



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2024-2027

Vienne
Condrieu
Agglomération


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes



SOMMAIRE

Cliquez sur les lignes de sommaire pour accéder directement aux contenus ↓

PRÉAMBULE

Présentation des Contrats Locaux de Santé (CLS)	3
Historique du CLS de Vienne Condrieu Agglomération	3

PARTIE 1 : FONDEMENTS DE LA SIGNATURE DU CLS

Articulation des politiques publiques ayant un impact sur la santé	3
Rappel de l'action de chaque signataire partenaire de la démarche.....	3
Les principes politiques partagés	9
Les principaux éléments du diagnostic territorial de santé partagé	9
• Présentation géographique de Venne Condrieu Agglomération	9
• La démographie.....	9
• Situation socioéconomique.....	10
• Les principales problématiques de sante identifiées	11
• Offre de soins et de sante	13
• Environnement et cadre de vie	14

PARTIE 2 : CHAMPS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Parties signataires.....	15
Périmètre d'application du contrat : territoire et population.....	15
Durée, révision, résiliation.....	15
Orientations stratégiques et axes transversaux.....	16
Engagement des signataires.....	16
Le pilotage et l'association des partenaires	17
Evaluation du contrat	17
Documents annexes au présent contrat	17
Signatures	18

PARTIE 3 : ANNEXE CLS VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (fiches actions)

Axe 1 : Accès aux droits et aux soins	20
Axe 2 : Prévention et promotion à la santé.....	51
Axe 3 : Santé mentale.....	75
Axe 4 : Promotion de la santé environnementale.....	90

Présentation des Contrats Locaux de Santé (CLS)

Le Contrat local de santé (CLS) est l'instrument qui permet de consolider le partenariat local sur les questions de santé. Il soutient les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux.

Les Contrats locaux de santé (CLS) ont vocation à renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants (Code de la santé publique).

Outils de mise en œuvre du projet régional de santé, ils sont conclus entre l'ARS et les collectivités territoriales à partir d'un diagnostic établi de façon concertée. C'est également un engagement pour coordonner davantage les interventions des différents acteurs locaux de santé sur leur territoire, que ce soit en matière de prévention, promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social.

(source : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-cls-0> site ARS Auvergne Rhône-Alpes)

Historique du CLS de Vienne Condrieu Agglomération

Née le 1er janvier 2018, de la fusion entre ViennAgglo et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez, Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Le territoire forme une agglomération située à 30 km au sud de Lyon et compte des communes urbaines, péri-urbaines et rurales. Vienne Condrieu Agglomération possède six quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville présents sur trois communes.

L'ex-ViennAgglo avait un Plan Local de Santé publique sur la période 2013-2015, qui a été prolongé jusqu'en 2018. Sa mise en œuvre était portée par un Atelier Santé Ville. Cet outil local, actif sur la nouvelle EPCI, existe depuis 2007. Il est soutenu par les services de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville. Son objectif est de favoriser l'accès à la prévention et aux soins pour les habitants, avec une attention particulière pour les personnes en situation d'isolement et de précarité. Il s'appuie sur une démarche de coordination des acteurs, d'identification des besoins locaux et de développement de projets co-construits. Il est animé par la chargée de mission santé de l'EPCI.

En vue de la formalisation d'un Contrat local de Santé avec l'ARS, suite à la création de « Vienne Condrieu Agglomération », les élus ont souhaité construire un Plan Local de Santé à l'échelle de ce nouveau territoire. Dans cet objectif, un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires a été constitué pour orienter la démarche et réaliser un diagnostic territorial de santé partagé en 2020. Les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont validé en septembre 2021, les trois premiers axes stratégiques du Plan Local de Santé le quatrième en novembre 2022. La démarche collective d'écriture du Contrat Local de Santé est lancée officiellement lors d'un comité de pilotage qui a eu lieu le 6 juin 2023.

Articulation des politiques publiques ayant un impact sur la santé

Les signataires du Contrat Local de Santé portent des politiques publiques de santé à l'échelle de leur périmètre d'intervention selon leurs champs de compétences.

L'action de chacun est complémentaire sur le territoire. Mais la multiplicité des acteurs peut rendre l'articulation des actions et par conséquent leur efficacité globale difficilement lisible.

Le Contrat Local de Santé a pour objectif d'articuler ces actions sous la forme d'un plan collectif partagé et suivi par les partenaires souhaitant s'engager ensemble sur les problématiques de santé des habitants du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

La signature de ce Contrat Local de Santé permet aux signataires de poursuivre la réalisation de leurs actions sur leurs territoires, d'en créer de nouvelles et de développer leur pertinence en les associant aux compétences des partenaires locaux. Ceci se manifeste notamment dans la continuité de la démarche de création du Plan Local de Santé de Vienne Condrieu Agglomération auquel chacun des partenaires du Contrat Local de Santé a participé et contribué, et dans le cadre général du Plan Régional de Santé.

Rappel de l'action de chaque signataire partenaire de la démarche :

Vienne Condrieu Agglomération :

C'est à travers le prisme de la Politique de la ville que Vienne Condrieu Agglomération s'est initialement intéressée à la thématique Santé, via la coordination de l'Atelier Santé Ville (ASV). C'est une démarche dont l'objectif général est de favoriser l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité, notamment les habitants des quartiers prioritaires. Malgré le fait que la santé ne soit pas une compétence de la collectivité, les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont décidé de créer un Plan Local de Santé sur la période 2021-2027. Celui-ci a été construit en associant les partenaires sur la base des résultats d'un diagnostic territorial de santé partagé. Les axes stratégiques de ce plan sont les suivants :

- Axe 1 « Une agglomération aux côtés des professionnels de santé libéraux actuels et à venir »
- Axe 2 « Une agglomération qui agit en faveur d'une meilleure santé pour ses habitants »
- Axe 3 « Une agglomération qui accompagne ses habitants dans la dématérialisation de l'accès aux droits et de la santé »
- Axe 4 « Une agglomération attentive aux déterminants environnementaux de la santé »

Vienne Condrieu Agglomération pilote un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) en lien avec l'Etablissement de Santé Mentale Portes de l'Isère (ESMPI). Le CLSM est une instance locale participative de coordination, de réflexion, de veille et d'actions concertées avec les élus, les professionnels de la psychiatrie, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les associations d'usagers et de familles et tous les acteurs locaux concernés par la santé mentale. Il a pour objectif de définir des politiques locales et des actions en vue d'améliorer la santé mentale de la population. Un CLSM doit permettre de décloisonner les différents services et institutions et de conforter l'ancrage territorial du secteur psychiatrique.

Vienne Condrieu Agglomération porte également le Relais Oxyjeunes qui est un Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ). Il offre aux jeunes de 12 à 25 ans, un lieu d'écoute pour exprimer librement leurs interrogations, angoisses, doutes notamment sur la relation parents/adolescent, les conduites addictives, la violence, la sexualité. Enfin il participe à des actions de prévention en groupe.

ARS :

Contribuer à la mise en œuvre du contrat local de santé, conformément aux orientations du projet régional de santé (PRS), du schéma régional de santé et du programme régional d'accès à la prévention et aux soins (ces deux derniers documents étant les deux composantes principales du PRS).

Le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 comporte 6 orientations stratégiques :

- Renforcer, en lien avec les autres porteurs de politiques publiques, la place de l'éducation à la santé, de la prévention et de la promotion de la santé,
- Favoriser l'accès à la santé,
- Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé par une organisation en parcours, reposant prioritairement sur l'ambulatoire et par le soutien à domicile,
- Renforcer la démocratie en santé et les relations partenariales entre les professionnels et les usagers,
- Renforcer la promotion et le respect des droits des usagers,
- Adapter le système de santé en s'appuyant sur les innovations.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un levier contractuel de proximité concrétisant les orientations du PRS localement.

Il permet ainsi, à partir d'un diagnostic partagé, d'agir en proximité sur les déterminants de la santé et sur la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé en coordonnant sur le territoire les objectifs, les actions et les ressources de l'ensemble des acteurs pour ainsi mieux répondre aux enjeux de santé et proposer une offre de santé de proximité.

La Loi "3DS" de 2022 prévoit également que tout CLS dispose d'un axe relatif à la santé mentale qui peut être mis en œuvre par le CLSM du territoire.

L'évaluation du CLS, pensée dès le démarrage, doit permettre de mesurer les apports de cette contractualisation, la réalité de sa mise en œuvre, la dynamique territoriale générée pour guider ensuite sa reconduction.

Dans ce cadre, l'Agence Régionale de Santé participe aux instances principales du CLS et peut financer, à parité avec la Communauté d'Agglomération Vienne-Condrieu-Agglomération, un poste de coordonnateur.

Etat :

L'État porte une stratégie nationale de santé. Son action est à la croisée d'un ensemble de politiques publiques pouvant avoir un impact sur la santé. Au niveau local, l'État, représenté sur le territoire de Vienne-Condrieu agglomération par les préfetures de l'Isère et du Rhône, assure la mise en œuvre des politiques ministérielles à travers les directions départementales interministérielles.

Plus particulièrement, avec les intercommunalités et les communes dans lesquelles des quartiers prioritaires sont identifiés, il décline la politique de la Ville. C'est dans le cadre de cette politique publique que les ateliers santé ville (ASV) ont été créés. Ces ASV constituent les précurseurs des contrats locaux de santé.

Vienne :

Le Contrat Local de Santé 2021-2027 s'inscrit dans une démarche visant à renforcer la qualité de vie des habitants et à améliorer la réponse opérationnelle en matière de santé pour notre territoire. Il illustre notre volonté collective en particulier celle de la commune de Vienne de renforcer et coordonner toutes les actions sanitaires et médico-sociales à l'échelle locale. L'objectif est de rendre plus lisible et plus efficace les politiques publiques déployées en matière d'accès aux soins et de promotion des actions de prévention.

Ce contrat, qui officialise notre ambition de faire de la santé une priorité partagée avec tous les acteurs sur l'ensemble du territoire, constitue un levier essentiel pour mettre en œuvre notre stratégie de santé globale. Il répond aux grands enjeux sanitaires auxquels sont confrontés les Viennoises et Viennois.

Engagée depuis longtemps pour l'amélioration de la santé de ses habitants, la ville de Vienne consolidera son implication à travers plusieurs fiches Actions en mobilisant divers services municipaux notamment le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Par ailleurs, la ville intensifiera ses efforts en mettant en œuvre des mesures complémentaires telles que la lutte contre le moustique tigre et amplifiera d'autres actions comme le programme « Vienne en Forme ». Cette action permet aux seniors souffrant de diabète et/ou d'obésité de pratiquer avec l'aide de professionnels du sport une activité physique adaptée et personnalisée en fonction de la personne et de sa pathologie.

Ainsi l'ensemble de ces actions permettra de renforcer l'accès aux services médicaux pour la population et contribuera significativement à soutenir les dynamiques locales de santé.

Département Isère :

L'action sociale du Département concerne tous les publics avec une attention particulière aux plus précaires.

Elle se décline au sein du service social par un accueil inconditionnel de tous les publics, pour l'ouverture des droits et notamment ceux permettant l'accès à la santé.

Elle échoit également aux services liés à l'Enfance (aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI)), aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Dans ce cadre, de nombreuses interactions avec la santé des populations concernées sont mises en œuvre par des consultations, actions de prévention et dépistage en écoles maternelles, vaccinations, etc.

Le Département est ainsi responsable de la santé de la mère et de l'enfant, et plus largement de la santé de tous les publics.

L'État lui a confié diverses missions lui permettant de proposer des prestations de vaccination, de dépistage des cancers, de la tuberculose, et des infections sexuellement transmissibles (VIH, Hépatites).

Le Département mène également des actions volontaristes de dépistage des maladies professionnelles respiratoires, et d'éducation sanitaire.

Département Rhône :

L'action sociale du département, dont le coût financier représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement, concerne principalement :

- L'enfance et la famille : protection maternelle et infantile (PMI), aide sociale à l'enfance (ASE), adoption ;
- Les personnes en situation de handicap : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (PCH), maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- Les personnes âgées : création et gestion de EPHAD, politique de maintien des personnes âgées à domicile, gestion de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
- L'action sociale dans sa globalité : soutien aux usagers en difficultés financières, accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, accès aux logements, accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle...

Dans ce cadre, de nombreuses interactions avec la santé des populations concernées sont mises en œuvre.

Le Département est ainsi responsable de la santé de la mère et de l'enfant, et plus largement de la santé des publics vulnérables. Il joue un rôle essentiel dans les domaines de la prévention, du dépistage et de l'information.

De plus, depuis 2020, le Département du Rhône s'investit dans l'élaboration d'une politique de santé publique.

Après un premier travail de diagnostic, et un travail partenarial, le Département a défini son « plan santé publique » pour les prochaines années, autour de 4 grandes orientations :

- Inciter les étudiants en santé à réaliser leur stage dans le Rhône,
- Aider les professionnels de santé à s'installer dans le Rhône, quel que soit leur spécialité,
- Soutenir financièrement l'exercice coordonné et l'équipement des professionnels de santé,
- Développer des actions de prévention.

Ces axes sont mis en œuvre par le biais de projet qui ne sont pas portés uniquement par le Département, mais qui sont bien le fruit d'un travail partenarial et territorial.

La signature d'un Contrat Local de Santé constitue une opportunité de conforter et développer les actions que chacun mène ou soutient sur son territoire. Un CLS contribue à la coordination des politiques publiques en proximité, en permettant de mutualiser des moyens pour répondre à un besoin local de santé et de consolider des partenariats locaux en inscrivant cette démarche dans la durée.

CPAM Isère :

L'assurance Maladie protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous. Elle exerce à cet effet des activités diversifiées, dans le respect de ses valeurs et des engagements pris envers l'Etat.

Parmi ces activités figurent celles de garantir l'accès universel aux droits et de permettre l'accès aux soins : rembourser, orienter et informer sont autant de leviers pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins.

Pour que chaque assuré puisse accéder aux droits comme aux soins, l'Assurance Maladie rembourse ou avance les frais de santé, couvrant en moyenne 77% des dépenses de santé.

Pour permettre à tous de s'informer à tout moment et de simplifier les démarches, l'Assurance Maladie met à disposition des assurés différents canaux de contact afin de permettre à chacun de choisir celui qui lui correspond le mieux dont le compte Ameli.

Toutefois, certains renoncent malgré tout à se faire soigner. Les raisons sont diverses et parfois multiples. L'absence d'information, le manque de ressources financières, la complexité des démarches et du système de santé peuvent constituer des freins pour l'insertion dans un parcours de soins.

Face à ces situations, l'Assurance Maladie a engagé une démarche complète, permettant de fluidifier le parcours de l'assuré et de faciliter l'ouverture, la connaissance de ses droits, l'accès territorial comme financier aux soins, et de proposer aux personnes en situation de vulnérabilité un accompagnement attentionné.

La CPAM de l'Isère est également très investie dans l'accompagnement des offreurs de soins, afin de les aider à mettre en œuvre et à financer des organisations innovantes, à travers des structures d'exercice coordonné (Maisons de Santé Pluri professionnelles, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) et des nouvelles répartitions des tâches (assistants médicaux, Infirmiers de Pratique Avancée, ...).

Ces organisations attractives peuvent contribuer à attirer de jeunes professionnels sur les territoires, et à faciliter l'exercice des professionnels, en améliorant la coordination et en libérant du temps médical.

CPAM Rhône :

Engagée dans la lutte contre le non recours aux droits et aux soins depuis plusieurs années, la CPAM du Rhône est un acteur majeur, présente dans plusieurs démarches en direction des publics vulnérables pour garantir l'accès aux droits, aux soins et à la prévention. Plusieurs services, dont le CES -Centre d'Examens de Santé-, sont fortement impliqués. Le Centre d'Examens de Santé propose des examens de prévention en santé. Ces examens pris en charge à 100% sans avance de frais, sont destinés en priorité aux personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité, qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier par un médecin traitant et aux personnes qui recourent moins aux dispositifs de prévention. Cet examen permet au consultant d'échanger avec une équipe de professionnels de santé, de bénéficier d'actions de dépistage, de faire le point sur sa santé en individuel, de s'inscrire ou se réinscrire dans un parcours de soins, coordonné par le médecin traitant, de bénéficier en lien avec le médecin traitant et au regard des préconisations de l'EPS, d'orientations dans le système de santé pour des prises en charge médicales et/ou éducatives adaptées. En complément, il permet au Médecin Traitant de bénéficier d'un éclairage complémentaire, notamment éducatif et préventif, sur l'état de santé et les habitudes de vie de son patient par une équipe pluri-professionnelle et d'un soutien dans l'orientation de son patient vers des prises en charge spécifiques notamment éducatives.

Sur l'agglomération, le CES de Vienne, géré par la CPAM du Rhône qui a conventionné avec la CPAM de l'Isère, propose depuis juin 2022 des examens de prévention en santé en priorité au bénéfice des plus fragiles.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA (Mutualité sociale agricole) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Une organisation en guichet unique qui simplifie les démarches des assurés.

En matière de santé, la MSA développe des actions de prévention, elle est organisée pour repérer et prendre en charge ses ressortissants en risque suicidaire. Elle est historiquement active sur les questions de santé mentale. Elle a fortement contribué au développement de deux associations : Itinéraires de Santé destinée en particulier aux actions de prévention pour les seniors et Bulle d'air qui vient en relais des aidants.

Centres Hospitaliers :

Le Centre Hospitalier de Vienne et le Centre Hospitalier de Condrieu constituent deux établissements publics de santé autonomes. Ils bénéficient d'une direction commune - avec le CH de Beaurepaire et le CH du Pilat Rhodanien - et partagent plusieurs orientations conjointes, tant administratives que de filières de soins sur le territoire. Les deux établissements font partis du GHT Val Rhône Centre dont les HCL sont l'établissement support.

Acteurs essentiels du territoire les CH de Vienne et de Condrieu proposent une offre de soins diversifiée et graduée. Ils s'engagent dans les orientations du CLS afin de soutenir les dynamiques de partenariat du territoire.

Clinique Trénel :

En tant qu'acteur majeur de santé du territoire, la Clinique Trénel s'engage – dans le cadre de ses objectifs stratégiques - à contribuer au Contrat Local de Santé. Elle vise à conforter et faciliter l'offre de soins en court séjour via le développement de nouvelles spécialités et l'accroissement du nombre de médecins spécialistes dans des disciplines d'ores et déjà présentes. Elle joue un rôle essentiel dans la prévention (accès aisé à des diagnostics), dans l'accueil des populations fragiles (notamment les personnes âgées ou vulnérables) et dans le soin aigu (programmé ou non programmé).

Établissement de Santé Mentale Portes de l'Isère (ESMPI) :

L'ESMPI souhaite s'engager pour le CLS afin d'améliorer la compréhension de la souffrance psychique, en maintenant le soin, en baissant au maximum les délais d'attente tout en essayant de faire évoluer les règles qui régissent l'organisation de la santé mentale.

CPTS :

Les **Communautés Professionnelles territoriales de Santé de Vienne et de l'Ozon** sont des associations constituées de professionnels de santé d'un territoire défini visant à améliorer la coordination des acteurs en santé afin d'optimiser la prise en charge des patients et l'efficacité des soins au niveau local. Les missions des CPTS correspondent à la mise en place d'actions de santé publique sur des thématiques définies dans les ACI. Pour la CPTS de l'Ozon seules les communes de Villette-de-Vienne et de Chuzelles sont concernées par le Contrat Local de Santé. Ainsi, la CPTS de Vienne et celle l'Ozon s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs inscrits

dans les fiches actions qu'elles ont pu rédiger afin de favoriser la prévention et l'accès aux soins. Nous nous engageons également à collaborer de manière étroite avec les professionnels de santé adhérents et les partenaires sur nos territoires respectifs.

La **CPTS Région de Condrieu** est une communauté de professionnels de santé libéraux et institutionnels qui se coordonnent sur un territoire donné dans une démarche de mise en œuvre d'un projet de santé. Le territoire de cette CPTS s'étend sur 14 communes réparties sur 3 départements (Rhône, Isère, Loire). 4 de ces communes appartiennent à Vienne Condrieu Agglomération : Ampuis, Condrieu, Les Haies, Tupin-et-Semons. En ce sens, la CPTS s'engage dans la mise en œuvre du CLS pour ces communes dans la mesure d'une cohérence avec le reste de son projet de santé sur l'ensemble de son territoire.

La **CPTS des Coteaux Rhodaniens** est une association loi 1901 qui regroupe des professionnels de santé libéraux d'un territoire souhaitant s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé commun afin d'optimiser l'accès aux soins et la prise en charge des patients. Les communes de Longes, Trèves, Echaldas, St Romain en Gier et Loire sur Rhône sont concernés par le Contrat Local de Santé (CLS). En ce sens, la CPTS s'engage, dans la mise en œuvre du CLS, à tout mettre en œuvre pour collaborer avec les professionnels adhérents et les partenaires en cohérence avec le projet de santé sur le territoire.

CALYDIAL :

CALYDIAL est un acteur de la santé ancré sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération depuis 2002, spécialisé dans le champ de la maladie rénale chronique. Initialement impliqué dans les traitements de suppléance de la Maladie Rénale Chronique, CALYDIAL a redéfini son métier pour l'horizon 2027 centré autour de la prévention et le traitement de la maladie silencieuse rénale cardiologique et métabolique, l'optimisation des parcours de santé et de vie.

CALYDIAL met au cœur de sa politique le patient citoyen acteur de sa santé accompagné par des professionnels engagés, avec le développement des prises en charge à domicile avec les acteurs de proximité.

CALYDIAL établissement privé d'intérêt collectif adhérent FEHAP est fier de s'engager comme porteur d'actions du contrat local de santé de Vienne Condrieu agglomération 2024 2027 sur les axes :

- Axe 1 accès aux soins développement de la télémédecine
- Axe 2 objectif 1 prévention et promotion de la santé, renforcer la prévention du diabète et de l'obésité
- Axe 2 objectif 2 Prévention et promotion de la santé : consolider les actions de vaccination et dépistage

CALYDIAL avec près de 80 salariés sur le territoire, poursuit son œuvre en étroite collaboration avec les partenaires établissements de santé et les structures de soins coordonnées, particulièrement la CPTS de Vienne et s'engage comme porteur d'actions ciblées du CLS Vienne Condrieu Agglomération.

Les principes politiques partagés :

Par cet engagement commun, et étant rappelé ci-dessus les enjeux convergents de chacun, les signataires confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population, dans le respect des compétences propres à chacun.

Les principaux éléments du diagnostic territorial de santé partagé :

PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Vienne Condrieu Agglomération se situe de part et d'autre des rives du Rhône à 30 km au sud de Lyon et compte 30 communes urbaines, péri urbaines et rurales, dont 18 se situent en Isère : et 12 dans le Rhône. Le principal axe routier du territoire est l'autoroute A7 (aussi appelée « autoroute du soleil ») qui relie le Grand Lyon à la métropole d'Aix-Marseille-Provence et qui traverse Vienne Condrieu Agglomération du Nord au Sud. Le territoire compte trois gares SNCF (Chasse-sur-Rhône, Estressin et Vienne) qui sont desservies par les lignes : Marseille – Avignon – Valence – Lyon et Dijon – Mâcon – Lyon. Ainsi, l'agglomération dessert Paris en 3h de TGV, Marseille en 2h40 de TGV et Lyon en 30 min de TER. Enfin, Vienne se trouve à 2h de voiture de Genève.



LA DEMOGRAPHIE

Selon les données remontées du diagnostic territorial de santé réalisé en 2020, Vienne Condrieu Agglomération compte 89 210 habitants répartis sur 419 km². Les communes de l'Isère représentent 69 700 habitants soit 73 % de la population de Vienne Condrieu Agglomération, tandis que les communes du Rhône représentent environ 19 700 habitants soit 27 % de la population de l'EPCI. La grande variation de la densité de la population est remarquable, selon les espaces du territoire : de 1300 habitants/km² à 40 habitants/km². Cela reflète la juxtaposition d'environnements urbains, semi ruraux et ruraux. La population du territoire est en croissance stable et constante à la fois liée à un nombre d'installation de ménages sur le territoire supérieur au nombre de départs, et à un taux de natalité plus important que le taux de mortalité.

La structure par âge de Vienne Condrieu Agglomération est composée d'environ 20% d'enfants de moins de 15 ans, 15 % de jeunes adultes (15-29 ans), 40 % d'adultes (30-59 ans), et 25% de 60 ans et plus. Cette répartition par âge est globalement similaire à celle des départements de l'Isère et du Rhône. Néanmoins, au sein de l'ECPI, la part des jeunes adultes est légèrement inférieure tandis que celle des 60 ans et plus y est supérieure. Par ailleurs, sur le territoire, la part des 60 ans et plus croît. Ils représentaient 22,6 % de la population en 2011 pour 24,7 % en 2016 (+2,1 points en 5 ans). Vienne Condrieu Agglomération n'échappe donc pas à la dynamique de vieillissement de la population observée sur la France métropolitaine. L'évolution de l'indice de vieillissement (soit le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans) permet d'objectiver ce phénomène. Ce dernier a progressé de 10 points à l'échelle nationale entre 2011 et 2016 atteignant le taux de 80 personnes âgées pour 100 jeunes en 2016. Il augmente aussi d'une année sur l'autre au sein de l'agglomération. En effet il est passé de 73,5 personnes âgées pour 100 jeunes en 2016 à 74,9 en 2017 (+1,4). En comparaison on observe sur le Rhône que cet indice passe de 64,6 en 2016 à 65,4 en 2017 (+0,8) et de 67,9 à 69,5 (+1,6) en Isère. Ainsi la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est supérieure dans l'agglomération qu'au niveau des deux départements, mais le vieillissement de la population semble similaire à celui de l'Isère.

Au sein de Vienne Condrieu Agglomération, les familles sont majoritairement composées de couples avec enfants (45,2%). Les familles monoparentales augmentent et sont majoritairement composées de femmes seules (4 fois plus de femmes que d'hommes seuls avec enfants).

Les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV)

La nouvelle contractualisation politique de la ville « engagement quartiers 2030 » est cours d'élaboration. Elle concernera la période 2024-2030. Elle s'attachera à répondre aux besoins des habitants qui cumulent les difficultés sur notre territoire.

La géographie prioritaire va être ajustée. Elle sera validée par décret attendu au 31/12/2023.

Vienne Condrieu Agglomération conservera six quartiers politique de la ville (QPV), répartis sur trois communes (Vienne, Chasse-sur-Rhône, Pont-Evêque). Ils représentent une population de l'ordre de 11 000 habitants.

SITUATION SOCIOECONOMIQUE

La situation socioéconomique de l'agglomération est intermédiaire à celle des départements de l'Isère et du Rhône et varie en fonction des critères pris en compte.

Le niveau de formation est plus faible sur l'agglomération que sur le Rhône et l'Isère. Les personnes de 15 ans ou plus ne détenant aucun diplôme représentent 29,2% sur l'agglomération pour 26,5% en Isère et 25,8 % dans le Rhône. La part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est de 28,9% et est inférieure à celle des deux départements (-4% vis-à-vis de l'Isère et -9% vis-à-vis du Rhône).

L'observation de la répartition des catégories socioprofessionnelles montre des différences significatives entre Vienne Condrieu Agglomération et les départements de l'Isère et du Rhône. Ainsi, l'agglomération compte une part inférieure de « cadres et professions intellectuelles supérieures » vis-à-vis de l'Isère (-1,8 %) et particulièrement vis-à-vis du Rhône (-4,2%). À l'inverse, la part « d'artisans, commerçants et chef d'entreprise » y est légèrement plus importante (4,3%) qu'en Isère (3,7%) ou dans le Rhône (3,5%).

Le revenu médian par unité de consommation s'élève à 22 093€. Il est plus important que dans l'Isère ou le Rhône mais le taux de pauvreté (12,4%) se situe entre celui des deux départements, reflétant des situations socio-économiques hétérogènes sur le territoire. 55,3% de ménages imposés contre 55,1% en Isère et 57,2% dans le Rhône. Sur ces trois territoires, les moins de 30 ans sont les principaux concernés par la pauvreté, ce qui est également vrai à l'échelle de la France métropolitaine. Cette contradiction entre revenu médian plutôt élevé et taux de pauvreté important reflète des situations socio-économiques très variables sur l'agglomération.

Le taux de chômage est plus faible sur l'agglomération que sur les deux Départements. Ainsi, le taux de chômage est de 10,4% sur l'agglomération, 11,7% en Isère et 12,8% dans le Rhône. Sur l'agglomération comme dans les départements du Rhône et de l'Isère le taux de chômage est plus important parmi les femmes que les hommes.

En 2018, la part de la population bénéficiaire du RSA représentait 1,94% sur l'EPCI. L'agglomération présente une situation intermédiaire comparable aux départements (1,88% sur l'Isère et 2,42% dans le Rhône).

Concernant l'accès aux droits en matière de santé, à Vienne Condrieu Agglomération, 6,11% des bénéficiaires du régime général bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). La part des bénéficiaires est significativement inférieure à la moyenne départementale du Rhône 8,09%, et légèrement inférieure à la moyenne régionale 6,37% mais supérieure à celle de l'Isère 5,89%.

L'agglomération compte 2 062 bénéficiaires de l'ACS soit environ 2,56% des bénéficiaires du régime général. Une nouvelle fois les valeurs observées à Vienne Condrieu Agglomération sont intermédiaires aux moyennes départementales de l'Isère 2,33% et du Rhône 2,96%.

Les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV) :

Le taux de pauvreté au sein des QPV est environ 3 à 4 fois supérieur à celui de l'agglomération, et le revenu médian par unité de consommation est presque deux fois moins élevé. Au sein des QPV, la part des 15-64 ans exerçant un emploi est beaucoup plus faible qu'à l'échelle de l'agglomération et la part des emplois précaires est plus importante qu'à l'échelle de l'agglomération. En termes d'accès aux droits, la part de la population bénéficiaire du RSA et de la CMU-C au sein des QPV est plus importante qu'à l'échelle de l'agglomération.

LES PRINCIPALES PROBLEMATIQUES DE SANTE IDENTIFIEES

En matière de santé dans la population générale, la principale problématique identifiée concerne l'accès à l'offre de santé. Le territoire a connu une baisse significative de son offre sanitaire ces dernières années se traduisant pour les habitants par un allongement des délais de prise en charge, une limitation dans les visites à domicile et la contrainte de devoir s'éloigner en dehors des contours de l'agglomération pour bénéficier de soins courants rapidement. Ces difficultés se retrouvent dans l'accès aux spécialistes et participent au creusement des inégalités d'accès aux soins, accentuées par un contexte de précarité sociale et économique important dans les quartiers en politique de la ville de Vienne Condrieu Agglomération. Selon l'enquête habitants réalisée pour le diagnostic territorial de santé, plus de 20% des répondants consultent leur médecin traitant en dehors des contours de l'agglomération. 61% des habitants ayant répondu à l'enquête indiquent avoir déjà renoncé aux soins. Des délais d'attente trop longs en sont le motif principal.

Aucune donnée sur l'espérance de vie n'est disponible à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération. Cependant, l'espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes est globalement similaire entre l'Isère et le Rhône, l'espérance de vie des hommes dans le Rhône est légèrement supérieure (+0,7 année). Par ailleurs, pour les deux départements l'espérance de vie des hommes et des femmes est plus importante qu'à l'échelle nationale.

En matière de prévention, la caisse primaire d'assurance maladie dispose de données sur le dépistage des cancers du sein, colorectaux et du col de l'utérus. À Vienne Condrieu Agglomération, le recours au dépistage est favorable par rapport à la région. Pour le cancer du sein, le rapport entre la part des femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage du cancer du sein et le nombre de femmes entre 50 et 74 ans montre que 69,1% des femmes de 50 à 74 ans participent au dépistage (organisé ou individuel). Ce taux de couverture est supérieur aux données régionales (67,5%). Pour le cancer du col de l'utérus, le taux de femmes de 25 à 65 ans ayant bénéficié d'un frottis au cours des trois dernières années est de 59,5 % sur l'agglomération ce qui est inférieur aux données de l'Isère (61,4%) mais supérieur à celles du Rhône (58,7%) et de la région (58,3 %). Pour le cancer colorectal, le taux de dépistage chez les patients consommant de 50 à 74 ans est de 37,1 % sur l'agglomération ce qui est inférieur aux données de l'Isère (37,5 %) mais supérieur aux données du Rhône (28 %) et de la région (32,4 %).

À Vienne Condrieu Agglomération, le taux de décès toutes causes confondues, pour les hommes et les femmes, est moins important qu'à l'échelle des départements du Rhône ou de l'Isère. Le taux de décès par maladies cardiovasculaires et maladies respiratoires, pour les hommes et les femmes est bien moindre qu'à l'échelle du Rhône

et de l'Isère. Par ailleurs, quel que soit le territoire étudié (EPCI, Rhône ou Isère) les décès par maladies cardiovasculaires ou respiratoires sont bien plus importants chez les hommes que chez les femmes. Les taux de décès par tumeurs sont inférieurs à ceux observés dans le Rhône, mais supérieurs à ceux de l'Isère. La principale cause de décès par tumeur est liée au cancer du poumon, quel que soit le territoire étudié (Vienne Condrieu Agglomération, l'Isère ou le Rhône) qui est trois fois plus important chez les hommes que chez les femmes. Enfin, le taux de décès lié au cancer colorectal est plus important à Vienne Condrieu Agglomération que dans le Rhône et l'Isère.

Parmi les problématiques de santé principale ressortant notamment des échanges avec les différents acteurs du territoire, la question du surpoids et du diabète est souvent mise en avant. Dans une enquête à destination des professionnels de santé, ces derniers ont classé le surpoids / obésité / diabète comme la principale problématique de santé du territoire, derrière les maladies cardiovasculaires et la santé mentale. Des constats qui aujourd'hui dépassent les seuls contours des QPV où ils étaient historiquement concentrés. L'obésité concerne près de 17% des adultes en France. Les données disponibles à l'échelle du territoire confirment en partie ces constats avec un taux de patients sous traitement antidiabétique significativement supérieur à la moyenne régionale. L'agglomération se situe alors à des niveaux proches des échelles départementales. L'analyse par sexe montre que le taux de patients sous traitement antidiabétiques est significativement plus élevé chez les femmes alors que chez les hommes, il reste proche de la moyenne régionale. Pour autant, l'indice comparatif de bénéficiaires admis en Affection Longue Durée (ALD) pour diabète est significativement supérieur à la moyenne régionale pour les deux sexes et également supérieur à la plupart des intercommunalités voisines. Le taux de patients hospitalisés pour diabète est également plus élevé.

Les problématiques de santé mentale sont également récurrentes et sont d'ailleurs accentuées par la récente crise sanitaire. Troisième problématique de santé prépondérante sur le territoire selon les professionnels de santé ayant répondu à l'enquête, elle touche un spectre large de la population allant des plus jeunes aux plus âgées. Aujourd'hui, les maladies mentales sont la première cause d'invalidité en France et la deuxième cause d'arrêt de travail. Ce fardeau est accentué par des carences importantes en matière de prise en charge. A l'échelle nationale la psychiatrie est décrite comme est « en crise ». Des hétérogénéités fortes existent entre les départements. Par exemple en Isère, la densité de lits/place en psychiatrie générale est significativement plus faible qu'à l'échelle nationale (74,9 pour 100 000 habitants contre 105,8 pour 100 000 habitants à l'échelle nationale) alors même que dans le Rhône, la situation apparaît plus favorable (146,5 pour 100 000 habitants).

Les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV) :

Dans ces quartiers, du fait d'un contexte socioéconomique défavorable, les problématiques de santé se trouvent accentuées. L'enquête à destination des habitants a ainsi mis en évidence que les habitants de ces quartiers ont une plus grande difficulté à accéder aux soins et vont être également plus enclins à renoncer aux soins (40 % contre une moyenne de 20 % pour l'ensemble de l'agglomération).

Les problématiques de santé comme le diabète et le surpoids sont prépondérants et pointés par les acteurs du territoire qui mentionnent les comportements alimentaires (malbouffe, déséquilibre énergétique) et une moindre activité physique.

L'accès aux soins est également une problématique centrale. Les acteurs du territoire mentionnent prioritairement l'accès aux soins buccodentaires où il y a des besoins importants dans la population. A l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, 35% des habitants de plus de 16 ans n'ont pas eu de consultations chez un chirurgien-dentiste ces 24 derniers mois. On suppose alors qu'à l'échelle des QPV, la situation doit être encore plus défavorable. Également, la consultation de spécialistes, notamment ophtalmologistes. Enfin, de manière large, l'accès aux soins de médecine générale en évoquant les cas de figure de personnes âgées sans solutions à la suite du départ à la retraite de leur médecin traitant ou encore, des nouveaux arrivants ne trouvant pas de médecin traitant sur le territoire.

OFFRE DE SOINS ET DE SANTE

Sur l'agglomération plusieurs établissements de santé sont accessibles à la population : Le Centre Hospitalier Lucien Husel à Vienne, le Centre hospitalier, la Clinique Trénel et CALYDIAL qui est un établissement de prévention et de santé rénale. Il y a un Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) et un centre de santé sexuelle à Vienne, portés par le département de l'Isère. Un centre d'examen de santé porté par la CPAM a ouvert en septembre 2022 sur Vienne. Le Centre Hospitalier Lucien Husel de Vienne compte une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) depuis 2005. Il s'agit d'un service social de l'hôpital qui a pour but de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes hospitalisées ainsi que leurs familles. La fondation Georges BOISSEL porte les établissements de santé mentale des portes de l'Isère qui sont composés de plusieurs entités de prise en charge à destination des adultes et des plus jeunes et dont certains sites se trouvent sur l'agglomération.

Le territoire dispose d'une diversité de structures à destination des personnes âgées. La comparaison du rapport entre capacités et population âgées de 75 ans et plus du territoire donne un ratio à l'intermédiaire des deux départements légèrement inférieurs à la moyenne régionale. La comparaison avec les intercommunalités périphériques notamment celles au sud permet d'observer qu'à cette échelle, le ratio observé à Vienne Condrieu est relativement défavorable. Les intercommunalités voisines ont en moyenne un ratio capacité/public cible supérieur. Le taux de personnes âgées vivant en établissement est quant à lui de deux points inférieurs à la moyenne régionale.

Sur Vienne Condrieu Agglomération, deux structures sont ouvertes à l'écoute l'ensemble des jeunes et de leurs familles : La Maison des adolescents et le Relais Oxyjeunes (Point Accueil Ecoute Jeune).

La dotation en offre de soins libérale à l'échelle de l'EPCI est très hétérogène selon les professions et les spécialités :

Médecins généralistes : Le Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) de décembre 2019 comptabilise 82 médecins généralistes libéraux en activité à Vienne Condrieu Agglomération. 68 exercent sur les dix-huit communes du département de l'Isère et 19 exercent sur les douze communes du département du Rhône. En termes de densité, cela représente 9,2 praticiens pour 10 000 habitants, ce qui situe l'agglomération en dessous des valeurs de l'Isère (9,5) et au-dessus de celle du Rhône (8,6) mais similaire à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Si la dotation en médecins généralistes de l'agglomération reste favorable, sur les dernières années, à la suite de départs, la densité en omnipraticiens a diminué se traduisant par une augmentation du nombre de patients par praticien (Carto santé, 2018). Sur 87 praticiens libéraux, 42 exercent en libéral dans un cabinet de groupe dont 9 praticiens dans le Rhône et 33 en Isère. Sur 87 praticiens libéraux, 42 exercent en libéral dans un cabinet de groupe dont 9 praticiens dans le Rhône et 33 en Isère.

Médecins spécialistes : En 2020, l'agglomération compte 88 médecins spécialistes (tout mode d'exercice confondu et hors spécialité de médecine générale) 21 praticiens ont plus de 60 ans dont sept ont plus de 65 ans. Soit 24% des médecins spécialistes de plus de 60 ans (CPAM, 2020). Le vieillissement des médecins spécialistes laisse présager des cessations d'activité dans les années à venir (25% ont plus de 60 ans).

Infirmiers diplômés d'Etat (IDE) : À Vienne Condrieu Agglomération, les IDE comptent 68,4 % des effectifs âgés de moins de 50 ans. Cette situation s'observe également à l'échelle de l'Isère, du Rhône et de l'Auvergne-Rhône-Alpes, bien qu'en Isère, le vieillissement de la profession soit plus marqué avec 21,2 % des IDE libéraux qui ont 55 ans ou plus contre 17,1 sur l'agglomération. Sur l'agglomération, parmi les 153 infirmiers libéraux, huit ont plus de 60 ans dont 2 ont plus de 65 ans (CPAM, 2020).

Masseurs-kinésithérapeutes : l'EPCI est moins bien doté qu'en Isère mais la situation est similaire à celle du Rhône. En 2020, la CPAM recense 90 masseurs-kinésithérapeutes exerçant en libéral à Vienne Condrieu Agglomération. Soit une densité de 10 pour 10 000 habitants. En matière de turn-over (nombre d'installation et de départ à l'échelle de l'agglomération) : la dotation de l'agglomération en masseurs-kinésithérapeutes est en légère hausse depuis 2016. La même dynamique s'observe à l'échelle des départements de l'Isère, du Rhône et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Chirurgiens-dentistes : En 2019, le RRPS recense 71 chirurgiens-dentistes exerçant en libéral à Vienne Condrieu Agglomération. Soit une densité de 7,8 pour 10 000 habitants qui est supérieure aux valeurs départementales du Rhône et de l'Isère où la densité est réciproquement de 5,6 et 5,1 chirurgiens-dentistes pour 10 000 habitants. En matière de turn-over (nombre d'installation et de départ à l'échelle de l'agglomération) : la dotation de l'agglomération en chirurgiens-dentistes est stable depuis 2017. La même dynamique s'observe à l'échelle des départements de l'Isère, du Rhône et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Regroupement des professionnels de santé et le développement de dispositifs d'appui à la coordination : Vienne Condrieu Agglomération est un territoire dynamique. Le territoire dispose de nombreux cabinets collectifs dont deux labellisés Maisons de santé pluri professionnelles (MSP). Par ailleurs deux projets de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPST) ont été réalisés en 2023 à l'échelle des territoires de Vienne et de Condrieu. Enfin, le territoire compte de nombreux réseaux de santé thématiques, qui appuient les démarches des professionnels de santé en fonction des publics cibles (parentalité, petite enfance, personnes âgées, ...). Le territoire compte plusieurs structures sanitaires et médicosociales dont le rayonnement dépasse les contours de l'agglomération.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Les risques environnementaux sont de nature diverse : liés à l'environnement, liés à l'activité humaine et liés à l'habitat et au cadre de vie.

Vienne Condrieu Agglomération a été identifiée comme un territoire d'expérimentation de l'action 17 du PRSE 3 intitulée « Intégrer les enjeux de santé environnementale dans l'aide à la décision sur les documents de planification et les projets d'aménagement ». Pilotée par la DREAL, et en partenariat avec l'ARS, la mise en œuvre de cette action a été confiée au réseau régional des agences d'urbanisme d'AURA (Urba4), avec l'appui technique de l'Observatoire Régional en Santé (ORS). La mise en œuvre de cette action a nécessité la conduite d'un diagnostic territorial axé sur les enjeux environnementaux.

La qualité de l'air constitue un des principaux facteurs qui influence négativement la santé des habitants. Sur l'agglomération, la présence d'axes routiers très empruntés, l'usage de la voiture particulière systématique et le développement de l'ambroisie constituent d'importantes sources de pollution de l'air. On n'observe pas de surmortalité cardio-vasculaire ou respiratoire à Vienne Condrieu Agglomération malgré la forte présence de pollution atmosphérique et l'utilisation importante de la voiture comme moyen de déplacement privilégié. Les acteurs du territoire pointent en effet le fait que si une qualité de l'air dégradée n'est pas sans effet, ce qui pèse encore aujourd'hui sur l'état de santé des habitants reste le tabac ou encore la sédentarité. Peu de données existent à ce jour sur la qualité de l'air intérieur quelle que soit l'échelle recherchée (locale comme nationale). La réglementation oblige cependant à ce que des mesures des polluants intérieurs soient réalisées régulièrement dans les crèches et les écoles.

L'offre en transport n'est pas suffisante pour favoriser l'utilisation des transports en commun ou des mobilités douces sur l'agglomération. C'est pourquoi elle est en cours de rénovation, afin de désengorger les axes routiers et favoriser les transports alternatifs à la voiture individuelle.

D'importantes nuisances sonores sont observées sur l'agglomération, principalement en lien avec les grands axes routiers traversant l'agglomération.

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération est marqué par la prégnance d'espaces naturels et agricoles qui occupent 86% de sa surface. La géographie particulière du territoire (reliefs et réseau hydrographique) ainsi que la diversité et la qualité des milieux et des cultures constituent également une particularité du territoire.

À Vienne Condrieu Agglomération les ressources en eau sont abondantes, mais demeurent vulnérables.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement concernée par l'irradiation de radon des sols, un cancérigène certain. L'agglomération est donc concernée.

Le réchauffement climatique avec l'augmentation des températures estivales et des épisodes de canicules peut affecter la santé des populations de Vienne Condrieu Agglomération notamment chez les publics sensibles dont les nourrissons et les personnes âgées. Les risques sont d'autant plus importants dans les zones urbaines où la population est concentrée et qui constituent des îlots de chaleur lors des montées de températures. À Vienne Condrieu Agglomération, onze communes accueillent plus de 60% de la population. Lors des canicules ces habitants sont exposés à un risque d'hyperthermie et de déshydratation, source de surmortalité (Diagnostic transversal PLH, PDM et PCAET de Vienne Condrieu Agglomération, 2020).

Le moustique tigre représente un vrai enjeu de santé publique, en tant que vecteur de virus (dengue, chikungunya, Zika) et est particulièrement présent dans le Rhône comme l'Isère.

Article 1 : Parties Signataires

Le présent contrat est conclu entre les signataires suivants :

Pour l'Agence Régionale de Santé, les directeurs des délégations départementales Isère et Rhône ou leurs représentants.

Pour l'Etat, Les Préfets de l'Isère et du Rhône, ou leurs représentants.

Pour Vienne Condrieu Agglomération, le Président ou son représentant.

Pour la Ville de Vienne, le Maire de Vienne ou son représentant.

Pour le Département de l'Isère, le Président ou son représentant.

Pour le Département du Rhône, le Président ou son représentant.

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Isère, la Directrice générale ou son représentant.

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône, la Directrice générale ou son représentant.

Pour la MSA Alpes du nord, le Directeur ou son représentant.

Pour le Centre Hospitalier Lucien Hussel de Vienne et l'Hôpital Gabriel Montcharmont de Condrieu, le Directeur général ou son représentant.

Pour l'Établissement Établissement de Santé Mentale, la Directrice générale ou son représentant.

Pour la Clinique Trénel, le Directeur général ou son représentant.

Pour la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Vienne, le Président ou son représentant.

Pour la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de l'Ozon, la Présidente ou son représentant.

Pour la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Région de Condrieu, le Président ou son représentant.

Pour la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Coteaux Rhodaniens, la Présidente ou son représentant.

Pour Calydial, la Directrice ou son représentant.

Article 2 : Périmètre d'application du contrat : territoire et population

Le présent Contrat Local de Santé s'applique au territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Une attention particulière est portée en direction des territoires infra communaux les plus fragilisés en tenant compte des typologies de publics en situation de vulnérabilité et notamment ceux issus de Quartiers Politique de la Ville.

Article 3 : Durée, Révision, Résiliation

Le présent contrat est valable pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Il pourra être révisé et complété au cours de ces 3 années. Cette révision prendra la forme d'un avenant, après proposition du comité de pilotage.

La troisième partie du présent contrat comprend les fiches actions qui pourront être mises à jour chaque année après validation par le comité de pilotage.

Le présent contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à Vienne Condrieu Agglomération et à l'ARS, après un préavis de trois mois.

Article 4 : Orientations stratégiques et axes transversaux

Le Contrat Local de Santé porte sur des champs d'intervention limités pour répondre aux enjeux identifiés comme prioritaires par le diagnostic territorial partagé. Aussi, il n'a pas vocation à être exhaustif au regard des politiques portées en matière de santé par l'ensemble des signataires.

Les orientations stratégiques retenues dans le présent contrat sont :

Axe n°1 : Accès aux droits et aux soins

Objectifs stratégiques :

1. Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires
2. Renforcer la capacité de la population à accéder aux droits et aux soins

Axe n°2 : Prévention et promotion de la santé

Objectifs stratégiques :

1. Renforcer la prévention du diabète et de l'obésité
2. Promouvoir plus largement l'activité physique et l'alimentation saine comme des leviers de maintien de la population en bonne santé
3. Consolider les actions de vaccination et dépistage en ciblant les publics précaires ou les intra territoires où la démographie médicale est fragilisée
4. Promouvoir sur l'agglomération le vieillissement actif et le maintien des aînés en autonomie à domicile

Axe n°3 : Santé mentale

Objectifs stratégiques :

1. Améliorer la prise en charge psychique sur le territoire, en développant des compléments à l'offre psychiatrique
2. Renforcer la prévention et la prise en charge des comportements à risque et des troubles addictifs
3. Mieux soutenir les acteurs des collectivités dans le repérage, l'orientation, et l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques
4. Faciliter l'accès des jeunes aux soins en psychiatrie

Axe n°4 : Promotion de la santé environnementale

Objectifs stratégiques :

1. Améliorer la qualité de l'air
2. Maintenir la vigilance à l'exposition au radon
3. Réduire les nuisances sonores
4. S'adapter au changement climatique
5. Végétaliser le territoire
6. Favoriser l'activité physique et les mobilités actives
7. Promouvoir des habitudes alimentaires favorables à la santé

Article 5 : Engagement des signataires :

Chaque signataire s'engage à :

- Porter en priorité les actions du CLS qui le concerne, dans le cadre de ses actions propres et dans le cadre collectif établi par le CLS ;
- Participer ou se faire représenter aux instances du CLS ;
- Assurer la continuité des actions retenues en cas de changement de techniciens au sein de son organisation
- Faire connaître et porter auprès de ses partenaires le contenu et l'esprit du CLS.

Article 6 : Le pilotage et l'association des partenaires

6.1 : Le comité de pilotage

Un comité de pilotage du contrat est institué entre les institutions signataires (article 1). Il se réunit sur un rythme annuel et a pour objet :

- D'actualiser les éléments de convergence entre les axes et objectifs stratégiques du Projet Régional de Santé et ceux du Plan Local de Santé de Vienne Condrieu Agglomération.
- D'évaluer la réalisation des fiches actions de l'année n-1.
- De valider les modifications, ajout ou suppression éventuelle de fiches actions pour l'année suivante
- Afin de ne pas alourdir les instances, le comité de pilotage du CLS se tient en même temps que le comité de pilotage du Plan Local de Santé de Vienne Condrieu Agglomération.

6.2 : Le comité technique

Le comité technique a pour vocation principale de préparer le comité de pilotage et d'en structurer le fonctionnement, et de suivre l'évolution de la mise en œuvre des actions.

Le comité technique est constitué des responsables techniques de chacune des institutions signataires et peut être ouvert à des partenaires concernés par les problématiques et les actions santé du présent contrat. Il se réunira 1 à 2 fois par an.

Article 7 : Les modalités de suivi et d'évaluation

7.1 : Modalités de suivi

Chaque action du présent contrat fera l'objet d'un suivi par son pilote et, le cas échéant, son copilote. Les suivis d'actions seront présentés aux instances de pilotage du Contrat Local de Santé (article 5).

Ce suivi comprendra :

- Un bilan de l'action portant sur l'état d'avancement des réalisations, des éventuelles difficultés de mises en œuvre observées, de l'implication des contributeurs
- Des indicateurs d'impact en santé pertinents au regard de la nature de l'action (voir article 7.2)

7.2 : Evaluation du contrat

Au terme du contrat, le Comité de pilotage procède à une évaluation globale qui porte sur :

- Les actions inscrites et réalisées
- Les partenariats mis en œuvre
- Les modalités de suivi et d'animation
- Les résultats et impacts en santé du CLS

Un des enjeux du CLS dans le temps sera de pouvoir avancer collectivement sur la question des indicateurs relatifs aux impacts sur la santé.

Article 8 : Documents annexés au présent contrat

Sont annexées au présent contrat les fiches actions qui seront mises à jour annuellement. Elles constituent la 3ème partie du CLS.

Loïc MOLLET,
Directeur de la délégation départementale de l'Isère,
Agence Régionale de Santé

Philippe GUETAT,
Directeur de la délégation départementale du Rhône,
Agence Régionale de Santé

Fabienne BUCCIO,
Préfète de Région

Louis LAUGIER,
Préfet de l'Isère

Pour le Président de Vienne Condrieu Agglomération
La première Vice-présidente,
Claudine PERROT-BERTON,

Thierry KOVACS,
Maire de Vienne

Christophe GUILLOTEAU,
Président du Département du Rhône

Pour le Président du Département de l'Isère,
Le Vice-président,
Christophe CHARLES

Pour la Directrice Générale,
Claire PLISSON,
Sous-Directrice à la CPAM du Rhône

Hélène CARDINALE,
Directrice Générale de la CPAM de l'Isère

Françoise THEVENAS,
Présidente
de la Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord

Fabien CHAMPARNAUD,
Directeur Général
de la Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord

Jean-François HELIE,
Représentant Achour Yahiaoui, directeur par intérim
du Centre Hospitalier Lucien Hussen de Vienne
et de l'Hôpital Gabriel Montcharmont de Condrieu

Pour la directrice Générale de l'Établissement de Santé
Mentale,
Anne-Claire BIOTTEAU,

Bruno MASSON,
Directeur Général de la Clinique Trénel

Dr Agnès CAILLETTE-BEAUDOIN,
Directrice Générale de Calydial

Dr Dominique SOLAZZI,
Président de la CPTS de Vienne

Dr. Nadia TOURNADOUR,
Présidente de la CPTS de l'Ozon

Dr Elhassan INJAR,
Président de la CPTS de la Région de Condrieu

Dr Vanessa POTACSEK,
Présidente de la CPTS des Coteaux Rhodaniens

PARTIE 3 : ANNEXE CLS VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (fiches actions)

Cette troisième partie du présent contrat comprend les fiches actions.
Elle est mise à jour chaque année après validation par le comité de pilotage.

Principes des fiches actions

- Chaque fiche action se réfère aux objectifs stratégiques de chaque axe prioritaire du CLS
- Chaque fiche action est susceptible d'évoluer dans sa mise en œuvre par le porteur et les partenaires, selon les résultats de l'évaluation.

Axe 1 : Accès aux droits et aux soins

Objectif stratégique 1 :

Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires

FICHE ACTION N°1a – A101

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Concertation pour faciliter une répartition équilibrée des installations de professionnels de santé ou de structures d'exercice coordonné	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Création d'une instance de concertation (élus, CPTS, hôpitaux et professionnels de santé) pour faciliter un maillage équilibré des installations de professionnels de santé ou de structures d'exercice coordonné. Promotion de la création de MSP multisites ou pôle pluriprofessionnel composé d'antennes afin de desservir les petites communes où des départs à la retraite sans remplacement sont annoncés.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>L'instance se réunit sur sollicitation des porteurs de projets, pour étudier l'intérêt et la faisabilité selon les besoins du territoire. Elle soutient et accompagne seulement les projets dont l'intérêt communautaire est relevé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation d'une aide administrative, logistique, recherche de médecins, aide financière. • Un lien avec l'hôpital et les CPTS pour la possibilité de partage de temps de médecins libéraux sur des permanences et/ou des postes en exercice mixte hôpital – médecine de ville. • Un appui de la mise en oeuvre des projets et de leur développement entre les dispositifs de coopération médicale. 	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés : coordination et animation de l'instance de concertation
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Communes, Département Isère (Isère santé), Département Rhône, ARS, CPAM, MSA alpes du nord, Hôpital, CPTS, ESMPI, Calydial, Clinique Trénel, Fédération des Maisons de santé Auvergne Rhône-Alpes	Moyens engagés : participation en réunion de concertation
Public cible	Porteurs de projets	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	<p><u>Janvier à juin 2024</u> : finalisation du contenu et de la forme de cette instance, par la réunion des partenaires impliqués</p> <p><u>Juillet 2024 à décembre 2027</u> : mise en oeuvre des réunions de concertation selon les sollicitations</p>	
Dispositif de suivi :	Comité de pilotage du CLS	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils : • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre de projets étudiés	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Cohérence géographique des installations	

FICHE ACTION N°1b – A101

Nom du porteur : Département du Rhône

Nom de l'action	Concertation pour faciliter une répartition équilibrée des installations de professionnels de santé ou de structures d'exercice coordonné	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Dans l'axe 3 de la politique santé du Département du Rhône (votée le 23/06/2023) : « Soutenir les innovations en santé pour penser autrement l'accès aux soins. » l'action 5 : « Accompagnement des projets d'exercice coordonné et innovant », tend à 2 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les élus locaux à créer des lieux d'exercice pluri-professionnels, condition préalable à l'installation de nouveaux professionnels de santé. • Suivre et soutenir les projets dédiés à l'exercice coordonné et des projets innovants <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une aide à l'investissement pour le bâti reconduite pour 3 ans, inscrite dans l'appel à projets du partenariat territorial • Budget annuel : 200 à 300 000€ • Communication auprès des élus et sensibilisation des collectivités à la structuration de l'offre de soins. • Participation aux COPIL des projets • Aide à l'investissement (bâti) • Aide à l'achat d'équipement médical • Lien avec les collectivités locales 	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Département du Rhône Direction Enfance Famille : Caroline Rohrhurst	Moyens engagés : Moyens humains : coordination et animation de réseau, participation à l'Espace de concertation départemental (ECD) co-piloté par l'ARS et la CPAM
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : CPTS, Communes, Vienne Condrieu Agglomération, CPAM, MSA, Hôpital	Moyens engagés : sollicitation pour avis
Public cible	Porteurs de projets public ou privé	
Territoire géographique	AMPUIS, CONDRIEU, ÉCHALAS, LES HAIES, LOIRE-SUR-RHÔNE, LONGES, ST-CYR-SUR-LE-RHÔNE, ST-ROMAIN-EN-GAL, ST-ROMAIN-EN-GIER, SAINTE-COLOMBE, TRÈVES, TUPIN-ET-SEMONS	
Calendrier prévisionnel	2024-2026	
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils : • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre de projets étudiés	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Cohérence géographique des installations, Liens initiaux avec CPTS , et professionnels de santé	

FICHE ACTION N°2a – A101

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Aide à l'installation des professionnels de santé	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Accompagnement, par l'Agglo sur ses champs de compétences, proposé à tous professionnels de santé qui souhaitent s'installer dans une zone de l'agglomération relevée "en tension" sur sa spécialité, par l'instance de concertation.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des aides à l'installation, • Aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, • Place d'urgence en EAJE pour 6 mois avec un accompagnement sur cette période pour trouver une garde 'enfant en droit commun, • Accompagnement à la mobilité par la promotion de l'offre de transport locale • Relai avec les services de l'Agglo concernés • Relai avec les partenaires locaux 	
Identification du responsable de l'action	<p>Structure identifiée : Vienne Condrieu Agglomération</p>	<p>Moyens engagés : moyens humains : chargée de mission santé</p>
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées : Communes, CPTS, hôpital, Département du Rhône, dispositif « Isère santé »</p>	<p>Moyens engagés : moyens humains</p>
Public cible	Professionnels de santé	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2024-2027	
Dispositif de suivi :	Plan Local de Santé Vienne Condrieu Agglomération	
	<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre et types de sollicitations</p> <p>Nombre d'installations confirmées suite aux sollicitations</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Développer la communication sur l'existence de ce service auprès de professionnels souhaitant s'installer sur le territoire	

FICHE ACTION N°2b – A101

Nom du porteur : Département du Rhône

Nom de l'action	Aide à l'installation des professionnels de santé	
Axe stratégique	Axe 1 : Accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Dans l'axe 2 de la politique santé du Département du Rhône (votée le 23/06/2023) « Aider les professionnels de santé à s'installer dans le Rhône par un accompagnement professionnel »</p> <p>L'action 4 : « Accompagnement à l'installation et au maintien des professionnels de santé », tend aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en Place d'un Guichet Unique <p><u>Objectif</u> : Permettre aux professionnels de santé qui veulent s'installer d'accéder à un maximum d'informations avec une seule porte d'entrée : le Département et ses partenaires, acteurs institutionnels et consulaires de la santé (ARS, CPAM, ordres, URPS...) et CPTS.</p> <p><u>Mise en œuvre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un numéro dédié à l'accueil des professionnels de santé, porte d'entrée sur les réseaux locaux (professionnels santé et collectivités). • Un guide et une réunion proposée régulièrement (dématérialisée ?), co-organisée avec les partenaires (Conseils de l'ordre, ARS, CPAM, URSSAF, autres...) pour donner l'essentiel des démarches à faire, lors d'une installation. • Une communication aux élus et partenaires, aux étudiants en santé, etc. • Aides financières à l'équipement médical <p><u>Objectif</u> : Favoriser l'installation ou le maintien en exercice de professionnels de santé</p> <p><u>Mise en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une aide maximum de 3 000€/professionnel de santé, 50% max de la dépense • Aide à l'acquisition de matériel médical uniquement • Accompagnement personnel : mode de garde des enfants, recherche de logement, emploi du conjoint <p><u>Objectif</u> : Renforcer l'attractivité du territoire, offrir un service personnalisé aux professionnels pour lever tout frein à leur installation.</p> <p><u>Mise en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de partenariats avec l'Agence économique régionale, l'ADERLY, Pôle Emploi • Travail en réseau avec les collectivités, élus, DGA et techniciens dédiés • Lien avec les PMI • Partenariat(s) privé(s) ou bailleurs pour le logement 	
Identification du responsable de l'action	<p><u>Structure identifiée</u> : Direction Enfance Famille : Caroline Rohrhurst</p>	<p><u>Moyens engagés</u> :</p> <p>moyens humains : chargée de mission santé publique Démographie Médicale</p>

Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Communes, Vienne Condrieu Agglomération, CPTS, l'Agence économique régionale, l'ADERLY, Pôle Emploi	Moyens engagés : moyens humains
Public cible	Professionnels de santé	
Territoire géographique	Ampuis, Condrieu, Echalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, St-Cyr-sur-le-Rhône, St-Romain-en-Gal, St-Romain-en-Gier, Sainte-Colombe, Trèves, Tupin-et-Semons	
Calendrier prévisionnel	2024-2026	
Dispositif de suivi : <ul style="list-style-type: none">• Outils• Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Feuille de route politique santé publique Département du Rhône	
	Nombre et types de sollicitations	
	Nombre d'installations confirmées suite aux sollicitations	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Développer la communication sur l'existence de ce service auprès de professionnels souhaitant s'installer sur le territoire	

FICHE ACTION N°3a – A101

Nom du porteur : CPTS

Nom de l'action	Développer la maîtrise de stage et le cadre de l'accueil d'internes, mettre en place des programmes de rencontre avec des médecins en exercice sur le territoire	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Développer la maîtrise de stage et le cadre de l'accueil d'internes, mettre en place des programmes de rencontre avec des médecins en exercice sur le territoire.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un parcours de stage « hybride » pour les internes en médecine avec un semestre dont le temps sera réparti entre la médecine de ville et la médecine hospitalière • Mise en place de « journée / soirée découverte » auprès des professionnels de santé libéraux. 	
Identification du responsable de l'action	<p>Structures identifiées :</p> <p>CPTS Vienne, CPTS de l'Ozon, CPTS Condrieu, CPTS les Coteaux rhodaniens</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>MEP convention de partenariat avec les facultés de médecine, le CH de Vienne</p>
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Faculté de médecine Lyon – Grenoble – St Etienne</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>MEP convention avec distribution du temps de stage (plannings)</p>
	<p>Structures identifiées :</p> <p>CH Lucien Hussenot</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>MEP convention</p>
	<p>Structures identifiées :</p> <p>Médecins généralistes MSU</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>Financement CPAM</p>
Public cible	Internes en médecine	
Territoire géographique	Territoire CPTS Vienne	
Calendrier prévisionnel	Cf Fiche projet	
Dispositif de suivi :	Tableau de suivi – Fiche de présence – Questionnaire de satisfaction	
	<p>Fréquence : par semestre universitaire (Mai et Novembre)</p> <p>Données recueillies et sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires de satisfaction MSU + internes • Nombre de conventions de stage signés avec la faculté • Nombre de participants « journée / soirée découverte » 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Responsabilités civile / professionnelle	
	Nombre de MSU	
	Moyens de transports	

FICHE ACTION N°3b – A101

Nom du porteur : Département du Rhône

Nom de l'action	Organisation de formation à la maîtrise de stage	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Dans l'Axe 1 de la politique santé du Département du Rhône (votée le 23/06/2023) « Rendre le territoire plus attractif auprès des étudiants en santé »</p> <p>L'action 3 C: « Organisation de formation à la maîtrise de stage », tend à l'objectif Objectif : Organiser une formation délocalisée de Maître de Stage Universitaire (MSU)</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec Lyon 1 (CUMG) ; ARS ; CNGE • Prendre en compte les nouvelles modalités des stages des MSU 	
Identification du responsable de l'action	Structures identifiées :	Moyens engagés : Caroline Rohrhurst (chargée de mission Démographie médicale Département du Rhône)
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Faculté de médecine Lyon – Grenoble – St Etienne</p> <p>CPTS Vienne, CPTS de l'Ozon, CPTS Condrieu, CPTS les Coteaux rhodaniens</p>	Moyens engagés :
	<p>Structures identifiées :</p> <p>Médecins généralistes MSU</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>Financement CPAM</p>
Public cible	Médecins généralistes	
Territoire géographique	Ampuis, Condrieu, Echalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, St-Cyr-sur-le-Rhône, St-Romain-en-Gal, St-Romain-en-Gier, Sainte-Colombe, Trèves, Tupin-et-Semons	
Calendrier prévisionnel	2024-2026	
Dispositif de suivi :	Feuille de route politique santé publique Département du Rhône	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre de MSU	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°4a – A101

Nom du porteur : Hôpital Lucien Husse

Nom de l'action	Hébergement temporaire pour des professionnels de santé et paramédicaux en situation précaire	
Axe stratégique	Axe 1 : Accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Mise à disposition d'hébergement temporaire pour des professionnels de santé et paramédicaux en situation précaire.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Orientation des demandes vers le bailleur social.</p> <p>Location en résidence sociale dédiée à un public étudiants et/ou jeunes actifs</p>	
Identification du responsable de l'action	service ressources humaines Hôpital Lucien Husse	Moyens engagés : moyens humain, paiement des loyers, gestion locative
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées : ADVIVO Vienne Condrieu Agglomération</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>Mise à disposition de logements.</p> <p>Construction d'une résidence spécifique pour l'accueil d'étudiants et/ou jeunes actifs.</p>
Public cible	<p>Internes (stages de 6 mois),</p> <p>Etudiants sages-femmes, en fin de cursus (stage de 3 mois),</p> <p>Professionnels de santé en attente d'homologation de diplômes,</p> <p>Professionnels non médicaux, intérimaires : infirmiers généraux ou spécialisés (chirurgie, radiologie, anesthésie, etc.), kinésithérapeutes.</p> <p>Professionnels de santé, nouvellement arrivé sur le territoire en attente de trouver un logement.</p>	
Territoire géographique	Vienne	
Calendrier prévisionnel	2024-2027	
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre d'hébergements attribués	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>. Points de vigilance sur le modèle économique retenu : dépense à la charge du CHV, selon les publics, avec mise en place d'une participation du locataire (comme pour l'internat CHV).</p> <p>. Points de vigilance sur le modèle locatif et de gestion retenu : le CHV est locataire et payeur. Il est libre d'affecter ensuite des professionnels ou étudiants. Une gestion ménage est à prévoir pour le CHV, ainsi que des abonnements EDF et internet à ouvrir... Coûts engendrés à prendre en compte.</p>	

FICHE ACTION N°4b – A101

Nom du porteur : Département du Rhône

Nom de l'action	Soutien financier aux « maisons des étudiants en Santé » et « Guide de l'hébergement des étudiants en santé »	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Dans l'Axe 1 de la politique santé du Département du Rhône (votée le 23/06/2023) « Rendre le territoire plus attractif auprès des étudiants en santé »</p> <p>Les actions 3 A « Soutien financier aux « maisons des étudiants en Santé » et 3 B « Guide de l'hébergement des étudiants en santé » tendent aux objectifs suivants :</p> <p><u>Objectif</u> : favoriser l'émergence de solutions d'hébergement pour les étudiants en santé – leur permettre de tisser des liens avec les professionnels de santé installés et de découvrir le territoire</p> <p><u>Mise en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une indemnité de 50€/semaine/étudiant logé, versée au « logeur », dès le 1er janvier 2024 • Pour du logement collectif ou groupé uniquement • Gratuité totale pour l'étudiant • Dispositif accessible aux collectivités, CPTS ou structures privées d'exercice coordonné • Un accompagnement local à la découverte du territoire, volet professionnel et vie quotidienne. <p><u>Objectif</u> : Fournir un outil pratique aux étudiants en santé afin qu'ils accèdent facilement aux solutions d'hébergement existantes.</p> <p><u>Mise en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne de recensement des solutions existantes. E-mailing aux CPTS + EPCI et/ou communes • Préparation d'une fiche de renseignements (photos, descriptif, conditions, etc.) et envoi aux structures qui proposent un logement. • Mise en page du guide en collaboration avec le service communication. • Diffusion via les associations étudiantes, lors de la journée de choix de stages (Avril) de Lyon 1 (stages médecine uniquement) 	
Identification du responsable de l'action	<u>Structure identifiée :</u> Département du Rhône	<u>Moyens engagés :</u> Caroline Rohrhurst (chargée de mission Démographie médicale Département du Rhône)
Acteurs mobilisés	<u>Structures identifiées :</u> Faculté de médecine Lyon – Grenoble – St Etienne CPTS Vienne, CPTS de l'Ozon, CPTS Condrieu, CPTS les Coteaux rhodaniens Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Public cible	Étudiants en santé (médicaux et paramédicaux)	

Territoire géographique	AMPUIS, CONDRIEU, ÉCHALAS, LES HAIES, LOIRE-SUR-RHÔNE, LONGES, ST-CYR-SUR-LE-RHÔNE, ST-ROMAIN-EN-GAL, ST-ROMAIN-EN-GIER, SAINTE-COLOMBE, TRÈVES, TUPIN-ET-SEMONS
Calendrier prévisionnel	2024-2026
Dispositif de suivi :	Feuille de route politique santé publique Département du Rhône
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre de dossiers soumis</p> <p>Nombres de projets accompagnés</p> <p>Nombre d'étudiants logés par Semestre</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	

FICHE ACTION N°5a – A101

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Promotion du territoire auprès des professionnels de santé	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Il s'agit de donner envie aux futurs professionnels de s'implanter sur le territoire. Valoriser, auprès des étudiants stagiaires et médecins remplaçants présents sur le territoire, les opportunités d'implantation mais aussi de promouvoir le cadre de vie, les loisirs, l'offre culturelle, scolaire, le transport...</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Valorisation du territoire lors des journées d'accueil des internes de l'hôpital de Vienne et de rencontres conviviales interprofessionnels de santé</p>	
Identification du responsable de l'action	<p>Structure identifiée :</p> <p>Vienne Condrieu Agglomération</p>	<p>Moyens engagés :</p>
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées : Hôpital de Vienne, CPTS, Clinique Trénel</p>	<p>Moyens engagés :</p>
Public cible	Internes en médecine en stage sur le territoire	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2023-2027	
Dispositif de suivi :	Comité de pilotage du Plan Local de Santé de Vienne Condrieu	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre d'étudiants rencontrés et ayant par la suite un projet effectif d'installation sur le territoire	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°5b – A101

Nom du porteur : Isère Santé (département)

Nom de l'action	Soutenir l'installation de professionnels de santé en Isère	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Prospection active de professionnels de santé via la promotion du dispositif Isère Santé : il s'agit d'accompagner les professionnels de santé dans leur installation sur le territoire et de promouvoir auprès des futurs médecins, infirmiers IPA et dentistes les territoires sous dotés et de valoriser auprès des étudiants, stagiaires, professionnels de santé, les opportunités d'implantation, mais aussi de promouvoir le cadre de vie, les loisirs, l'offre culturelle, scolaire, transport...</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribution de bourses d'études et d'aides à l'installation • Aides à la création de MSP • Compensation de la perte de salaire liée à la formation de maître de stage universitaire • Présentation du dispositif dans les facultés concernées • Organisation de journée découverte de l'Isère 	
Identification du responsable de l'action	<p>Structure identifiée : Direction des solidarités, Dispositif Isère Santé</p>	<p>Moyens engagés : 80 bourses d'étude pour médecin généraliste d'un montant de 56k€, aides à l'installation d'un montant de 10k€, aide à la création de MSP pour un montant de 100k€ Moyens humains : Coordinatrice, chargée de mission, apprenti</p>
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées : Facultés (Lyon, St-Etienne, Grenoble...), Communes, CPTS, SDIS, Ordres des médecins, dentiste et infirmiers et autres partenaires santé (ARS, CPAM...)</p>	<p>Moyens engagés : Organisations de journées d'accueil, présence aux journées de choix de stage, présentation du dispositif lors de différentes occasions. Organisation de colloque de la santé</p>
	<p>Structures identifiées : Territoires, Agglomérations Vienne Condrieu Agglomération</p>	<p>Moyens engagés : Moyens humains, recensement des besoins</p>
Public cible	Les médecins généralistes pour une première installation ; les étudiants chirurgiens-dentistes, les internes en médecine générale ainsi que les infirmier(e)s libéral(es) en pratiques avancées.	
Territoire géographique	L'ensemble du département de l'Isère (MSP, IPA) et communes identifiées comme prioritaires (chirurgiens-dentistes, MG)	
Calendrier prévisionnel	<p>Accompagnement tout au long de l'année</p> <p>Septembre / octobre : journées d'accueil des internes de médecine générale</p> <p>Octobre et juin : présence aux journées de choix de stage pour les étudiants en médecine générale.</p> <p>Différents événements récurrents (congrès, assises...)</p>	
Dispositif de suivi :	Tableau Excel de suivi des professionnels de santé entrant dans le dispositif Questionnaire annuel adressé aux professionnels de santé	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre de professionnels de santé entrant dans le dispositif Isère Santé</p> <p>Nombre de création de MSP sur le territoire</p> <p>Réponses aux questionnaires et aux enquêtes de satisfaction</p> <p>Fréquence annuelle</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Développer la communication autour du dispositif	

FICHE ACTION N°5c – A101

Nom du porteur : Département du Rhône

Nom de l'action	Promotion du territoire auprès des professionnels de santé	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Dans l'Axe 1 de la politique santé du Département du Rhône (votée le 23/06/2023) « Rendre le territoire plus attractif auprès des étudiants en santé »</p> <p>L'action 3G « Évènement pour les Étudiants » tend à l'objectif suivant :</p> <p>Objectif : Créer des temps conviviaux pour favoriser l'attractivité du Rhône, entrer dans les sphères étudiantes pour gagner en visibilité et écouter les attentes, favoriser la visibilité des actions du territoire (Département et partenaires).</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions régulières avec les représentants des associations étudiantes • Organisation d'un évènement sportif/découverte du Département en avril • Présence à la journée de choix des stages de la Faculté Lyon 1 • Présence sur des Congrès ou forums étudiants, médecine et autres (ISNAR-IMG ; ISNI ; Forum installation internes Lyon 1, congrès MK, etc.) 	
Identification du responsable de l'action	<p>Structure identifiée : Département du Rhône</p>	<p>Moyens engagés : Pilote Caroline Rohrhurst (chargée de mission Démographie médicale)</p>
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées : Hôpital de Vienne, CPTS, associations étudiantes, Vienne Condrieu Agglomération</p>	<p>Moyens engagés :</p>
Public cible	Étudiants en santé (médicaux et paramédicaux)	
Territoire géographique	AMPUIS, CONDRIEU, ÉCHALAS, LES HAIES, LOIRE-SUR-RHÔNE, LONGES, ST-CYR-SUR-LE-RHÔNE, ST-ROMAIN-EN-GAL, ST-ROMAIN-EN-GIER, SAINTE-COLOMBE, TRÈVES, TUPIN-ET-SEMONS	
Calendrier prévisionnel	2024-2026	
Dispositif de suivi :	Feuille de route politique santé publique Département du Rhône	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre d'étudiants rencontrés et ayant par la suite un projet effectif d'installation sur le territoire</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°6a – A101

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Communication des coordonnées des services sociaux du territoire aux professionnels de santé libéraux	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Diffuser aux professionnels de santé les coordonnées des services sociaux du territoire pour faciliter l'orientation des patients en cas de besoin.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Diffusion par mail aux CPTS du territoire et sur demande aux professionnels de santé libéraux</p> <p>Mise à jour annuelle des données</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>CPTS, CCAS, service social de l'Hôpital de Vienne, PASS, DAC VISAGE-MRSI, MSA, etc.</p>	Moyens engagés :
Public cible	Professionnels de santé libéraux	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	Disponibilité : 2024-2027	
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre de demandes d'information de professionnels de santé</p> <p>Bilan qualitatif sur l'utilisation des informations transmises</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°6b – A101

Nom du porteur : CPAM Isère

Nom de l'action	Guide ressources : Livret partenaires	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Développer et pérenniser des projets d'installation de professionnels de santé dans les zones communales où les besoins sont prioritaires	
Description de l'action	<p>Diffuser aux professionnels de santé les coordonnées des services sociaux du territoire pour faciliter l'orientation des patients en cas de besoin. (<i>Guide ressources CPAM à adapter</i>)</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Adaptation du livret partenaires (Collectivités, associations, CCAS, missions locales, etc.) créé par la CPAM pour les professionnels de santé. Mise à disposition du livret sur Ameli Pro. Mise à jour annuelle des données.</p> <p>Le livret sera également mis à disposition des assurés.</p>	
Identification du responsable de l'action	<p>Structure identifiée :</p> <p>CPAM Isère</p>	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Département de l'Isère, ISBA, CCAS et ville de Grenoble, UDCCAS, Service social de l'assurance maladie</p>	Moyens engagés :
Public cible	Professionnels de santé	
Territoire géographique	Département Isère	
Calendrier prévisionnel	<p>Disponibilité : Premier trimestre 2024</p> <p>Renouvellement annuel</p>	
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre de vues sur le site AMELI	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

Axe 1 : Accès aux droits et aux soins

Objectif stratégique 2 :

Renforcer la capacité de la population à accéder aux droits et aux soins

FICHE ACTION N°1a – A102

Nom du porteur : CPTS

Nom de l'action	Développer le recours à la télémédecine	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Renforcer la capacité de la population à accéder aux droits et aux soins	
Description de l'action	<p>Développer le recours à la télémédecine (attention particulière sur l'outil proposé) pour faciliter l'accès aux soins spécialisés des habitants qui résident sur les territoires les plus excentrés.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la TLM via les parcours de soins • JVS et forums santé • Comité numérique en santé 	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : CPTS	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : GCS SARA	Moyens engagés : MonSisra – plateforme sécurisée d'informations médicales des patients
	Structures identifiées : CPAM	Moyens engagés : Communication / informations bénéfice d'ouvrir « Mon Espace Santé »
Public cible	Patients – Professionnels de santé (médecins, IDEL et IPA ...)	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	<p>JVS le 20 janvier 2024</p> <p>Forum « Santé et Bien-être » de Chasse sur Rhône le 20/10/2023</p> <p>Promotion en interne à la CPTS tout au long de l'année</p>	
Dispositif de suivi :	Extractions CPAM	
• Outils	Fréquence : annuelle	
• Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Description des données à recueillir et de leur source : nombre de professionnels ayant pratiqué des actes de TLM	
	Outils numériques utilisés : média et matériel	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°1b – A102

Nom du porteur : CALYDIAL

Nom de l'action	Développer le recours à la télémédecine	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Renforcer la capacité de la population à accéder aux droits et aux soins	
Description de l'action	<p>Développer le recours à la télémédecine (attention particulière sur l'outil proposé) pour faciliter l'accès aux soins spécialisés des habitants qui résident sur les territoires les plus excentrés.</p> <p>Mise en œuvre : CALYDIAL précurseur en télémédecine en France, notamment en télésurveillance avec la promotion Programme de Recherche Médico-Economique Nelly. Nous maîtrisons les modalités de télémédecines : télésurveillance, téléconsultations, télé expertise, télé soins et nous les proposons sur le site de Vienne pour les patients atteints Maladie Rénale Chronique. Nous proposons de contribuer à l'accompagnement des patients à la maîtrise de ces outils, et des professionnels en travaillant à leur utilisation coordonnée entre tous les acteurs avec la Communauté Pluriprofessionnel du Territoire de Santé, particulièrement dans le projet Rein, Cœur Diabète. Nous privilégions les outils de GCS SARA sans exclusivité néanmoins.</p> <p>CALYDIAL est précurseur pour l'implémentation de Mon Espace Santé sur le territoire et le Dr Agnès Caillette Beaudoin est ambassadrice Espace Santé à l'ARS : Calydial propose d'essayer cette utilisation en lien avec la CPTS en autre.</p>	
	Structure identifiée : CALYDIAL établissement de santé et centre de santé	Moyens engagés : Moyens humains : DSIO, médecins, paramédicaux, patiente conseil et personnel technique
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : les CPTS et les maisons de santé (MSP)	Moyens engagés :
	Structures identifiées : CHLH et GHT	Moyens engagés :
Public cible	Patients et professionnels du territoire	
Territoire géographique	Agglomération Vienne-Condrieu	
Calendrier prévisionnel	Durée du Contrat Local de Santé	
Dispositif de suivi :	<u>Outils</u> : GCS SARA et applications	
	<ul style="list-style-type: none"> • Outils : • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : 	<u>Indicateurs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction patients par questionnaire • Satisfaction professionnels par questionnaire, • Nombre d'actes de télémédecine
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Accompagner la littératie des patients en précarité digitale : organiser un programme, mobiliser les acteurs dédiés du service public et les tiers lieux dédiés au sein du territoire	

FICHE ACTION N°2 – A102


Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Accroître et optimiser l'offre de services de transport en commun	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Renforcer la capacité de la population à accéder aux droits et aux soins	
Description de l'action	<p>Accroître la part modale des transports en commun (urbain et inter-urbain) grâce à un réseau performant s'adaptant à la demande à court, moyen et long terme.</p> <p>Renforcer l'attractivité des communes rurales.</p> <p>Veiller à accompagner le vieillissement de la population.</p> <p>Mise en oeuvre :</p> <p>Suivre attentivement l'évolution de la fréquentation et des performances du nouveau réseau mis en place en 2022-2023. Un tableau de bord de suivi sera mis en place à cet effet et des points réguliers, au moins trimestriels, seront faits avec Vienne Mobilités (prestataire de service).</p> <p>Si besoin, il sera procédé à des ajustements de l'offre pour mieux répondre à la demande en lien avec le développement urbain futur et intégrer les évolutions contextuelles (réouverture du pont de Condrieu, mise en place de couloirs bus...).</p> <p>A partir de 2026, il s'agira de préparer l'écriture d'un nouveau programme de consultation tenant compte des performances observées du nouveau réseau, de l'évolution de la demande de mobilité et des enseignements d'études que le délégataire en place a prévu de réaliser pour le compte de Vienne Condrieu Agglomération (enquête auprès des non-clients, enquête origine/destination et enquêtes de satisfaction notamment).</p> <p>Les principales pistes de travail envisagées pour l'instant à cette échéance, qui seront à confirmer et à enrichir d'ici là, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Une amélioration de l'offre de service à destination de la gare de Saint-Clair-les-Roches depuis la rive droite. . Une extension mesurée de la desserte des lignes régulières en lien avec notamment avec les projets urbains. . Un allongement des horaires de fonctionnement de certaines lignes, notamment en soirée. . L'intégration de la halte de Reventin-Vaugris et des nouveaux P+R dans l'offre de service. <p>Sur le volet ferroviaire, Vienne Condrieu Agglomération maintiendra son implication dans la mise en œuvre et l'intégration urbaine de la future halte ferroviaire de Reventin-Vaugris et s'impliquera dans le suivi des études dont elle a sollicité la réalisation (amélioration significative de l'offre en rive gauche et opportunité de réouverture au trafic voyageur de la ligne ferroviaire de la rive droite du Rhône).</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Vienne Mobilités, Communes, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SMT AML, Sytral, SNCF Réseaux TER Auvergne-Rhône-Alpes, Etat</p>	Moyens engagés :

Public cible	Habitants de l'Agglo
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération
Calendrier prévisionnel	2024-2031
Dispositif de suivi :	PDM fiche B3
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre de voyages par an</p> <p>Coût annuel à charge de VCA</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	La crise Covid a provoqué une baisse de la fréquentation du réseau de transports en commun en 2020 et 2021. Elle a aussi modifié les habitudes de mobilité de la population avec un recours accru au télétravail. Il n'est pas possible de prédire les conséquences à moyen et long terme de ces évolutions sur la fréquentation du réseau.

FICHE ACTION N°3 – A102

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Améliorer l'offre de transport à la demande (TAD)	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Renforcer la capacité de la population à accéder aux droits et aux soins	
Description de l'action	<p>Il s'agit de proposer une offre de transport plus adaptée aux captifs qui vivent dans les communes de l'agglomération qui ne sont pas desservies par les lignes régulières du réseau L'va. Le diagnostic réalisé a fait apparaître que l'offre existante de transport à la demande était insuffisamment attractive, qu'elle était hétérogène et qu'elle était de moins en moins utilisée par la population. Il est donc apparu nécessaire de la moderniser et de la repenser pour faciliter en particulier les déplacements, dans une logique de proximité, vers les gares et les pôles d'échanges, vers les zones commerciales (dont certains marchés), vers les zones d'activités et vers les pôles de santé.</p> <p>Maintien des liens sociaux, renforcement de l'attractivité des communes rurales et accompagnement du vieillissement de la population.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Mise en place d'un TAD zonal qui fonctionnera partout avec la même logique et les mêmes outils, selon un découpage en 4 zones distinctes homogènes, deux en rive gauche et deux en rive droite :</p>  <p>Cette organisation permettra des liaisons vers les pôles générateurs de chaque zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Gares et pôles d'échanges. . Commerces (y compris marchés et centres commerciaux). . Entreprises (zones d'activités). . Etablissements de santé (hôpitaux, cliniques, Ehpad). <p>Par ailleurs, par rapport à l'existant, les modalités de réservation seront multipliées et simplifiées (téléphone, site Internet, application mobile), l'amplitude horaire sera élargie, le nombre de courses sera significativement augmenté et les points d'arrêt seront mieux matérialisés.</p> <p>Le nouveau service, baptisé « navette L'va », devrait mis en service fin avril 2022 pour faire l'objet d'adaptations pour tenir compte des retours d'expérience venant des usagers (niveaux de fréquentation, suggestions diverses...), des communes et du délégataire lui-même.</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :

Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Vienne Mobilités, Taxis, Communes	Moyens engagés :
Public cible	habitants	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2024-2031	
Dispositif de suivi :	PDM fiche B12	
	<u>Indicateurs de réalisation de l'action</u> : Mise en œuvre du service	
• Outils :	<u>Indicateurs de suivi de l'action</u> :	
• Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	Nombre de voyageurs par an	
	Nombre de voyageurs à tarification social par an	
	Nombre de voyageurs par commune d'origine et par an	
	Nombre de voyageurs par pôle de destination et par an	
	Kilométrage annuel total	
	Kilométrage annuel moyen par voyageur transporté	
	Coût annuel à charge de VCA	
	Coût annuel moyen par voyage à charge de VCA	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Bien communiquer sur l'existence de ce nouveau service.</p> <p>Assurer une veille active sur les performances du service pour pouvoir le faire évoluer et répondre au mieux aux attentes.</p>	

FICHE ACTION N°4 – A102

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Promouvoir l'image, la qualité et l'attractivité du réseau de transport public L'VA
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins
Objectif opérationnel	Renforcer la capacité de la population à accéder aux droits et aux soins
Description de l'action	<p>Faire connaître le réseau L'va et le valoriser pour inciter les habitants et tous ceux qui fréquentent le territoire (actifs, touristes...) à le tester et à l'utiliser.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Vienne Condrieu Agglomération et ses différents délégataires (Vienne Mobilités, Transdev...) ont intégré depuis longtemps l'importance de la communication mais ces efforts vont être maintenus et accentués avec la mise en place le 1er septembre 2022 de l'intégralité du nouveau réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Soigner le référencement et la publicité digitales . Pour les personnes qui ne vont pas naturellement et intuitivement sur le site lvabus.com, Google est l'outil idéal pour conquérir de nouveaux clients. . Le nouveau site Internet qui sera déployé en 2022 sera conçu pour favoriser l'approche SEO (Search Engine optimisation » et renforcer sa visibilité sur internet. . Le délégataire achètera par ailleurs des publicités sur Google sous forme de bannières s'affichant automatiquement pour les personnes effectuant une recherche sur le territoire. C'est l'approche SEA (Search Engine Advertising). . SEO et SEA compléteront l'intégration de L'va dans Google Maps. Par ce biais, les touristes accéderont à toutes les informations essentielles sur le réseau quelle que soit leur langue et le système d'exploitation de leur appareil mobile. <p>Renforcer la présence sur les réseaux sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Le délégataire sera présent activement sur Facebook, sur Twitter et sur LinkedIn, avec une communication adaptée à chacun de ces réseaux. . Il ne sera pas directement présent sur Instagram mais utilisera ce réseau pour des publicités ciblées de nature à toucher la clientèle des 20-35 ans. <p>Aller à la rencontre des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Pour chaque commune, un document personnalisé présentera de façon très concrète les offres de mobilité disponibles sur la commune et plus largement sur le territoire. . Un totem d'information sera mis en place dans les halls d'accueil de chacune des mairies du territoire et dans des lieux clés (hôpitaux, centres commerciaux...). . Le délégataire sera présent chaque année avec un stand au salon des seniors pour les aider à mieux appréhender l'offre de transport et lever les freins à son utilisation. . Une fois par an, le délégataire animera un atelier « Osons le bus » ciblé sur les personnes à mobilité réduite. Cet atelier sera organisé avec Vienne Condrieu Agglomération, la presse et les associations compétentes. . Le délégataire assurera une présence itinérante sur le territoire à la conquête de nouveaux utilisateurs et pour échanger avec ses clients. <p>Capter les nouveaux arrivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . En partenariat avec la Poste, le délégataire identifiera les nouveaux arrivants sur le territoire. . Dès leur emménagement, un courrier de bienvenue leur sera adressé avec le détail de l'offre de mobilité disponible à partir de leur commune.

	<p>. Ce courrier les invitera à venir retirer une carte gratuite chargée d'un titre journée et leur proposera des réductions pour d'autres services (location de vélos, autopartage...).</p> <p>. Information sur l'offre en transport pour faciliter l'installation sur le territoire des professionnels de santé</p> <p><u>Accompagner la reprise de l'emploi :</u></p> <p>. Une formation sera délivrée aux conseillers Pôle Emploi et aux agents volontaires de la Mission Locale pour qu'ils soient prescripteurs du réseau et en capacité de proposer des solutions aux demandeurs.</p> <p>. Chaque année, deux ateliers de mobilité seront organisés pour former les demandeurs à l'utilisation du réseau et un mois d'abonnement gratuit sera offert aux personnes retrouvant un emploi.</p> <p><u>Accompagner les scolaires :</u></p> <p>. Le passage en 6ème marque une première rupture dans les habitudes de mobilité de beaucoup de jeunes.</p> <p>. Pour bien les préparer à ce changement, le délégataire interviendra chaque année auprès des élèves de CM2 des établissements scolaires du territoire.</p> <p>. Cette intervention d'une demi-journée comprendra une sensibilisation pédagogique, un déplacement en bus et la visite de la plate-forme de mobilité de Pont-Evêque.</p> <p>. Un « passeport L'va », conçu pour partager les bons gestes leur sera distribué, ainsi qu'un petit cadeau à l'image du réseau.</p> <p><u>Séduire les touristes :</u></p> <p>. Le délégataire éditera un flyer synthétique de l'offre de mobilité du territoire à l'attention des visiteurs hébergés dans les hôtels du territoire.</p> <p>. Ce document mettra en valeur le réseau et les innovations qui en facilitent l'accès telles que l'application mobile, le ticket SMS et le Tickizz (digitalisation des titres de transport).</p> <p><u>Assurer la promotion de la marque :</u></p> <p>. L'va sera partenaire de Jazz à Vienne qui est un événement incontournable du territoire. Chaque année, deux véhicules seront intégralement habillés aux couleurs du festival.</p> <p>. Le réseau participera chaque année à la journée du transport public. Des spots radios seront diffusés pour proposer aux habitants de tester gratuitement le réseau ce jour-là. Divers jeux et animations seront organisés.</p> <p>. L'va maintiendra un partenariat solidaire avec la Croix Rouge pour l'opération « Un Noël pour tous ».</p> <p>Toutes ces mesures seront mises en œuvre sur la période 2022-2028 et seront complétées par la communication institutionnelle de Vienne Condrieu Agglomération (site internet, Agglo Mag...).</p> <p>Le dispositif pourra être enrichi et adapté au fil du temps pour tenir compte du succès ou de l'insuccès des différentes mesures et pour tenir compte de l'évolution des technologies et des habitudes de la clientèle et de la population.</p> <p>Il sera complété et enrichi plus en profondeur à l'occasion de la remise en concurrence du contrat de délégation de service public qui aura lieu en 2028.</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p><u>Structures identifiées :</u></p> <p>Vienne Mobilités Communes. Inspection académique, Établissements scolaires, Pôle Emploi, Associations</p>	Moyens engagés :

Public cible	Habitants, actifs, touristes
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération
Calendrier prévisionnel	2022-2031
Dispositif de suivi :	PDM fiche D1
	<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action Fréquentation site internet Fréquentation application mobile Fréquentation réseaux sociaux Nombre de bénéficiaires des différentes mesures
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	RAS

FICHE ACTION N°5a – A102

Nom du porteur : CCAS Vienne

Nom de l'action	Réduire les disparités et éviter la marginalisation au niveau de l'accès aux soins	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Renforcer la capacité de la population à accéder aux droits et aux soins	
Description de l'action	<p>Mettre en place des accompagnements durables et des formations aux outils numériques pour accéder aux droits et aux soins ou proposer des accompagnements dans des lieux dédiés de type « Maison France Services » pour les personnes qui ne pourraient être formées. (Outil mon espace santé)</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Réduire les disparités et éviter la marginalisation au niveau de l'accès aux soins</p> <p>Présentation des sites institutionnels de santé (CPAM avec Compte Ameli : démarches en ligne CPAM au lieu du 3646), plateformes de prise de RDV médicaux/examens médicaux...</p> <p>Avec un conseiller numérique pour pec individuelle, IDE C.C.A.S. pour naviguer sur</p> <p>En pratique :</p> <p>En amont</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'état de connaissance des nouveaux dispositifs en ligne concernant l'accès aux soins. • Evaluer les compétences sur l'utilisation de l'outil informatique (avec un conseiller numérique ?) • Proposer des séances autour de l'outil informatique pour aborder les problématiques sur l'accès aux soins. • Informer sur l'existence des services en lignes et faire connaître leur intérêt <p>Pendant</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2-3 usagers par séances. • Création de profils/comptes, navigations sur les sites référencés plus haut par les usagers... <p>En aval</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluations en intra, puis auprès des soignants, des usagers, CPAM ? 	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : C.C.A.S. de Vienne	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Arche / C.C.A.S. IDE C.C.A.S. Conseiller numérique ?	Moyens engagés : Mise à disposition de personnel et des locaux. Nécessité d'avoir un conseiller numérique ou l'intervention de Maison France Services afin d'avoir des permanences et un bus MFS sur les QPV. La MFS de Villefontaine propose des interventions de ce type et le C.C.A.S. est en capacité de mettre des locaux à dispo pour les permanences dans le point informatique situé à l'ARCHE et ce, pour un coût annuel de 5 000 € QUI FINANCE ?
Public cible	Tous les Viennois concernés par la fracture numérique et donc tout particulièrement les seniors, les bénéficiaires du RSA, de l'AAH... Les usagers de l'Accueil de jour et de l'Arche.	

Territoire géographique	Ville de Vienne
Calendrier prévisionnel	2024
Dispositif de suivi :	Point informatique dans les locaux de l'Arche
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p><u>Evaluation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins préalables • Evolutive au cours des séances • Quantitative (statistiques /6mois) • Qualitative (questionnaire auprès des usagers, liens avec médicaux et paramédicaux libéraux)
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Poste d'un conseiller numérique souhaitable et/ou permanences Maison France Service.</p> <p>Difficultés voire impossibilité pour certains usagers à se déplacer, à quitter leur domicile (mobilité, santé mentale...)</p> <p>Offre de soins restant très faible sur le territoire.</p> <p>Beaucoup d'usagers ne disposent pas d'un smartphone nécessaire pour activer et/ou sécuriser les accès, ni courriel pour validation de profils : (accès aux boîtes mail principales nécessaire). Attention il faut une habilitation pour rentrer des données personnelles pour la création de compte (AMELI, CARSAT, Espace Santé, France Connect etc...)</p> <p>Accès au droit et à la santé : éviter toute dérive « cybercafé » avec des demandes consuméristes.</p> <p>Respect RGPD et favoriser l'autonomie des usagers (identifiants, MDP...)</p> <p>Bonne pratique : renvoyer systématiquement vers les autres structures proposant un accès Internet et mettant à disposition du matériel informatique.</p>

FICHE ACTION N°5b – A102

Nom du porteur : CPAM Isère

Nom de l'action	Ateliers Inclusion Numérique	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Renforcer la capacité de la population à accéder aux droits et aux soins	
Description de l'action	<p>Mettre en place des accompagnements durables et des formations aux outils numériques pour accéder aux droits et aux soins ou proposer des accompagnements dans des lieux dédiés de type « Maison France Services » pour les personnes qui ne pourraient être formées</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Ateliers individuels ou collectifs mis en place pour les assurés non débutants détectés dans les accueils ou les services internes de la CPAM. Possibilité d'orienter les assurés débutants vers Emmaus connect pour une prise en charge directe.</p>	
Identification du responsable de l'action	<p>Structure identifiée :</p> <p>CPAM 38</p>	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>CPAM 38 Pôle social Pont de Cheruy Emmaus Connect</p>	Moyens engagés :
Public cible	Assurés en difficulté avec le numérique	
Territoire géographique	Territoire Isérois	
Calendrier prévisionnel	En cours	
Dispositif de suivi :	Différents outils internes et applicatifs métier	
	<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre de RDV selon motif numérique et télé services</p> <p>Suivi statistiques réguliers (mensuel / trimestriel etc.)</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Détection de la maturité numérique préalable à l'accompagnement</p> <p>Barrière de la langue</p>	

FICHE ACTION N°6 – A102

Nom du porteur : CPTS

Nom de l'action	Faciliter l'accès de la population aux soins non programmés	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Renforcer la capacité de la population à accéder aux droits et aux soins	
Description de l'action	Faciliter l'accès de la population aux soins non programmés. Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de créneaux de consultations de SNP par les MG du territoire adhérents aux CPTS Création et application de protocoles de coopération 	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : CPTS	Moyens engagés : <ul style="list-style-type: none"> Agenda partagé Formation des PS aux protocoles
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : CH Vienne : urgences, PASS	Moyens engagés : Système d'informations du CH et annuaire des PS appliquant les protocoles
	Structures identifiées : Officines et cabinets	Moyens engagés : Adhérents à la CPTS
	Structures identifiées : SAS	Moyens engagés :
Public cible	Tout patient et tout PS	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	Déjà en cours	
Dispositif de suivi : <ul style="list-style-type: none"> Outils Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Tableaux de suivis protocoles (CPAM) et consultations SNP Snp : <ul style="list-style-type: none"> Nbr de créneaux, MG, type adressage, nbr de régulateurs Taux de créneaux mobilisés Protocole : <ul style="list-style-type: none"> Nbr de protocole en place Nbr de PEC Évaluation protocole 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Articulation avec le sas Participation des MG Réticence mise en place protocole	

FICHE ACTION N°7 – A101

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Réflexion autour de la sortie d'hospitalisation	
Axe stratégique	Axe 1 : accès aux droits et aux soins	
Objectif opérationnel	Renforcer la capacité de la population à accéder aux droits et aux soins	
Description de l'action	<p><u>Besoins</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De logements adaptés ; • Une aide à la mobilité des aides à domicile ; • Un référent de sortie d'hospitalisation pour coordonner et travailler sur les points de rupture Ville/Hôpital ; • Un interlocuteur privilégié au niveau des bailleurs sociaux <p><u>Mise en œuvre</u> :</p> <p>Organisation de réunions d'échanges entre les partenaires concernés pour monter les projets permettant de répondre aux problématiques soulevées.</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés : organisation des réunions
Acteurs mobilisés	<p><u>Structures identifiées</u> :</p> <p>Hôpital, Clinique Trénel, ESMPI, CCAS, Départements Isère et Rhône service autonomie et action sociale, DAC VISAGE-MRSI, bailleurs sociaux</p>	Moyens engagés :
Public cible	Personnes âgées, personnes en situation de handicap ou en situation fragile	
Territoire géographique	Vienne Condrieu agglomération	
Calendrier prévisionnel	2024-2027	
Dispositif de suivi :	Vienne Condrieu Agglomération	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre de situations bloquées</p> <p>Nombre de personnes ayant accédé à un hébergement adapté à sa situation</p> <p>Réalisation de projets répondant aux besoins remontés</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

Axe 2 : Prévention et promotion à la santé

Objectif stratégique 1 :

Renforcer la prévention du diabète et de l'obésité

FICHE ACTION N°1a – A201

Nom du porteur : Service des sports Vienne

Nom de l'action	Vienne en Forme	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Renforcer la prévention du diabète et de l'obésité	
Description de l'action	<p>Mettre en œuvre sur l'agglomération une offre complète à destination de la population de sport santé, activité physique adaptée à tous les âges de la vie, comme levier de prévention des maladies chroniques et plus particulièrement du diabète et de l'obésité.</p> <p>Mise en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des problématiques de santé du territoire • Cartographie de l'offre du le territoire • Création d'un dispositif pour proposer des séances d'APA au public identifié via ordonnance • Atelier / stand de sensibilisation durant des salons • Séances d'APA à différents groupes à raison de 2 fois 1h par semaine durant 6 mois 	
Identification du responsable de l'action	<p>Structure identifiée :</p> <p>Mairie de Vienne</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>1 enseignant en Activités Physiques Adaptées</p>
Acteurs mobilisés		
Public cible	ADULTE porteur d'une ALD	
Territoire géographique	Vienne et communes limitrophes	
Calendrier prévisionnel	Un an renouvelable	
<p>Dispositif de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents Excel pour chaque groupe : présence, activité, note, ... • Document Excel qui regroupe tous les patients du dispositif : permet d'avoir des statistiques sur : le lieu de résidence, âge, sexe, assiduité, ... • Document Excel pour chaque patient : suivi : voir l'évolution de tous les patients (bilan d'entrée, 3 mois, 6 mois, 1 an) + informations personnelles (lieu de résidence, âge, sexe, patho) + suivi des séances réalisées • Document Excel pour recenser tous les professionnels de santé rencontrés/impliqués dans le dispositif + tous les professionnels de l'APA • Messagerie sécurisé MonSisra pour échanger sur les patients avec les médecins 	
<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.</p>	<p>Beaucoup de demande, file active à son maximum au bout de 3 mois de pratique pour un seul enseignant en APA.</p> <p>Dispositif à développer et à déployer sur le territoire pour répondre aux besoins du public.</p> <p>Lien Dispositif Activité Physique Adapté (DAPAP)</p> <p>Demande label maison sport santé en cours décembre 2023</p>	

FICHE ACTION N°1b – A2O1

Nom du porteur : CPTS

Nom de l'action	Programme « Ma santé en main », parcours « coeur – rein - diabète » ateliers auprès de la population et forums	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Renforcer la prévention du diabète et de l'obésité	
Description de l'action	<p>Mettre en œuvre sur l'agglomération une offre complète à destination de la population de sport santé, activité physique adaptée et d'ateliers diététiques à tous les âges de la vie, comme levier de prévention des maladies chroniques et plus particulièrement du diabète et de l'obésité.</p> <p>Mise en oeuvre : Programme « Ma santé en main », parcours « coeur – rein - diabète », ateliers auprès de la population et forums</p>	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : CPTS de Vienne	Moyens engagés : CPAM (ACI)
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : MSP Pont-Évêque	Moyens engagés : IDE Asalée
	Structures identifiées : Maison des adolescents	Moyens engagés : Adresseur de patients
	Structures identifiées : Cabinets libéraux et officines Dispositif Activité Physique Adapté (DAPAP)	Moyens engagés :
Public cible	Patients adultes – enfants en surpoids et/ou porteur de diabète,	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	Sur 5 ans	
Dispositif de suivi :	Tableau de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 		
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Absence d'implication des acteurs	

FICHE ACTION N°1c – A2O1

Nom du porteur : CALYDIAL

Nom de l'action	Organisation de journée de dépistage notamment sur la maladie rénale chronique	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Renforcer la prévention du diabète et de l'obésité	
Description de l'action	<p>Mettre en œuvre sur l'agglomération une offre complète à destination de la population de sport santé, activité physique adaptée et d'ateliers diététiques à tous les âges de la vie, comme levier de prévention des maladies chroniques et plus particulièrement du diabète et de l'obésité.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Organisation de journée de dépistage notamment sur la maladie rénale chronique (une des conséquences du diabète), communication via les professionnels et la CPTS sur l'accès aux atelier d'éducation thérapeutique du patient, programme rein, cœur, diabète, marche Rein Rhône (2024/2025), avec relais en médecine de ville. Promotion de l'activité physique adaptée en dialyse et prévention rénale avec promotion des dispositifs disponibles sur le territoire</p>	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : CALYDIAL établissement de santé et centre de santé	Moyens engagés : Moyens humains, médecins, paramédicaux, patiente conseil, le service communication
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : CPTS, MSP, Ville de Vienne, CHLH et GHT	Moyens engagés : APA Calydia, APA ville de vienne
	Structures identifiées : Association des patients	Moyens engagés : bénévoles et moyen de communication et matériel
Public cible	Grand public, patient et professionnels du territoire	
Territoire géographique	Vienne-Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	Durée du Contrat local de santé	
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journée dédiée • Nombre de participants <p>Satisfaction des patients dialysés pour l'activité physique adaptée</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Mobiliser les acteurs, la communication	

Axe 2 : Prévention et promotion à la santé

Objectif stratégique 2 :

Promouvoir plus largement l'activité physique et l'alimentation saine comme des leviers de maintien de la population en bonne santé

FICHE ACTION N°1a – A2O2

Nom du porteur : Service des sports Vienne

Nom de l'action	Vienne en Forme	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Promouvoir plus largement l'activité physique comme un levier de maintien de la population en bonne santé	
Description de l'action	<p>Faire connaître l'offre disponible aux habitants et aux professionnels de santé et autres acteurs au contact des publics ciblés.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents de communication de notre dispositif : nom, logo, flyers, affiche, ... • Documents d'aide à la prescription pour les professionnels de santé : ordonnance type, explication sur l'APA, comment prescrire, ... • Atelier / stand de sensibilisation durant des salons • Temps d'échange avec les professionnels de santé • Article dans le mag' de la ville 	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Mairie de Vienne	Moyens engagés : 1 enseignant en Activités Physiques Adaptées
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Professionnels de santé (médecin généralistes, médecins spécialistes, diététiciennes ...)	Moyens engagés : Temps d'échanges avec chacun individuellement ou en petit groupe pour leurs expliquer le dispositif, le fonctionnement de l'APA et leur donnée le kit d'aide à la prescription (EAPA + élu de la santé de la ville de Vienne)
Public cible	ADULTE porteur d'une ALD + professionnels de santé	
Territoire géographique	Vienne et communes limitrophes	
Calendrier prévisionnel	Un an renouvelable	
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Document Excel pour recenser les professionnels de santé rencontrer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document Excel pour faire des statistiques sur les médecins (qui prescrit, combien, résidence, retour, ...) 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Méconnaissance de l'APA par les professionnels de santé, pas tous sensibilisés. Les professionnels de santé manquent de temps, il faut faire en sorte de les sensibilisés au sujet efficacement.</p> <p>Risque : qu'ils confondent les différents dispositifs présentés sur le territoire, qu'ils envoient des personnes qui ne font pas parties du public cible de vienne en forme.</p> <p>Bonne pratique à promouvoir : sensibiliser les professionnels de la santé à l'APA, faire des conférences, créer des documents explicatifs, leurs faire des retours sur les bénéfices observer de leurs patients après plusieurs mois de pratique à Vienne en forme, ...</p>	

FICHE ACTION N°1b – A2O2

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Sensibilisation et prévention au diabète et à l'obésité	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Promouvoir plus largement l'activité physique et l'alimentation saine comme des leviers de maintien de la population en bonne santé	
Description de l'action	Faire connaître l'offre disponible aux habitants et aux professionnels de santé et autres acteurs au contact des publics ciblés. Mise en oeuvre : Action ponctuelle de sensibilisation, par l'organisation d'activités ludique et/ou pédagogique	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés : coordination du projet collectif, communication
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : communes	Moyens engagés : organisation de l'évènement
	Structures identifiées : DAPA (Prescribouge), Vienne en Forme, diététiciennes du territoire via les CPTS, association des diabétiques	Moyens engagés : activités, sensibilisation
Public cible	Habitants de l'Agglo	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	1 fois par an	
Dispositif de suivi :	Comité de pilotage du Plan Local de Santé de l'Agglo	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre de participants	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°1c – A2O2

Nom du porteur : CPTS

Nom de l'action	Promotion de l'activité physique et de l'alimentation saine	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Promouvoir plus largement l'activité physique et l'alimentation saine comme des leviers de maintien de la population en bonne santé	
Description de l'action	<p>Faire connaître l'offre disponible aux habitants et aux professionnels de santé et autres acteurs au contact des publics ciblés.</p> <p>Mise en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de l'offre de soins • Salon des sports et Salon des associations • Atelier/ stand de sensibilisation • Promotion de l'APA 	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : CPTS	Moyens engagés : Atelier / stand
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Mairie de Vienne + CCAS	Moyens engagés : Forum des sports + annuaire des acteurs de terrain (CCAS)
	Structures identifiées : Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés : Atelier Santé Ville
	Structures identifiées : Associations et centres sociaux	Moyens engagés : Activités
Public cible	Population du territoire	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel		
Dispositif de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action <p>Description des données à recueillir et de leur source : feuille émargement, nb d'actions et taux de participation à chaque action.</p> <p>Questionnaire de satisfaction auprès des usagers.</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Absence de réponses et d'implication des acteurs	

FICHE ACTION N°1d – A2O2

Nom du porteur : MSA des Alpes du nord

Nom de l'action	Ateliers de sensibilisation à l'hygiène et à l'alimentation	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Promouvoir plus largement l'activité physique et l'alimentation saine comme des leviers de maintien de la population en bonne santé	
Description de l'action	<p>Mise en œuvre : Mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'hygiène et à l'alimentation auprès d'élèves en MFR et lycée agricole – intervention d'une diététicienne sur un atelier ludique d'une durée d'1h30 et intervention d'un professionnel de santé sur l'hygiène ou l'hygiène bucco-dentaire d'une durée d'1h30. Les classes d'élèves ciblées sont à définir en lien avec les établissements et en fonction des besoins repérés. Promouvoir « Les P'tits ateliers nutritifs » - ateliers interactifs à distance d'accompagnement à la parentalité sur l'alimentation des enfants 0 à 3 ans (équilibre alimentaire, diversification alimentaire, bon choix des produits). Ateliers animés par des diététiciennes-nutritionnistes, les informations transmises sont sûres. Les contenus sont régulièrement mis à jour par des formateurs du Programme national nutrition santé (PNNS) et relus par l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire. Mise à disposition d'outils de communication aux relais du territoire (Vienne Condrieu Agglomération, PMI, crèche...). Inscription en ligne pour les participants.</p>	
Identification du responsable de l'action	Structures identifiées : MSA des Alpes du Nord	Moyens engagés : Programmation et animation des ateliers – Définition du contenu – Evaluation – Mise à disposition des outils de communication - Financement
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés : Relai de communication – mise en lien MSA – Etablissements
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : PMI, crèches, Centres sociaux	Moyens engagés : Relai de communication
Acteurs Mobilisés	Structures identifiées : Lycée agricole – MFR (infirmière scolaire, équipe pédagogique)	Moyens engagés : Mise à disposition de salles – organisation du planning
Public cible	Elèves en MFR et lycée agricole en Isère ; Parents d'enfants 0 à 3 ans (Population générale sur Isère et Rhône)	
Territoire géographique	Isère pour les ateliers MFR – Lycée agricole / Toutes les communes de Vienne Condrieu Agglomération pour les « P'tits ateliers nutritifs »	
Calendrier prévisionnel	P'tits ateliers nutritifs sur la durée du CLS Ateliers MFR – Lycée agricole : A déterminer avec les établissements – Durée du CLS	
Dispositif de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action Nombre d'élèves participants Nombre d'ateliers Retour qualitatif des élèves, enseignants et animateurs Nombre de participants aux ateliers en ligne	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Point de vigilance – lien avec les établissements et la coordination entre établissements et intervenants	

Axe 2 : Prévention et promotion à la santé

Objectif stratégique 3 :

Consolider les actions de vaccination et dépistage en ciblant les publics précaires ou les intra territoires où la démographie médicale est fragilisée

FICHE ACTION N°1a – A2O3

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Information sur les campagnes de dépistage et vaccination	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Consolider les actions de vaccination et dépistage en ciblant les publics précaires ou les intra territoires où la démographie médicale est fragilisée	
Description de l'action	Relayer localement les campagnes de dépistage et vaccination, attention spécifique auprès des publics précaires, et faciliter leur mise en œuvre opérationnelle. <u>Mise en oeuvre :</u> L'Agglo informe régulièrement ses habitants sur les campagnes de dépistage et de vaccination, don du sang qui s'organisent sur son territoire, via ses outils de communication (Site Internet, réseaux sociaux, Agglo mag', mailling, etc).	
Identification du responsable de l'action	<u>Structure :</u> Vienne Condrieu Agglomération	<u>Moyens engagés :</u> communication
Acteurs mobilisés	<u>Structures identifiées :</u> Centres de dépistage, associations locales, collectivités locales, CCAS, MSA des Alpes	Moyens engagés :
Public cible	Habitants de l'Agglo	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2024-2027	
Dispositif de suivi :	Comité de pilotage du Plan Local de Santé	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre d'informations diffusées	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°1b – A2O3

Nom du porteur : CPTS

Nom de l'action	Développement d'une stratégie de sensibilisation de santé publique par la méthode du « aller vers »	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Consolider les actions de vaccination et dépistage en ciblant les publics précaires ou les intra territoires où la démographie médicale est fragilisée	
Description de l'action	Relayer localement les campagnes de dépistage et vaccination, attention spécifique auprès des publics précaires, et faciliter leur mise en œuvre opérationnelle Mise en oeuvre : Développement d'une stratégie de sensibilisation de santé publique par la méthode du « aller vers » (forums, établissements scolaires, journées de santé publique...)	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : CPTS	Moyens engagés : Communication propre à chaque CPTS
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Établissements de santé, Associations de patients, Centres sociaux CCAS de Vienne	Moyens engagés :
Public cible	Toute la population	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	Sur 5 ans	
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 		
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Absence d'implication des acteurs	

FICHE ACTION N°1c – A2O3

Nom du porteur : CALYDIAL

Nom de l'action	Vaccination (COVID et grippe) à tous ses patients dialysés, dépistage de la maladie rénale chronique, programme éducation thérapeutique, aide aux aidants, permanence néphrologique auprès des territoires en voie en désertification médicale	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Consolider les actions de vaccination et dépistage en ciblant les publics précaires ou les intra territoires où la démographie médicale est fragilisée	
Description de l'action	<p>Relayer localement les campagnes de dépistage et vaccination, attention spécifique auprès des publics précaires, et faciliter leur mise en œuvre opérationnelle</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>CALYDIAL propose d'insérer dans le CLS les actions qu'il conduit pour la population du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> . La vaccination (COVID et grippe) à tous ses patients dialysés, lors de la campagne nationale ainsi que toutes les vaccinations obligatoires. . Chaque année une journée dédiée à Vienne au dépistage de la maladie rénale chronique gratuit et à tout public, notamment précaire . Pour tous un programme d'Education Thérapeutique du Patient (médicament, diététique) aux pathologies cardio vasculaire et rein, qui facilite l'adhésion aux soins, l'engagement des patients et des aidants. . Avec l'Association Française des Aidants, CALYDIAL un accompagnement spécifique des aidants une fois par an ouvert à tous les aidants. <p>Avec sa patiente conseil, CALYDIAL porte une parole facilement entendue par les personnes fragilisées par la maladie.</p> <p>CALYDIAL assure une présence néphrologique sur RDV auprès des territoires en voie en désertification médicale : Beaurepaire, Roussillon, Givors-Chasse-sur-Rhône</p>	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : CALYDIAL établissement de santé et centre de santé	Moyens engagés : Equipe médicale, paramédicale, diététicienne, Assistante Sociale, patiente conseil, infirmière formée à l'éducation thérapeutique du patient
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Ville de Vienne, Association Française des Aidants, les CPTS, les MSP, CCAS	Moyens engagés :
	Structures identifiées : laboratoires biologies médicales	Moyens engagés : matériel et financier
	Structures identifiées : Associations de patients	Moyens engagés : humains et matériel
Public cible	Pers polypathologiques Cardio Vasculaire et rénale en précarité sociale en priorité	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS	
Dispositif de suivi : Outils & Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p>Indicateurs :</p> <p>Nombre de journée dépistage,</p> <p>Nombre atelier d'éducation thérapeutique ouvert au public</p>	

Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc

La promotion des services, des journées thématiques et la mobilisation des acteurs

FICHE ACTION N°2 – A2O3

Nom du porteur : Département Isère

Nom de l'action	Semaine de la vaccination	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Consolider les actions de vaccination et dépistage en ciblant les publics précaires ou les intra territoires où la démographie médicale est fragilisée	
Description de l'action	Relayer localement les campagnes de dépistage et vaccination, attention spécifique auprès des publics précaires, et faciliter leur mise en œuvre opérationnelle Mise en œuvre : Proposer une information/sensibilisation à l'importance de la primo vaccination et du rattrapage vaccinal à l'ensemble des parents et directeurs d'écoles d'enfants de maternelle. Les sensibiliser à l'intérêt des dépistages précoces audio/phono/ophtalmo/dentaire	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : PMI	Moyens engagés : Mobiliser médecin PMI, puéricultrices et cheffe de service pour intervenir dans les écoles ou alentours durant la semaine de la vaccination (avril 2024)
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Service de Santé Scolaire Education Nationale	Moyens engagés : Mobiliser les infirmières scolaires pour participer à l'action et relayer dans les établissements scolaires du 1er et second degré
	Structures identifiées : Directeurs d'écoles maternelles	Moyens engagés : Action d'information et de sensibilisation sur le calendrier vaccinal et les dépistages précoces auprès de tous les directeurs des écoles maternelles de Vienne
	Structures identifiées : Santé Publique France /ARS/Département	Moyens engagés : Mobiliser ces acteurs pour nous accompagner sur la communication et notamment nous fournir l'affichage
Public cible	Directeurs écoles maternelles et parents d'enfants de - 6 ans	
Territoire géographique	Commune de Vienne	
Calendrier prévisionnel	2ème trimestre 2024 3ème semaine d'avril en général	
Dispositif de suivi : <ul style="list-style-type: none">• Outils• Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Deux temps prévus : <ul style="list-style-type: none"> • Un temps avec les directions d'école : réunion d'information Nb de directeurs présents Nb d'orientations de familles vers la PMI ou la santé scolaire • Un temps d'action collective durant la semaine de la vaccination en avril en direction des parents des écoles Nb de parents venus sur les stands Nb de rdv pris pour primo vaccination ou rattrapage 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Le Café des parents en cours d'ouverture à Malissol pourrait être un lieu ressource pour diffuser de l'information de manière collégiale (PMI/ecole, Centre Social) Vigilance car ne peut fonctionner qu'en partenariat avec l'Education Nationale. La PMI n'est compétente que sur les deux premières tranches d'âge de l'école maternelle Vigilance également sur le périmètre d'action sur cette première année. Rester sur un périmètre raisonnable dans un premier temps afin de fédérer les acteurs et de « tester » la formule avant d'étendre sur une deuxième année en fonction des résultats de l'évaluation	

FICHE ACTION N°3 – A2O3

Nom du porteur : Hôpital Lucien Hussel

Nom de l'action	Permanences mensuelles pour de l'information sur les risques infectieux en lien avec l'usage de drogues et infections sexuellement transmissibles, comportements à risques sous influence	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Consolider les actions de vaccination et dépistage en ciblant les publics précaires ou les intra territoires où la démographie médicale est fragilisée	
Description de l'action	<p>Contribuer à la remise d'information (risques infectieux en lien avec l'usage de drogues et infections sexuellement transmissibles, comportements à risques sous influence) et de matériel de réduction des risques et de dommages liés à l'usage de drogues (équipe mobile de RDRD)</p> <p>Rétablissement des droits sociaux du public cible</p> <p>Réalisation de TRODs VHC VIH, information sur les risques sanitaires infectieux et moyens de préventions</p> <p>Orientation vers les structures de soin</p> <p>Mise en oeuvre : Permanences mensuelles (deux demi-journée par mois), accueil ouvert</p>	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Service d'addictologie CH Vienne	Moyens engagés : AS, IDE (à recruter), patients experts Médecin, espace de stockage du matériel de RDRD, véhicule, ordinateur portable
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : CAARUD Tempo Valence	Moyens engagés : Formation à la RDRD
	Structures identifiées : CCAS	Moyens engagés : IDE CCAS
	Structures identifiées : CSAPA SAM, ARS, Communes / associations locales / bailleurs sociaux	Moyens engagés : IDE, TISF Budget TRODs, budget matériel RDRD, budget essence Prêt de local par les communes ou associations locales ou bailleurs sociaux
Public cible	Usagers de drogues	
Territoire géographique	Territoire viennois, Nord Isère, zones géographiques avec couverture médicale et transports moins favorables	
Calendrier prévisionnel	2eme semestre 2024. A pérenniser si bilan favorable	
Dispositif de suivi :	Tableau excel	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Relevé du nombre d'usagers reçus et matériel distribué, relevé des actions d'accompagnement social effectué	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Sécurité de l'équipe mobile et des usagers</p> <p>Discrétion, anonymat, gratuité</p> <p>Pas de prescription ni délivrance de traitements</p> <p>Objectif de prévention des risques sanitaires et infectieux et non de soins</p> <p>Equipe d'addictologie au complet donc pouvant dégager du temps disponible</p> <p>Formation de l'IDE aux TRODs</p> <p>Certification des patients experts</p> <p>Valorisation des moyens RH à engager (agents de l'hôpital et patients experts)</p> <p>Budgets matériel etc</p> <p>Mise à disposition de locaux</p>	

FICHE ACTION N°4 – A2O3

Nom du porteur : Hôpital Lucien Husserl

Nom de l'action	Campagnes de dépistage VHC VIH par TRODS	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Consolider les actions de vaccination et dépistage en ciblant les publics précaires ou les intra territoires où la démographie médicale est fragilisée	
Description de l'action	<p>Renforcer la structuration de la filière addictologie et sa lisibilité pour le public et les partenaires</p> <p>Mise en oeuvre :</p> <p>Campagnes de dépistage VHC VIH par TRODS (tests rapides d'orientation diagnostique)</p> <p><i>+Flyer décrivant le service, équipe/ accès/ horaires /modalités prises de rdv /champs d'actions, à diffuser aux partenaires sociaux et médicaux de Nord Isere</i></p>	
Identification du responsable de l'action	<p>Structure identifiée :</p> <p>Service d'Addictologie CHV</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>Recrutement de l'IDE 1ETP actuellement manquante</p> <p>Véhicule, ordinateur portable</p>
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Service d'Addictologie CHV</p>	<p>Moyens engagés : temps préparatoire + temps d'actions + temps d'analyse, synthèse et retours des données et bilans des actions</p> <p>Médecin addictologue, IDE, AS, Secrétaire</p>
	<p>Structures identifiées :</p> <p>Partenariat avec le Cegidd</p> <p>ARS</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>Répartition des lieux et dates de dépistage / actions communes</p> <p>Budget TRODs et matériel associé, budget temps dédié à l'action par le service d'addictologie, budget essence et parking</p>
	<p>Structures identifiées :</p> <p>Ellips équipe mobile psychiatrie, IDE CCAS Vienne, Services d'hépatogastro-entérologie et infectiologie CHVienne, CMPA, CHRS, CADA (à solliciter)</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>Adressage du public susceptible d'être dépisté</p>
Public cible	Patients service d'addictologie (UsagersDrogues en Intra Veineux, mésuseurs Substances PsychoActives inhalées), population précaire CHRS/ accueil de jour/ CMPA Nord Isere +/- zones géographiquement plus éloignées avec réservoirs usagers (Beaurepaire Pelussin Roussillon)	
Territoire géographique	Isère rhodanienne	
Calendrier prévisionnel	<p>Délais formation IDE + réactualisation connaissances médecin + validation dossier ARS pour matériel TRODS : 6 mois</p> <p>Réunions avec Cegidd, CHRS, et CMPA/Ellips</p> <p>Information des partenaires locaux / commissions santé mentale Vienne Condrieu Agglomération et EBER / CPTS Vienne</p> <p>Campagne d'information affiches + mails + réseaux sociaux</p> <p>1 semaine d'actions par an</p> <p>Retour du bilan aux différentes structures</p>	

<p>Dispositif de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Relevé du nombre de TRODs effectués, et du nombre de patients orientés</p> <p>Relevé du nombre de patients qui ont été reçus en service de soins</p> <p>Relevé sur tableau excel</p> <hr/> <p>Entretien évaluation/information/réalisation TROD/rendu du résultat/remise attestation/ordonnance bilan sanguin/orientation</p> <p>Evaluation et restauration des droits sociaux (intervention sociale)</p> <p>Accompagnement vers structure de soins (consultation hépatogastro ou infectiologie) (intervention sociale)</p> <p>1 campagne d'actions de 4 jours par an</p> <p>Nombre de personnes dépistées, âge sexe résultat,</p>
<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.</p>	<p>Garantir l'anonymat et la discrétion des actions et entretiens médicaux et paramédicaux</p> <p>Garantir le respect des pratiques des usagers, absence de jugement, action de prévention et non de soin</p> <p>Budgétisation du matériel pour campagne TRODs par l'ARS</p> <p>Obtention salles et conditions d'hygiène et de confidentialité</p> <p>Obtention moyens humains/équipe au complet pour mettre en place actions</p> <p>Valorisation du temps d'agents impliqués</p>

Axe 2 : Prévention et promotion à la santé

Objectif stratégique 4 :

Promouvoir sur l'agglomération le vieillissement actif et le maintien des aînés en autonomie à domicile

FICHE ACTION N°1a – A2O4

Nom du porteur : Itinéraires de Santé

Nom de l'action	Atelier Phare & Cap Bien Etre	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Promouvoir sur l'agglomération le vieillissement actif et le maintien des aînés en autonomie à domicile et en bonne santé	
Description de l'action	<p>Développer un programme local de promotion du vieillissement actif et en bonne santé à destination des jeunes retraités</p> <p>Mise en oeuvre :</p> <p>*<u>Atelier Phare</u> sur les conduites addictives pour comprendre comment l'usage de produits peut se transformer en addiction et découvrir les moyens pour limiter les risques et les solutions d'aide et d'accompagnement existantes – Atelier à destination de toute personne de plus de 60 ans, sans problématique d'addiction, quel que soit son régime de protection sociale.</p> <p>Atelier conçu pour favoriser le collectif et l'interactivité animé par un professionnel qui accompagnera les participants tout au long du parcours., les participants s'inscrivent à un cycle de 3 séances de 2h30 chacune, en présentiel, en petit groupe d'une dizaine de participants maximum.</p> <p>*<u>Cap Bien Etre</u> – gestion du stress et des émotions pour apprendre à mieux gérer le stress et les émotions pour faire face aux aléas de la vie quotidienne et mieux vivre avec les autres – Atelier à destination de tous les retraités, non dépendants, quel que soit leur régime de protection sociale, soucieux de préserver leur qualité de vie.</p> <p>Atelier composé de 4 séances collectives de 2h30 au rythme d'1 séance par semaine, et d'un entretien individuel par téléphone avec l'animateur un mois après la dernière séance. Les séances se déroulent par groupe d'une dizaine de participants avec un animateur unique. Il accompagne les participants pendant tout le parcours.</p> <p>Eventuellement d'autres programmes pourront être développé sur le territoire.</p>	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Itinéraires de Santé	Moyens engagés : Mise en œuvre et animation – ateliers de prévention clé en main – gratuit pour la structure qui accueille et les participants retraités et support de communication.
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Vienne Condrieu Agglomération et communes membres	Moyens engagés : Recrutement – Communication - Mise à disposition de salles
	Structures identifiées : MSA, CD 38	Moyens engagés : Financement
	Structures identifiées : les CPTS, MSP	Moyens engagés : Recrutement - Communication
Public cible	Retraités de l'Isère – tous régimes de protection sociale	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération – communes iséroises	
Calendrier prévisionnel	<p>1 semestre 2024 : organisation</p> <p>2 semestre - sessions d'ateliers – Phare / Cap Bien être</p> <p>A renouveler chaque année selon les financements</p>	

Dispositif de suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre de participants
	Questionnaire d'évaluation (début et fin de cycles) Séance de bilan avec l'animatrice
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Recrutement des participants

FICHE ACTION N°1b – A2O4

Nom du porteur : CPAM

Nom de l'action	Examen de prévention en santé aux séniors et jeunes retraités. Coordination de parcours de soins	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Promouvoir sur l'agglomération le vieillissement actif et le maintien des aînés en autonomie à domicile	
Description de l'action	<p>Promouvoir l'Examen de Prévention en Santé, avec une approche éducative et motivationnelle permettant aux bénéficiaires de s'engager sur des changements de comportements afin de prendre soin d'eux, avec orientation dans le système de soins et vers des structures d'activité physique, des ateliers équilibre, mémoire...</p> <p>Cette action s'inscrit dans le cadre du Parcours de Soins. Le compte-rendu de l'examen et les résultats sont transmis au Médecin Traitant.</p>	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Centre d'Examen de Santé	Moyens engagés : Equipe médicale et paramédicale Promotion des Dépistages Organisés des cancers du Seins et du Colorectal
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Centre d'Examen de Santé de la CPAM du Rhône (conventionnement avec la CPAM de l'Isère)	Moyens engagés : Service Prévention CPAM Isère
Public cible	Jeunes retraités et Séniors, Bénéficiaires de la C2S, Revenus faibles, personnes en écart aux soins	
Territoire géographique	Isère et Sud Rhône	
Calendrier prévisionnel	Envoi régulier d'invitation au public ciblé	
Dispositif de suivi :	Données du CES	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre EPS Précarité : Score Epices (CES)	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Garantir la bonne connaissance des dispositifs existants pour permettre la bonne orientation par le Centre d'Examens de Santé : Structures Séniors et Activité Physique Adaptée à recenser	

FICHE ACTION N°2 – A2O4

Nom du porteur : CPTS

Nom de l'action	Parcours Prévention des chutes, repérage des fragilités, parcours Maintien à domicile	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Promouvoir sur l'agglomération le vieillissement actif et le maintien des aînés en autonomie à domicile	
Description de l'action	<p>Développer un plan d'action spécifique et systématique et repérer précocement à domicile les fragilités des personnes âgées à risque de perte d'autonomie, en particulier les personnes isolées qui ont potentiellement le plus de besoins</p> <p>Mise en œuvre : Parcours Prévention des chutes, repérage des fragilités, parcours Maintien à domicile</p>	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée :	Moyens engagés :
	CPTS	
Acteurs mobilisés	Personnes identifiées :	Moyens engagés :
	PS des territoires de CPTS	Formations webinaire et présentielles
	Structures identifiées :	Moyens engagés :
	DAC Visage, Filière gérontologie (Vienne et territoire)	Rencontre
	Structures identifiées :	Moyens engagés :
	CH Condrieu, CMP St Symphorien d'Ozon, SSIAD / AISPA / AIAD	
Public cible	Personnes âgées à partir de 65 ans	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	Dans les 5 ans	
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Description des données à recueillir et de leur source : indicateurs propres à chaque CPTS</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Implication des PS et exhaustivité du recueil des données.</p> <p>Volume de l'offre de soins disponible sur le territoire</p>	

FICHE ACTION N°3 – A204

Nom du porteur : Département Isère

Nom de l'action	Le Café des Aidants et /ou l'entretien téléphonique individuel	
Axe stratégique	Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	
Objectif opérationnel	Promouvoir sur l'agglomération le vieillissement actif et le maintien des aînés en autonomie à domicile	
Description de l'action	<p>Renforcer et faire connaître aux bénéficiaires potentiels les dispositifs existants d'aides aux aidants</p> <p>Mise en oeuvre : 1/ <u>Les Cafés des Aidants</u> sont des lieux, des temps et des espaces d'information, destinés à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de son proche Rencontres mensuelles, en semaine, les après-midis. Vienne : Mardi 14h30 - 16h 2/ <u>Entretien téléphonique avec un psychologue en libéral</u> A destination des aidants présentant des signes d'épuisement Durée d'une consultation téléphonique individuelle fixée à 1h. Fréquence des consultations déterminée pour chaque situation, par les psychologues. Sur demande auprès des travailleurs sociaux du service Autonomie qui font le lien avec la psychologue et la demande de prise en charge.</p>	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Le Département : Le Café des Aidants	Moyens engagés : Un travailleur social du Département et une psychologue en libérale.
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Le Département : L'entretien téléphonique	Moyens engagés : Un psychologue en libéral
Public cible	aidants	
Territoire géographique	Ensemble du territoire de l'Isère Rhodanienne	
Calendrier prévisionnel		
Dispositif de suivi :	Dispositif interne au Département et au service Autonomie du Territoire de l'Isère Rhodanienne	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de participants à chaque Café • Fréquence mensuelle. • Séance collective d'1h30 • A chaque rencontre une thématique est proposée pour amorcer des échanges autour du vécu d'aidant 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Obligation de formation par l'association du Café des Aidants pour chaque travailleur social qui souhaite co-animer. Binôme obligatoire psychologue + animateur Temps d'animation à calibrer sur l'agenda des travailleurs sociaux en plus de leur charge de travail régulière. Nécessité d'avoir un maximum de professionnelles formés pour permettre une alternance. Recherche de thématiques non redondantes d'une année sur l'autre. Difficultés à trouver des nouveaux participants. Méthodologie de la communication. Un aidant se reconnaît-il comme tel ? Se libérer du temps pour les aidants et trouver une alternative pour s'occuper du proche pendant cette absence. Les bonnes pratiques à promouvoir : participation renforcée d'intervenants extérieurs tels que les Directeurs d'EHPAD ou structure d'accueil temporaire.</p>	

Axe 3 : Santé mentale

Objectif stratégique 1 :

Améliorer la prise en charge psychique sur le territoire, en développant des compléments à l'offre psychiatrique

FICHE ACTION N°1 – A3O1

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Mise en œuvre du Conseil Local de Santé Mentale	
Axe stratégique	Axe 3 : Santé mentale	
Objectif opérationnel	Améliorer la prise en charge psychique sur le territoire, en développant des compléments à l'offre psychiatrique	
Description de l'action	Organiser des rencontres pluri-professionnelles (psychiatrie, sanitaire, social, médico-social, élus, etc.) à l'échelle de la communauté d'agglomération pour aborder tous sujets concernant la santé mentale, notamment la commission errance, la commission addiction et l'organisation des semaines d'information de la santé mentale	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées : ESMPI, CPTS, Hôpital, Département Rhône, Département Isère, Communes, CCAS, GEM, UNAFAM, SAVS AFIPH, ALPHI, MLIR, Pension de famille Maison de la traillle, Maison des ados, Messidor, Prévenir, SIAO, alfa3a CHRS, Emmaüs, secours catholique, secours populaire, bailleurs sociaux</p>	Moyens engagés :
Public cible	Professionnels, grand public pour la SISM	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2024-2027	
Dispositif de suivi :	Comité de pilotage du CLSM	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre de réunions organisées</p> <p>Nombre de participants aux SISM</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°2 – A301

Nom du porteur : REPSY

Nom de l'action	Création d'un annuaire numérique des ressources en santé mentale	
Axe stratégique	Axe 3 : Santé mentale	
Objectif opérationnel	Améliorer la prise en charge psychique sur le territoire, en développant des compléments à l'offre psychiatrique	
Description de l'action	<p>Création d'un "guide ressources numérique" en santé mentale à destination des habitants de l'Agglo</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Cette action s'intègre dans le Projet Territorial de Santé Mentale de l'Isère (PTSM38). Cette fiche action « Créer une solution numérique unique disponible et accessible pour l'ensemble des usagers et professionnels du territoire avec le même niveau d'information pour tous » a été confiée au RéPsy.</p> <p>Le RéPsy, en s'appuyant sur son annuaire papier déjà construit, et épaulé par un groupe de travail pluri-structures, a ainsi élaboré un cahier des charges entre 2022 et 2023. Il s'agit donc de développer un annuaire cartographique des structures et dispositifs (carte générée dynamiquement) avec formes et couleurs des icônes différenciées, affichage des filtres et des résultats à côté de la carte, périmètres apparents des départements/bassin de vie concernés.</p> <p>L'outil présentera les fonctionnalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur de recherche par mots clés • Filtres de recherche modulables • Fiche détaillée de chaque structure avec champs modulables (possibilité de les modifier à posteriori), possibilité de lier les sites et les réseaux sociaux, possibilité d'intégrer des fichiers médias (brochure PDF, vidéo, logo...) • Possibilité de relier les fiches entre elles à travers des liens (structure porteuse d'un établissement ou d'un dispositif par exemple) • Possibilité d'impression de l'annuaire en PDF (de l'ensemble des structures ou par thématique) et d'import / export de l'annuaire au format csv (pour tableur Excel) <p>Il y aura possibilité pour les structures d'intégrer l'annuaire (création d'un compte, création et modification de leurs fiches). Dans ce cadre, un guide d'utilisation sera fourni et des notifications par mail pour inviter les structures à mettre à jour leurs fiches seront envoyées automatiquement.</p> <p>En annexe de cet outil, sera intégré un glossaire permettant de clarifier les notions de santé mentale et les différentes structures gravitant autour.</p> <p>L'annuaire sera intégré au site internet du RéPsy, en veillant à son accessibilité.</p>	
Identification du responsable de l'action	<p>Structure identifiée :</p> <p>GCSMS RéPsy (car structure départementale ayant une bonne connaissance du réseau)</p>	<p>Moyens engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une chargée de projet à hauteur de 0,35 ETP pour la phase de conception (2022 et 2023) • Embauche d'une secrétaire 0,2 ETP à partir de septembre 2023 pour la saisie des données pour une durée de 3 mois • Paiement d'un prestataire informatique externe pour le développement de l'outil
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Les CLSM (Vienne Condrieu Agglomération / Grenoble / SMH / Pays Voironnais / Fontaine), Les GEM,</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>Ces structures, partenaires du RéPsy et/ou du PTSM 38, ont à minima été consultées lors de la réunion de cadrage début 2022, permettant de définir les critères de l'outil. Toutes n'ont pas pu</p>

	L'abeille vie / Heureux Coin), L'UNAFAM , La Maison de l'Autonomie (MDA) – CD38, Le CHAI, La MRSI, Les CPTS (Grenoble et Sud-Est-Grenoblois) au travers de coordinateurs mais aussi de professionnels de santé	s'engager dans un travail régulier, mais la plupart se sont engagées dans le groupe de travail de manière régulière (réunion tous les 2 à 3 mois). Les membres du groupe de travail ont été mis à disposition à titre gracieux par leurs structures respectives.
	Structures identifiées : Crehpsy Hauts-de-France, ViaPsy Occitanie, CTSM Yvelines Nord	Moyens engagés : Ces structures/réseaux ayant réalisé des annuaires numériques ont été sollicités et ont pu fournir un éclairage plus concret sur la mise en place d'un tel outil.
	Structures identifiées : Le ROR (=Répertoire Opérationnel des Ressources)	Moyens engagés : Le ROR a été rencontré dans le but de mutualiser les données afin de ne pas sur-solliciter les structures. Cette réflexion est toujours en cours.
Public cible	L'annuaire est destiné à la fois aux professionnel.le.s (de santé, d'accompagnement, d'insertion.. etc.) et au grand public (incluant à la fois les personnes concernées par des troubles psychiques, leurs aidant.e.s, et la population « générale »)	
Territoire géographique	Département de l'Isère + communes du département du Rhône faisant partie de l'intercommunalité Vienne Condrieu Agglomération (Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Sainte-Colombe, Trèves, Tupin-et-Semons, Echaldas, les Haies, Condrieu, longes, Loire sur Rhône, Ampuis).	
Calendrier prévisionnel	<p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion de cadrage avec les membres du comité de pilotage et adoption du plan d'action pour la mise en œuvre du projet et des moyens pour les prochaines années • Benchmarking de l'existant : réalisation d'un état de l'art comparatif • Elaboration du cahier des charges (principales caractéristiques de l'outil) • Création d'un groupe de travail fixe pour la suite de l'élaboration • Choix d'un prestataire informatique pour la réalisation du projet <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions régulières (environ tous les 2 mois) avec le groupe de travail pour affinage des caractéristiques (définition des filtres et des informations à recenser pour chaque structure, travail sur le visuel, travail sur l'accessibilité de l'information... etc.) • Travail avec le prestataire pour la mise en forme de l'outil et la création de la base de données • Elaboration d'une méthodologie de recensement de l'information • Saisie des données (en cours) <p>2024 :</p> <p>Mise en ligne de l'outil ; Diffusion et communication ; Modifications, retouches du site ; Mises à jour des informations</p>	
Dispositif de suivi :	Indicateurs de suivi :	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Recensement de l'existant ; Elaboration du cahier des charges ; Développement de la solution numérique ; Test de la solution numérique ; Déploiement et communication ; Mises à jour.</p> <p><u>Recensement de l'existant :</u> En s'appuyant sur l'annuaire papier réalisé par le RéPsy en 2020, nous avons</p>	

	<p>recensé 212 structures à intégrer dans l'annuaire. La saisie des informations dont nous disposons les concernant est en cours.</p> <p><u>Développement de la solution numérique :</u> Le cahier des charges contenant les fonctionnalités principales (et donc invariables) de l'outil a été envoyé au prestataire en novembre 2022. Le travail d'élaboration des caractéristiques « secondaires » est toujours en cours et certains paramètres seront encore modifiables après la mise en ligne.</p> <p>A ce jour, l'avancement du projet est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'annuaire a été intégré au site internet du RéPsy en juillet 2023, dont l'accès est pour l'instant restreint à l'administrateur du site (à savoir le RéPsy). • Les champs de la base de données sont constitués et fonctionnels pour la saisie des données qui est en cours. • Actuellement, 17 fiches structures ont été pré-saisies. <p><u>Test de la solution numérique :</u> La solution numérique n'est pas figée et a déjà fait l'objet de modifications à la suite de remarques du groupe de travail. Cependant, pour tester toutes les fonctionnalités de l'outil (comme la recherche au travers des filtres) il faut un minimum de données saisies. C'est pourquoi le RéPsy prévoit de faire tester l'outil aux membres de son équipe (case manager, psychologues, médecin...) ainsi qu'à des personnes concernées lorsque les données dont il dispose seront pré-saisies, avant la mise en ligne finale.</p> <p><u>Déploiement et communication :</u> Le RéPsy enverra des codes de connexion aux structures afin qu'elles puissent modifier/compléter leurs fiches au fur et à mesure de la pré-saisie des informations connues. Il leur sera demandé dans le même temps de diffuser l'information autour de l'annuaire dans le but de recenser d'autres structures non répertoriées par le RéPsy initialement.</p> <p><u>Mises à jour :</u> Les informations seront mises à jour progressivement par les structures elles-mêmes, le RéPsy assurera une simple veille. Un système de rappel automatique enverra un mail aux structures tous les ans.</p> <p><u>Indicateurs de résultats :</u> Les ressources existantes sont recensées, mises à jour et accessibles à tous.tes sous forme d'un outil numérique également transposable sous format papier.</p>
<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.</p>	<p>Nous avons identifié des points de vigilance, notamment au niveau de l'accessibilité de l'information et du choix du périmètre que recouvre le champ de la santé mentale. Dans la mesure où l'annuaire est destiné à la fois aux professionnel.le.s et au grand public ; il est logiquement difficile de consulter tout le monde et de satisfaire tous les besoins, parfois antagonistes (ex : grand public = besoin de clarté / professionnels = besoin d'exhaustivité).</p> <p>Autant que faire se peut, nous avons tenté d'inclure différents profils dans le groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les professionnel.le.s de santé sont représenté.e.s au travers des CPTS qui ont mené un travail de recensement des besoins et des idées de leurs adhérent.e.s. • Les aidant.e.s familiaux.ales sont représenté.e.s par l'Unafam. • Les professionnel.le.s de l'accompagnement sont représenté.e.s au travers de l'équipe du RéPsy, qui est régulièrement consultée par la cheffe de projet. • Les personnes concernées par des troubles psychiques ont été consultées au travers des GEM. <p>Il faudra donc, comme énoncé précédemment, tester l'outil auprès de personnes extérieures au groupe de travail : personnes suivies au RéPsy, ensemble de l'équipe des autres territoires... etc. Nous mettons un point d'honneur à ce que l'annuaire reste en perpétuel évolution, afin qu'il puisse s'adapter au maximum</p>

	<p>aux besoins et élargir progressivement son périmètre (tant géographique qu'au niveau des types de structures recensées.)</p> <p>Inclure les CPTS locaux dans le partenariat</p> <p>Lien avec le BOT ARHM</p>
--	---

Axe 3 : Santé mentale

Objectif stratégique 2 :

Renforcer la prévention et la prise en charge des comportements à risque et des troubles addictifs

FICHE ACTION N°1 – A3O2

Nom du porteur : MSA des Alpes

Nom de l'action	Ateliers de sensibilisation au cyberharcèlement ou aux addictions	
Axe stratégique	Axe 3 : Santé mentale	
Objectif opérationnel	Renforcer la prévention et la prise en charge des comportements à risque et des troubles addictifs	
Description de l'action	<p>Développer des actions de renforcement des compétences psychosociales et des temps de sensibilisation avec les parents et les jeunes notamment au sein des établissements scolaires</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>Renforcer les compétences psychosociales et l'estime de soi des élèves en MFR et lycée agricole avec des ateliers de sensibilisation au cyberharcèlement ou aux addictions (écran ou produits)</p>	
Identification du responsable de l'action	<u>Structure identifiée :</u> MSA des alpes	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<u>Structures identifiées :</u> Lycée agricole, MFR	Moyens engagés :
Public cible	élèves en MFR et lycée agricole	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS	
Dispositif de suivi :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre d'actions réalisées, nombre d'élèves reçus
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°2 – A3O2

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Réunion Addictions	
Axe stratégique	Axe 3 : Santé mentale	
Objectif opérationnel	Renforcer la prévention et la prise en charge des comportements à risque et des troubles addictifs	
Description de l'action	Renforcer le partenariat en coordonnant une commission addictions Mise en œuvre : 1 réunion tous les 3 mois avec la participation d'un intervenant sur un thème choisi avec les partenaires impliqués	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Vienne Condrieu Agglomération via le CLSM	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : ELSA Hôpital de Vienne, CSAPA SAM, CPTS, ESMPI, Départements Isère et Rhône, associations locales, communes, CCAS, Médecine scolaire, établissements scolaires, etc.	Moyens engagés :
Public cible	professionnels	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2024-2027	
Dispositif de suivi :	Comité de pilotage CLSM	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Nombre de réunions et participations	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

Axe 3 : Santé mentale

Objectif stratégique 3 :

Mieux soutenir les acteurs des collectivités dans le repérage, l'orientation, et l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques

FICHE ACTION N°1 – A3O3

Nom du porteur : ESMPI

Nom de l'action	Renforcer la collaboration entre la psychiatrie et les acteurs de la culture, des loisirs et du sport	
Axe stratégique	Axe 3 : Santé mentale	
Objectif opérationnel	Mieux soutenir les acteurs des collectivités dans le repérage, l'orientation, et l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques	
Description de l'action	<p>Renforcer la collaboration entre la psychiatrie et les acteurs de la culture, des loisirs et du sport, afin de recenser les besoins et d'envisager des actions</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif Culture et Santé intégré au sein de l'ESMPI • Arrivée d'Enseignants en Activités Physiques Adaptées, EAPA • Mise en place d'une équipe de soins mobile pédo : projet d'un van 	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée :	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées : ESMPI Vienne adulte et pédo</p>	<p>Moyens engagés : Enseignants en Activités Physiques Adaptées, EAPA présents au sein de l'établissement (1 intra et extra adulte et 1 intra pédo) Lever majeur de resocialisation, permettant d'aider les usagers à retrouver ou à découvrir le plaisir de pratiquer une activité physique, et à identifier les bienfaits qu'elle lui procure. Accompagnement afin de guider l'individu sur une activité extérieure en dehors du milieu hospitalier.</p>
	<p>Structures identifiées : ESMPI Vienne pédo</p>	<p>Moyens engagés : Dispositif culture et santé intégré au sein de l'établissement, exemple : mise en place d'ateliers de théâtre d'ombre, de collage et rêverie sonore. Permettant d'accueillir la créativité et l'imagination des patients. Faire naître un univers artistique. Également, collaboration entre différents acteurs du territoire : compagnies artistiques, associations etc.</p>
	<p>Structures identifiées : ESMPI Vienne pédo</p>	<p>Moyens engagés : Mise en place d'une équipe de soins mobile pédo : projet d'un van en collaboration avec le département. Se rendre sur les lieux d'hébergement pour rencontrer les jeunes et les professionnels souvent démunis face à la maladie mentale</p>
Public cible	Ensemble des patients adultes et jeunes	
Territoire géographique	Secteur Vienne	
Calendrier prévisionnel		
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 		

FICHE ACTION N°2 – A3O3

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Tranquillité, sécurité et santé mentale	
Axe stratégique	Axe 3 : Santé mentale	
Objectif opérationnel	Mieux soutenir les acteurs des collectivités dans le repérage, l'orientation, et l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un groupe tranquillité publique et santé mentale dont l'objectif serait de : Partager les pratiques existantes Faire remonter les situations problématiques Être un relai pour les différents partenaires <p>Cette action fait partie également des objectifs de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2022-2024 de Vienne Condrieu Agglomération.</p>	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés : CLSM - CISPD
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : ESMPI, ELIPS, Bailleurs, travailleurs sociaux, Forces de l'ordre (PN, GN et PM), Communes (CCAS), Sous-Préfecture	Moyens engagés :
Public cible	Professionnels	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2024-2027	
Dispositif de suivi :	Comité de pilotage du CLSM - CISPD	
• Outils		
• Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p>Nombre de réunions</p> <p>Nombre de situations abordées</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Charte de fonctionnement et de confidentialité.</p> <p>La structure prescriptrice qui apporte la situation, doit demander l'accord de la personne concernée.</p>	


Axe 3 : Santé mentale

Objectif stratégique 4 :

Faciliter l'accès des jeunes aux soins en psychiatrie


FICHE ACTION N°1 – A3O4

Nom du porteur : ESMPI

Nom de l'action	Pérenniser l'existence des structures d'accueil pédopsychiatrique en centre-ville de Vienne	
Axe stratégique	Axe 3 : Santé mentale	
Objectif opérationnel	Faciliter l'accès des jeunes aux soins en psychiatrie	
Description de l'action	<p>Pérenniser l'existence des structures d'accueil pédopsychiatrique en centre-ville de Vienne</p> <p>Mise en œuvre : Nous souhaitons ici rappeler que nous sommes « une structure de soins » et pas une structure d'accueil. A savoir que nos patients nous sont adressés soit par un médecin traitant soit par un médecin scolaire.</p>	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Dr JOSEPH Lucie, Médecin Pédopsychiatre	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Equipe mobile périnatalité, CMP CATT Périnatalité, 38200 Vienne	Moyens engagés :
	Structures identifiées : CMP Enfants, CATT Enfants, 38200 Vienne	Moyens engagés :
	Structures identifiées : CMP Adolescents, CATT Adolescents, 38200 Vienne	Moyens engagés :
Public cible	Périnatalité : 0 à 2 ans révolu ; Enfant : 3 à 10 ans révolu ; Adolescent : 11 à 17 ans révolu.	
Territoire géographique	<p>Vienne. Nous vous présentons la plaquette du Pole de psychiatrie infanto-juvénile</p> <div style="text-align: center;">  <p>plaquette_pole_de_psychiatrie_infantojuveni</p> </div>	
Calendrier prévisionnel		
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils : • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : 	<p>Nous avons 3 structures implantées en centre-ville de Vienne.</p> <p>Présentation de la plaquette ci-dessus.</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°2 – A304

Nom du porteur : ESMPI

Nom de l'action	Promouvoir l'accès au soin pédopsychiatrique par la distribution de documentation	
Axe stratégique	Axe 3 : Santé mentale	
Objectif opérationnel	Faciliter l'accès des jeunes aux soins en psychiatrie	
Description de l'action	Promouvoir l'accès au soin pédopsychiatrique par la distribution de documentation Mise en œuvre : Nous souhaitons rappeler que la distribution de nos plaquettes concernant notre pôle infanto-juvénile est à destination de nos partenaires du territoire ainsi qu'aux médecins libéraux.	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Dr JOSPEH Lucie, Médecin pédopsychiatre	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Equipe mobile périnatalité, CMP CATT Périnatalité, 38200 Vienne	Moyens engagés :
	Structures identifiées : CMP Enfants, CATT Enfants, 38200 Vienne	Moyens engagés :
	Structures identifiées : CMP Adolescents, CATT Adolescents, 38200 Vienne	Moyens engagés :
Public cible	Périnatalité : 0 à 2 ans révolu, Enfant : 3 à 10 ans révolu, Adolescent : 11 à 17 ans révolu.	
Territoire géographique	Vienne	
Calendrier prévisionnel		
Dispositif de suivi :	Un lien téléphonique et ou visuel s'effectue continuellement entre la chefferie, et nos partenaires médicaux sociaux pour certains dossiers de patients. Des rencontres sont organisées avec la chefferie et le cadre de santé supérieur avec les médecins libéraux et nos partenaires médicaux sociaux.	
• Outils		
• Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	 plaquette_pole_de_ps ychiatric_infantojuveni	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

Axe 4 : Promotion de la santé environnementale

Objectif stratégique 1 :

Améliorer la qualité de l'air

FICHE ACTION N°1- A4O1

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Accentuer la promotion et le recours au covoiturage	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Améliorer la qualité de l'air	
Description de l'action	<p>Mise en place d'un dispositif de promotion de la pratique du covoiturage à destination des actifs habitant et/ou travaillant sur le territoire.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Mise en place à compter de fin avril 2022, ce dispositif déployé en collaboration avec la société Klaxit, facilite la mise en relation entre conducteurs et passagers, permet aux passagers de voyager gratuitement (dans la limite de 30 km) et aux conducteurs d'être indemnisés a minima à hauteur de 2 € par voyageur transporté. Le dispositif prévoit également la réalisation d'actions de promotion et de sensibilisation, en particulier au sein des principaux employeurs volontaires du territoire qui sont invités et encouragés à renforcer l'action de l'agglomération en prenant eux-mêmes des mesures internes de promotion de la pratique (mise en place du forfait mobilités durables, matérialisation de places de stationnement réservées aux covoitureurs...). De la promotion plus grand public est également envisagée. Afin de faciliter et d'encourager la pratique, Vienne Condrieu Agglomération densifiera et rendra plus lisible le réseau d'aires de covoiturage implantées sur le territoire.</p> <p>Vienne Condrieu Agglomération étudiera l'opportunité et la faisabilité de plusieurs lignes de covoiturage à haut niveau de service entre son territoire et les agglomérations de Lyon et de Saint Etienne (voire de la CAPI, de Lyon Saint-Exupéry ou autres), sur le modèle de la ligne Lane développée entre Lyon et L'Isle d'Abeau/Bourgoin-Jallieu. Selon les conclusions de l'étude, une ou plusieurs lignes pourront être mises en oeuvre et expérimentées à compter de la période 2026-2027.</p> <p>Sur un plan plus local, Vienne Condrieu Agglomération expérimentera un dispositif de stop amélioré sur des trajets plus courts, sécurisés, en milieu rural. Des dispositifs existent et sont testés dans d'autres territoires (Tarare, Chambéry, Grenoble...). On peut imaginer par exemple une desserte de ce type entre Echalas et la gare de Saint-Romain-en-Gier, ou en direction des polarités intermédiaires ou locales d'Ampuis, de Condrieu ou d'Estrablin. Cette action nécessitera la réalisation d'une étude préalable pour sélectionner le projet le plus prometteur et affiner le concept. En fonction des résultats de cette expérimentation, d'autres lignes pourront être déployées.</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>SMT AML, Vienne mobilités, klaxit, communes, ASF (vinci autoroutes), propriétaires de parkings privés, agglomérations voisines</p>	Moyens engagés :
Public cible	Habitants	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2022-2031. Dans le cadre du plan de mobilité, il est prévu que le dispositif de promotion de la pratique du covoiturage à destination des actifs habitant et/ou travaillant sur le territoire soit lancé fin avril 2022. Les études préalables à la densification du réseau d'aires de covoiturage et l'étude d'opportunité de de faisabilité de lignes de covoiturage à haut niveau de service démarreront dans la période 2024-2026.	

Dispositif de suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	PDM fiche B11 / fiche PCAET B24
	<u>Indicateurs de réalisation de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none"> . Mise en œuvre du dispositif inclus dans la DSP . Densification du réseau d'aires de covoiturage . Mise en place d'une signalétique commune sur les aires . Réalisation de l'étude sur les lignes de covoiturage . Déploiement d'au moins une ligne de covoiturage <u>Indicateurs de suivi de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de trajets covoiturés par an Kilométrage annuel total covoituré par an Nombre d'aires déployées Nombre de places disponibles
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Le dispositif lancé dans le cadre de la DSP a été lancé à titre expérimental.

FICHE ACTION N°2– A4O1

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Encourager un urbanisme permettant de réduire les besoins de mobilité motorisée	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Améliorer la qualité de l'air	
Description de l'action	<p>Favoriser un territoire des courtes distances dans une logique de réduction des déplacements et de diminution des distances parcourues.</p> <p>Générer une réduction des besoins de déplacements quotidiens en encourageant le télétravail et en mettant en place des espaces de coworking dans les centres villes et bourgs.</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p><u>En lien avec la stratégie développée dans le PLH, le Scot et le PLUi :</u></p> <p>Travailler l'organisation du territoire afin de favoriser les « courtes distances », en proposant une offre décentralisée de services, de commerces (lien avec le schéma de développement commercial 2022-2027 enjeux n°12, fait par Vienne Condrieu Agglomération), d'équipements complémentaires de Vienne et concentrée au niveau des pôles-relais (en cœur de ville ou au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville). Cette concentration offrira un vecteur d'attractivité pour ces pôles comme pour les communes rurales environnantes.</p> <p>Concentrer les nouvelles activités économiques vectrices de déplacement au quotidien pour l'emploi dans les zones d'activités existantes (lien avec la Stratégie d'accueil des entreprises) et limiter les extensions urbaines résidentielles, travailler en amont la connexion des futurs quartiers ou lotissements avec les coeurs de villes/bourgs.</p> <p><u>Développer significativement la pratique du télétravail pour limiter les migrations pendulaires par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . L'incitation auprès des entreprises et des administrations à intégrer ce principe dans leurs modes de fonctionnement. . Sensibiliser les communes pour instaurer un travailler avec les promoteurs et les aménageurs afin d'intégrer des espaces dédiés dans les logements des nouvelles opérations. <p><u>Développer des espaces de coworking dans les centralités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Mettre à jour de l'offre existante sur les espaces de coworking (Vienne, Reventin-Vaugris, Pont-Evêque épicerie...) et des projets (plan tiers lieu 2021-2023 du CD38...). Mettre en commun avec l'ensemble des partenaires les données existantes. . Identifier les besoins et les manques sur le territoire, mener un travail conjoint avec les entreprises. . Créer à terme un réseau d'entreprises et d'administrations engagés dans la promotion et la valorisation du télétravail, pour permettre des partages d'expérience, et consolider les espaces de coworking. . Communiquer sur ces espaces. 	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p><u>Structures identifiées :</u></p> <p>Communes</p> <p>Entreprises, administrations</p>	Moyens engagés :

	CCI	
Public cible	habitants	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2022-2031	
Dispositif de suivi :	PDM fiche A9	
	<p><u>Indicateurs de réalisation de l'action</u> : Travail avec l'ensemble des partenaires pour favoriser la ville « des courtes distances »</p> <p><u>Indicateurs de suivi de l'action</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Nombre d'espaces en coworking créés . Taux d'actifs en télétravail 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Pour ces nouveaux espaces de coworking, privilégier du foncier déjà existant plutôt que la construction de nouveaux bâtiments.</p> <p><u>Points de vigilance</u> : la bonne coordination entre les différents documents d'urbanisme, le PDM, le PLH. Le partenariats avec les entreprises et les administrations.</p>	

FICHE ACTION N°3 – A401

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Travailler à la réduction des vitesses sur les grands axes circulés	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Améliorer la qualité de l'air	
Description de l'action	<p>Diminuer l'exposition aux polluants atmosphériques et au bruit tout en améliorant les conditions de circulation.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Compte tenu des niveaux d'exposition d'une partie de la population mis en évidence par l'ORHANE, Vienne Condrieu Agglomération s'inscrira de façon volontariste dans la mise en œuvre de l'action M.4.1, déjà évoquée, et de l'action M.4.2 qui vise à « mettre en place une régulation dynamique des vitesses sur les axes routiers sujets à congestion fréquente ».</p> <p>Sous réserve des conclusions de l'étude exploratoire prévue dans le PPA 3, et dont les résultats seront connus courant 2023, Vienne Condrieu Agglomération soutiendra une mesure de réduction de la vitesse maximale autorisée sur l'A7 au nord de la barrière de péage de Vienne-Reventin, avec un passage de 110 km/h à 90 km/h. Cette mesure contribuerait pleinement aux objectifs du PPA et serait d'autant plus justifiée que les simulations d'ATMO témoignent que la baisse sur les oxydes d'azote sera plus faible en dehors de la métropole lyonnaise en dehors de cette action. Elle permettrait en outre de réduire l'exposition des populations situées à proximité immédiate de l'A7 sachant que plusieurs établissements recevant du public (ERP) sont situés en zones dégradées.</p> <p>Avant sa mise en œuvre, il conviendra néanmoins d'appréhender les impacts de cette action sur des reports de trafics notamment sur le réseau secondaire local et sa saturation éventuelle, pour juger son opportunité.</p> <p>Il est prévu que la décision de mise en œuvre (ou pas) soit prise à la fin de l'année 2023.</p> <p>Dans une première phase et sans attendre les conclusions de l'étude précitée, elle travaillera à la réduction des vitesses (passage à 70 km/h envisagé) et à la requalification de l'accès nord de l'autoroute par la RD1407 (Boulevard du Rhône). L'étude de programmation des aménagements du boulevard du Rhône Nord a été lancée début 2022.</p> <p>La Communauté d'Agglomération contribuera à initier des réflexions du même type, en lien avec les Départements compétents, le long de la RD75 (Pont-Evêque-Septème), de la RD36 (Chuzelles-Luzinay) et de la RD386 (Condrieu-Givors).</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Etat : DDT du Rhône, Isère</p> <p>DIR centre est, DREAL</p> <p>Région Auvergne-Rhône-Alpes, Métropole de Lyon</p> <p>Communes, ATMO AuRA, Cerema/DterCE, Exploitants routiers</p>	Moyens engagés :
Public cible	habitants	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	

Calendrier prévisionnel	Le calendrier de mise en œuvre de l'action sera en partie tributaire de celui qui sera arrêté dans le cadre du PPA 3 puis des conclusions de l'étude exploratoire qui sera menée et de sa concrétisation, ou pas.
Dispositif de suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	PDM fiche A1 / PCAET fiche B18 <u>Indicateurs de réalisation de l'action :</u> Réalisation de l'étude d'exploratoire Mise en œuvre de mesures d'abaissement de la vitesse <u>Indicateurs de suivi de l'action :</u> Evolution qualité de l'air aux abords des axes concernés Evolution des nuisances sonores aux abords des mêmes axes
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Mettre en œuvre des études sur l'impact des réductions de vitesses sur la fluidité du trafic et la qualité de l'air, pour confirmer les impacts positifs. Vienne Condrieu Agglomération n'étant pas maître d'ouvrage de la plupart des infrastructures précitées (A7, N7...), elle n'est pas décideuse. La concrétisation de l'action dépend pour une part du positionnement d'autres entités et pour une autre part des conclusions de l'étude exploratoire (évaluation des impacts des mesures de réduction de la vitesse).

FICHE ACTION N°4 – A401

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Sensibilisation sur les critères sanitaires dans le choix des essences végétales des projets	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Améliorer la qualité de l'air	
Description de l'action	Sensibilisation sur les critères sanitaires dans le choix des essences végétales des projets et inciter le choix d'essences non allergène. Mise œuvre : Information dans les rapports de présentation et traduction dans le règlement (recommandation) Mise à disposition du PLUi	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Vienne Condrieu Agglomération services opérationnels, Communes, Départements Isère et Rhône, Parc naturel régional du Pilat	Moyens engagés :
Public cible	Grand public : porteurs de projets de construction et d'aménagements (particuliers, promoteurs, agriculteurs, communes, etc.)	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2023-2027 : élaboration du PLUi Application à partir de 2027	
Dispositif de suivi :	PLUi	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Inscription effective des recommandations dans le PLUi contenant	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Difficulté d'évaluer la prise en compte de la recommandation	

FICHE ACTION N°5 – A401

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Actions de prévention et de lutte contre l'ambroisie	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Améliorer la qualité de l'air	
Description de l'action	<p>Arrachage, fauchage de l'ambroisie et végétalisation sur le domaine public.</p> <p>Sensibilisation du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation par l'Agglo d'un réseau de référents communaux • Communication par l'Agglo et les communes (site internet, réseaux sociaux, Agglo mag', bulletins municipaux, panneaux lumineux, stands animés sur des événements communaux, actions pédagogiques ponctuelles) • Partenariat entre la chambre d'agriculture et l'agglo pour sensibiliser et conseiller les agriculteurs pour le traitement de l'ambroisie. 	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Communes, Chambre d'agriculture de l'Isère, Département Isère, Département Rhône , ARS</p>	Moyens engagés :
Public cible	Habitants, acteurs locaux	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2024-2027	
Dispositif de suivi :	<p>Plan de lutte contre l'ambroisie / Stratégie Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la population touchée par les allergies à l'ambroisie (Attention pas disponible toutes les années, données ORS) • Linéaire de voirie communale gérée par l'Agglo ayant bénéficié d'un fauchage spécifique pour traiter l'ambroisie • Dépenses annuelles de l'Agglo pour lutter contre l'ambroisie • Surfaces ayant fait l'objet de végétalisation curative ou préventive pour l'ambroisie sur les compétences de l'Agglo • Nombre de signalement d'ambroisie réalisé sur le territoire de l'Agglo ayant été fait sur la plateforme de signalement ambroisie • Signalements de la plateforme de signalement ambroisie qui ont fait l'objet d'une intervention • Nombre de jour où le risque allergique est supérieur ou égal à 3 (données RNSA, capteur de Roussillon) 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°6 – A4O1

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Accélérer le remplacement des systèmes de chauffage au bois inefficients polluants et des chaudières fioul par des systèmes plus performants	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Améliorer la qualité de l'air	
Description de l'action	<p>(A6) Réduire les émissions de polluants atmosphériques (PM10, PM2.5 et COVNM) issues de la combustion de biomasse. Améliorer le rendement énergétique du chauffage au bois grâce aux bonnes pratiques. Inciter les particuliers à remplacer leurs anciens appareils de chauffage au bois bûche non performant. (Objectif envisagé : 120 remplacements d'appareils par an sur le territoire).</p> <p>(A7) Réduire les émissions de gaz à effet de serre associés au fioul dans le logement. Substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles. Diminuer la dépendance des ménages aux énergies fossiles</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>(A.6) Mise en œuvre d'une sensibilisation et d'un dispositif d'aide au renouvellement des systèmes de chauffage au bois non performants avec</p> <ul style="list-style-type: none"> . Axe1 : Sensibiliser et informer les habitants sur le choix et l'installation du nouvel appareil, l'utilisation et l'entretien de ce dernier, le bon combustible moyennant une communication régulière (site internet aggro, flyer, conférences/ateliers dédiés...) . Axe 2 : Inciter au renouvellement des appareils de chauffage individuel au bois non performants avec une aide financière de l'Agglo dite « prime aire bois », dispositif piloté par l'agglo et confié à l'AGEDEN pour la gestion technique et l'animation . Axe 3 : Sensibiliser et informer les professionnels <p>Suite à un recensement des professionnels du chauffage au bois labellisés RGE, prise de contact avec la CMA et la CAPEB et mobilisation des professionnels de la filière "chauffage bois individuel": vendeurs de poêles, installateurs chauffagistes, vendeurs de bois, ramoneurs, ferrailleurs....</p> <p>(A7) - Réfléchir à la mise en place d'un dispositif de prime à la conversion de chaudière fioul à d'autres d'énergies moins émettrices de GES : définir les critères techniques et financiers d'éligibilité, mettre en place un suivi des dossiers techniques et administratif...</p> <ul style="list-style-type: none"> . Phase 1 : définir les critères techniques et financiers pour la mise en place de la prime . Phase 2 : mise en place du dispositif d'aides . Phase 3 : évaluation et ajustements éventuels 	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	Structures identifiées (A6) : AGEDEN / ALTE69, ATMO, AURA, FIBOIS-AURA	Moyens engagés :
	Structures identifiées (A7) : AGEDEN - ALTE69 / GRDF	Moyens engagés :
Public cible	Ménages se chauffant au bois (A6) ou au fuel (A7)	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	

Calendrier prévisionnel	(A6) 2023-2028 (Dispositif financé sur la période 2023-2025) 2025-2027 : assurer la continuité du dispositif, par exemple la mise en place d'une nouvelle prime air-bois sur la période du PCAET.
Dispositif de suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>PCAET fiches A6 & A7</p> <p>(A6) Nombre d'appareils remplacés -</p> <p>(A7) Propriétaires occupants et bailleurs en maisons individuelles.</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>(A6) Cette action a été initié fin 2022. Nécessité d'une communication régulière pour bien faire connaître le dispositif auprès des ménages et des communes.</p> <p>(A7) Vigilance sur l'impact qualité de l'air (émissions de particules fines) = nécessité d'imposer une exigence aussi forte que possible sur les performances des appareils.</p> <p>Vigilance sur la provenance et la qualité du bois</p>

FICHE ACTION N°7 – A4O1

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Développer des solutions de broyage des déchets végétaux	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Améliorer la qualité de l'air	
Description de l'action	<p>Limiter le brûlage à l'air libre des déchets végétaux pour préserver la qualité de l'air. Réduire les transports d'évacuation et traitement des déchets végétaux. Valoriser au plus près la matière pour nourrir les sols et éviter l'apports d'autres entrants (substitution à engrais, paillage, amendement organique).</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>A. Mutualiser les solutions de broyage entre milieu agricole et espaces verts : A1 : Enquête auprès des agriculteurs d'une part et enquête auprès des services municipaux. A2 : Analyse retour d'expériences sur d'autres collectivités ayant initiés des projets semblables. A3 : Organiser un test et une expérimentation. A4 : Aide au montage technique et financier du projet.</p> <p>B. Faire émerger un service de location de broyeurs végétaux en local pour les habitants B1 : Identifier les entreprises susceptibles de proposer un service de location. B2 : Proposer un conventionnement. B3 : Communiquer sur ce service : liste des entreprises, carte.</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées : Chambre d'Agriculture, CUMA, Communes</p>	Moyens engagés :
Public cible	Arboriculteurs / Agriculteurs / Communes / Entreprises locales / Habitants	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	A et B : 2022 à 2024	
Dispositif de suivi :	PCAET fiche C1 / stratégie agricole	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Mise en service plateforme de broyage mutualisé (Action A)</p> <p>. Volume ou tonnage végétaux détournés / an sur la plateforme mutualisée</p> <p>. Nombre de locations de broyeurs / an pour les particuliers</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Porteur projet privé confirmé avec disponibilité foncière pour plateforme de broyage (action A)</p> <p>Desserte de l'ensemble de l'agglo (action B)</p>	

FICHE ACTION N°8 – A4O1

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Informier et conseiller la population sur la qualité de l'air et les alertes pollution	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Améliorer la qualité de l'air	
Description de l'action	<p>Informier la population en cas d'alertes pollution et communiquer les mesures à mettre en œuvre</p> <p>Sensibiliser la population à l'enjeu santé de la qualité de l'air en dehors des épisodes de pollution</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>A1 : Renforcer la diffusion de l'information lors des pics de pollution : élargir la liste des destinataires en interne et externe, s'appuyer sur les moyens des communes pour relayer l'information en proximité, utiliser les sites de l'agglomération ouverts au public comme lieu de relai, donner des automatismes aux usagers à ce sujet</p> <p>A2 : Refonte du site internet de l'agglomération avec accès non seulement aux alertes mais également à l'indice qualité de l'air (kit ATMO) et développement des contenus en matière de prévention de la santé relative à la qualité de l'air</p> <p>A3 : Etudier la faisabilité de pousser des alertes aux usagers inscrits</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Vienne Condrieu Agglomération</p> <p>ATMO, ARS</p>	Moyens engagés :
Public cible	principalement le Grand public mais également cible interne (transports et autres services urbains, petite enfance, sports) et autres acteurs du territoire (communes, entreprises, agriculteurs...)	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	A1 : 2022 et années suivantes / A2 : 2023-2024 / A3 : 2025	
Dispositif de suivi :	PCAET fiche F14	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Site internet agglomération opérationnel à ce sujet</p> <p>Nombre de communes relayant les alertes</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Implication des communes membres de l'Agglomération pour diffusion de pratiques communes en matière de communication.</p> <p>Réactivité, disponibilité des personnels pour relayer les alertes préfectorales qui sont communiquées à l'agglomération en fin de journée pour mise en œuvre dès le lendemain.</p>	

FICHE ACTION N°9 – A401

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Qualité de l'air intérieur dans les ERP recevant des enfants	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Améliorer la qualité de l'air	
Description de l'action	<p>Prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les ERP recevant des enfants et sensibilisation des gestionnaires ERP et professionnels en présence.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Diagnostic régulier des ouvrants et des systèmes de ventilation (évaluation annuelle des moyens d'aération incluant la mesure à lecture directe de la concentration en dioxyde de carbone de l'air intérieur – guide CSTB).</p> <p>Mesures de polluants réglementaires (benzène, formaldéhyde et taux de confinement) à chaque étape clé de la vie du bâtiment (nécessité d'identifier les travaux et autres modifications qui nécessitent des analyses : guide CEREMA).</p> <p>Autodiagnostic de la QAI tous les 4ans (possibilité d'utiliser l'application DIAG'QAI développée par ATMO).</p> <p>Rappel des consignes d'aération au personnel (protocole à co-construire)</p> <p>Affichage des résultats dans les établissements</p> <p>Elaboration d'un plan d'actions avec mise en œuvre des correctifs suite aux résultats de l'autodiagnostic, des analyses et du contrôle des moyens d'aération.</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Service petite enfance</p> <p>Entreprises titulaires des marchés publics : vérification des systèmes de ventilation et entretien.</p> <p>INERIS</p>	Moyens engagés :
Public cible	Familles et le personnel utilisant les ERP	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	En continu	
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	Résultat du diagnostic	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

Axe 4 : Promotion de la santé environnementale

Objectif stratégique 2 :

Maintenir la vigilance à l'exposition au radon

FICHE ACTION N°1 – A4O2

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Sensibilisation au radon	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Maintenir la vigilance à l'exposition au radon	
Description de l'action	<p>1-Sensibiliser le grand public au radon</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer et une page dédiée sur le site internet de l'Agglo dans la rubrique qualité de l'air • Proposer un article type aux communes pour leur bulletin municipal • Utiliser les autres outils de communication de l'agglo (AggloMag...) <p>2- Informer sur les mesures effectuées dans les ERP de l'Agglo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire ce point annuellement au sein des instances internes de l'agglo • Relayer l'information aux responsables d'établissements et usagers selon des modalités à déterminer (affichage in situ...) 	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Vienne Condrieu Agglomération Entreprise retenue dans le cadre du marché public pour réaliser le diagnostic ERP</p>	Moyens engagés :
Public cible	Habitants de l'Agglo	
Territoire géographique	<p><u>Communes concernées par le radon :</u></p> <p>Rhône : Ampuis, Condrieu, Tupin-et-Semons, Les Haies, Echalas, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Loire-sur-Rhône, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Sainte-Colombe</p> <p>Isère : Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Seyssuel, Chuzelles, Jardin, Pont-Evêque, Reventin-Vaugris, Vienne</p>	
Calendrier prévisionnel	<p>2025 pour action 1</p> <p>En continu pour action 2</p>	
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une page internet dédié sur le site internet dans le volet qualité de l'air (Point 1)) • Nombre de vues sur le site internet 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Mettre en place la mesure CO2</p> <p>Adaptation à la nouvelle réglementation</p>	

FICHE ACTION N°2 – A4O2

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Surveillance Radon	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Maintenir la vigilance à l'exposition au radon	
Description de l'action	<p>Surveillance réglementaire du radon dans les ERP concernés. (Diagnostic tous les 10 ans. Dernier réalisé en 2021. Prévision du prochain en 2031)</p> <p>Vigilance sur les nouveaux marchés publics travaux sur les communes concernées.</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Entreprises retenues dans le cadre des marchés publics pour la réalisation des diagnostics</p>	Moyens engagés :
Public cible	Occupants des bâtiments concernés	
Territoire géographique	<p>Communes ciblées par le radon</p> <p>Rhône : Ampuis, Condrieu, Tupin-et-Semons, Les Haies, Echalas, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Loire-sur-Rhône, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Sainte-Colombe</p> <p>Isère : Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Seyssuel, Chuzelles, Jardin, Pont-Evêque, Reventin-Vaugris, Vienne</p>	
Calendrier prévisionnel	En continu	
Dispositif de suivi :		
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Résultat des diagnostics</p> <p>Réalisations des travaux</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

Axe 4 : Promotion de la santé environnementale

Objectif stratégique 3 :

Réduire les nuisances sonores

FICHE ACTION N°1 – A4O3

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Adapter les profils de voiries dans les centralités pour assurer un partage privilégiant les modes actifs	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Réduire les nuisances sonores	
Description de l'action	<p>Repositionner la circulation des modes actifs au cœur des centralités en assurant leur confort et leur sécurité, garantir l'apaisement des circulations.</p> <p>Mettre en cohérence les futurs aménagements de voirie, le partage de l'espace entre les modes de déplacements ainsi que la limitation de la vitesse en définissant un cadre de référence pour les différents acteurs.</p> <p>Former les acteurs locaux dans le réaménagement du réseau viaire.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>Pour mettre en œuvre cette action, il convient de s'appuyer sur l'ensemble des documents techniques existants et à venir comme le schéma directeur cyclable (en cours de réalisation), les plans piétons, le guide de mise en accessibilité des transports et de l'espace public, etc... afin de garantir une cohérence dans la politique menée.</p> <p>L'action consiste à :</p> <p>Constituer un groupe de travail avec les partenaires afin de définir les périmètres d'intervention sur le territoire dans lequel il sera nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Identifier les communes sur lesquelles il faudrait intervenir, définir le niveau d'ambition et de priorité. . Définir pour chaque territoire, les espaces où la circulation est à apaiser et le partage à envisager (identifier les pôles générateurs de déplacements), . Envisager les solutions possibles (baisse des vitesses, envisager un nouveau plan de circulation, nouvelle hiérarchisation de la voirie, retravailler les profils des voies en intégrant des aménagements cyclables et en travaillant les espaces publics en privilégiant le confort, l'accessibilité et la sécurité : largeur des trottoirs, aménités, ...). . Au-delà des secteurs à apaiser, il est également nécessaire de travailler sur les entrées de villes afin de donner le ton sur le partage. . Proposer une charte d'aménagement urbain (cohérence d'aménagement), faire un retour d'expérience des aménagements pertinents sur le territoire, le compléter avec un benchmark de ce qui peut se faire ailleurs. Cette charte détaillera des recommandations d'aménagement pour homogénéiser les principes d'aménagement sur l'ensemble des communes du territoire, elle sera validée par l'ensemble des partenaires. . Définir et mettre en œuvre une grille d'analyse multi-modes des projets d'aménagements de voiries afin de vérifier leur cohérence avec les objectifs du PDM, assurer une aide à la décision des services dans le cadre des opérations d'aménagement. . Communiquer et former les acteurs locaux à l'utilisation de ce guide/charte, diffuser les bonnes pratiques. 	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées : Etat</p> <p>Communes, Département de l'Isère, Département du Rhône</p>	Moyens engagés :

Public cible	habitants
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération
Calendrier prévisionnel	2022-2031 Action qui peut être initiée dès validation du PDM
Dispositif de suivi :	PDM fiche B2
	<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action <p><u>Indicateurs de réalisation de l'action :</u> Constitution du groupe de travail avec les partenaires Rédaction du guide/charte d'aménagement Rédaction de la grille d'analyse</p> <p><u>Indicateurs de suivi de l'action :</u> Nombre d'aménagements de centralité réalisés</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	La réussite de cette action nécessite un partenariat avec l'ensemble des communes et leurs services

FICHE ACTION N°2 – A4O3

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Etudier la faisabilité de réduire le trafic de transit poids lourd	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Réduire les nuisances sonores	
Description de l'action	<p>Limiter les nuisances engendrées par le trafic des poids-lourds en transit dans le tissu urbain de l'agglomération, en particulier le long d'un axe Nord/Sud (Vienne, Reventin-Vaugris et Chasse-sur-Rhône...).</p> <p>Améliorer le cadre de vie de la population en favorisant la mise en œuvre d'aménagements pour les modes alternatifs (transports collectifs, modes actifs...).</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un groupe de suivi avec l'ensemble des acteurs concernés par la réflexion : Vienne Condrieu Agglomération, commune de Vienne et autres communes concernées, Départements, Etat... • Co-construire un cahier des charges dans la perspective de lancer une étude de faisabilité pour interdire les flux de transit sur le territoire de Vienne qui inclurait : <ul style="list-style-type: none"> - Un état des lieux du plan actuel de circulation dans les communes concernées, des flux de circulation sur le territoire appréhendés grâce à la réalisation de comptages routiers, d'une enquête cordon/OD pour identifier les flux routiers notamment les flux de transit... - La définition d'une stratégie globale incluant les communes impactées et l'élaboration d'un plan d'actions guidant vers la définition d'un nouveau plan de circulation contraignant les poids-lourds en transit en leur imposant un itinéraire sur les axes autoroutiers et sur les axes routiers structurants, proposant des contrôles d'accès en ville (arrêtés, vidéo verbalisation intelligente, aménagements de voirie, ...). Une stratégie globale qui est en lien étroit avec la création du demi-échangeur sud de Vienne et qui pourra comporter le cas échéant l'étude de plusieurs scénarios. - La comparaison des différentes solutions envisagées (reports de trafic...) et l'évaluation des effets des modifications de circulation envisagées, en condition standard et en cas d'événement (accident...) sur l'A7. • Suivre l'étude en assurant un pilotage avec l'ensemble des acteurs concernés puis, le cas échéant, en assurant sa mise en œuvre et en mesurant les effets. 	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées : Etat, DIR Centre-Est, Vienne, Autres communes impactées, Départements du Rhône, Département de l'Isère</p>	Moyens engagés :
Public cible	Habitants	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2024-2025	
Dispositif de suivi :	PDM fiche A6	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Indicateurs de réalisation de l'action : Réalisation de l'étude de faisabilité</p> <p>Indicateurs de suivi de l'action : Nombres d'actions du plan d'actions mises en œuvre</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Un portage par Vienne Condrieu Agglomération et la bonne coordination avec l'ensemble des partenaires notamment pour le suivi et la mise en œuvre des actions.	

FICHE ACTION N°3 – A4O3

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Valoriser et développer le site industrialo-portuaire de Loire-sur-Rhône	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Réduire les nuisances sonores	
Description de l'action	<p>Développer le site multimodal industrialo-portuaire de Loire-sur-Rhône pour contribuer à réduire l'impact des activités logistiques et de transports de marchandises sur le territoire.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>. Poursuivre le travail de promotion et de valorisation du site qui est déjà entrepris par l'agence économique de Vienne Condrieu Agglomération.</p> <p>. Le site a déjà vocation à accueillir des activités logistiques bimodales ou trimodales. Un tènement d'une superficie de 14ha environ va se libérer en 2025. En collaboration avec la CNR, gestionnaire de foncier, il sera intéressant de lancer un appel à projet pour trouver une activité industrielle nécessitant un report modal.</p> <p>Le foncier appartenant à EDF pourrait être en partie aménagé pour implanter des activités multimodales. Il a été proposé à EDF de concéder ce foncier à l'Agglo. Si cette hypothèse se confirme, l'Agglo aurait à réaliser les aménagements nécessaires à la mise en commercialisation du terrain (division du lot...).</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Commune de Loire sur Rhône, CNR, EDF, Comité partenarial de développement du SIP</p>	Moyens engagés :
Public cible	habitants	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2022-2031	
Dispositif de suivi :	PDM fiche A10	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>. Indicateurs de réalisation de l'action</p> <p>Éléments de promotion Nombre d'entreprises implantées sur le SIP Tonnage annuel par voie fluviale et ferroviaire Lancement de l'appel à projet pour les 14ha pour trouver une activité industrielle nécessitant un report modal</p> <p>. Indicateurs de suivi de l'action</p> <p>Actions mises en place en matière de logistique urbaine</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	La bonne coordination avec l'ensemble des partenaires notamment pour le suivi et la mise en œuvre des actions.	

Axe 4 : Promotion de la santé environnementale

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique

FICHE ACTION N°1 – A4O4

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Créer des espaces publics accessibles garantissant un confort d'usage	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	S'adapter au changement climatique	
Description de l'action	<p>Tendre vers une meilleure prise en compte, dans les projets d'espaces publics, des enjeux des mobilités actives et du confort pour les usagers.</p> <p>Améliorer les conditions de déplacements des modes actifs et de rendre ces modes plus attractifs et plus sûrs.</p> <p>Réduire les pollutions et nuisances et rendre les cœurs de ville plus agréable et attractifs en améliorant le cadre de vie.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>L'environnement urbain doit être accessible à tous et partagé, il doit offrir des espaces de qualité, agréable à vivre et procurant un confort d'usage à l'ensemble des utilisateurs. Il doit intégrer le confort visuel, acoustique, thermique et olfactif. Considérer l'espace public comme un support d'information permettant aux modes actifs de se localiser et incitant à l'usage de ses modes grâce à un confort.</p> <p>Réaliser et diffuser un référentiel d'aménagement pour mieux intégrer les modes actifs dans les projets urbains. Ce référentiel établira des préconisations sur différents aspects à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Le confort bioclimatique : travailler sur les matériaux, les végétaux et les formes urbaines. L'objectif est de faire diminuer l'intensité des îlots de chaleur grâce aux revêtements, à la préservation des espaces végétalisés (permettant également de protéger des vents dominants) et aux aérations naturelles . Le rafraîchissement naturel : favoriser des espaces aux surfaces perméables, végétalisées (ombrage naturel) et des plans d'eau . Le confort visuel et olfactif : être attention sur le choix des essences d'arbres, créer des perspectives, valorisation du cadre bâti à proximité . La mobilité urbaine : implanter du mobilier vecteur de lien social et multigénérationnel . L'évolution dans le temps : dès sa conception, intégrer son évolutivité et sa réversibilité . Au-delà de l'aspect aménagement, associer les usagers aux projets d'aménagements . La gestion et maintenance des espaces publics 	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération, Ville de Vienne	Moyens engagés : Moyens humain des services de l'agglomération, l'investissement dépendra de l'ambition et des types de travaux
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Autres services de l'agglomération (Voirie, Maîtrise d'ouvrage), Communes	Moyens engagés :
Public cible	Grand public	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2022-2031	
Dispositif de suivi :	PCAET fiche G2	
• Outils		

<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Rédaction du référentiel d'aménagement</p> <p>Nombre de chantiers engagés dans une logique de confort des usagers sur l'espace public</p>
<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.</p>	<p>Choix des revêtements qui garantissent la pratique des modes actifs (caractère roulant des pistes cyclables notamment)</p>

FICHE ACTION N°2 – A4O4

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Préserver la ressource en eau	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	S'adapter au changement climatique	
Description de l'action	<p>Amélioration des rendements de réseau (y compris l'irrigation) afin de diminuer les volumes prélevés sur les ressources.</p> <p>Adapter les types de cultures à la ressource en eau et favoriser le maintien et le développement du maraichage et de l'arboriculture.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p><u>A / Amélioration des rendements du réseau</u></p> <p>A1 : Réalisation d'un schéma directeur d'eau potable sur le territoire de l'Agglo</p> <p>A2 : Renouveler les réseaux pour maintenir ou améliorer les rendements</p> <p>A3 : Améliorer l'exploitation des réseaux par la mise en place d'outils de suivi (télégestion, sectorisation...)</p> <p>A4 : Diminuer les volumes prélevés et encourager les économies d'eau. Sensibiliser sur la récupération des eaux de pluie pour les jardins et espaces verts</p> <p><u>B / Actions qui concourent à la stratégie agricole</u></p> <p>B1 : Compléter l'état des lieux de la ressource en eau disponible sur le territoire et des projets en cours : bassins de rétention, réseaux d'irrigation existants, qualification des installations existantes : utilisateurs, état, usage, volume utilisé...</p> <p>B2 : Réaliser un état des lieux des besoins par filières</p> <p>B3 : Accompagner la réalisation de projets, notamment le développement de réseaux d'irrigation en complément des financements existants : études préalables et réalisation comme le projet du plateau de Louze et de Glay</p> <p>B4 : Optimiser l'utilisation de la ressource en eau en travaillant sur la gestion quantitative de l'eau : mise en place d'outils d'aide à la décision (bulletin irrigation), formations, aide à la mise en place de systèmes plus économes en eau</p> <p>B5 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation et la résilience au changement climatique sur la thématique de l'eau</p> <p>B6 : Créer une instance de concertation et d'échange autour de la ressource en eau.</p> <p><u>C / Favoriser la recharge des nappes</u></p> <p>C1 : Encourager la gestion des eaux pluviales à la parcelle en privilégiant l'infiltration</p> <p>C2 : Encourager la désimperméabilisation et l'infiltration des eaux pluviales dans les aménagements d'espaces publics</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés : Temps humains interne agglo : plusieurs ETP
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Vienne Condrieu Agglo / Dir. Agence Economique, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, Chambres d'agricultures, Syndicats (SMHAR, SIRRA, SyGR), OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements), PNR du Pilat, Communes</p>	Moyens engagés :
Public cible	Grand public / Agriculteurs / Entreprises / Communes	

Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération
Calendrier prévisionnel	<p>A1 : Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable</p> <p>2022 : Consultation pour SDAEP</p> <p>2023 : Phase diagnostique</p> <p>2024 : Etude et proposition de plan d’action</p> <p>À partir de 2025 : Réalisation du programme de travaux</p> <p>A2-A3 : 2022-2028</p> <p>A4 : à définir</p> <p>B : 2022-2024</p> <p>C1-C2 : à définir</p>
Dispositif de suivi :	PCAET Fiche G3
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d’évaluation du résultat de l’action 	<p>Réalisation du SDAEP</p> <p>Rendement du réseau</p> <p>Volumes prélevés (AEP)</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Il convient d’être vigilant sur le suivi des résultats. S’il n’y a moins de précipitations, les niveaux vont continuer à baisser. Il est donc important de bien mettre en corrélation l’évolution des niveaux d’eau avec l’importance des précipitations.

FICHE ACTION N°3 – A4O4

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Préserver la qualité de l'eau à la source	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	S'adapter au changement climatique	
Description de l'action	<p>Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines sur le territoire de l'agglomération</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p><u>A / Limiter l'impact des activités anthropiques sur la qualité de la ressource en eau potable</u></p> <p>A1 : Maintenir et renforcer le partenariat avec les agriculteurs exploitant des terres à proximité du captage de Gémens :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Favoriser la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires . Adapter au mieux le pilotage de la fertilisation des cultures aux besoins des plantes pour limiter les pertes par lessivage (chambre agriculture) . Favoriser les cultures à bas intrants : peu d'apport de produits phytopharmaceutiques et fertilisants <p>A2 : Réaliser un état des lieux des risques de pollution et proposition d'un plan d'actions sur les autres captages</p> <p>A3 : Mettre en place le plan d'actions</p> <p>A4 : Utiliser les préemptions des SAFER pour favoriser l'implantation de projets agricoles vertueux</p> <p>A5 : Maintenir le suivi mensuel de la qualité de la nappe phréatique à proximité du captage de Gémens</p> <p><u>B / Améliorer les moyens de collectes et de traitement des eaux usées afin d'éviter leur rejet dans l'environnement</u></p> <p>B1 : Mettre à jour les schémas directeurs d'assainissement eaux usées et eaux pluviales</p> <p>B2 : Limiter les rejets d'eaux usées non traitées : mise en séparatif des réseaux (eaux pluviales / eaux usées), désimperméabilisation, déconnexion d'eaux pluviales...</p> <p>B3 : Favoriser au maximum le raccordement des particuliers dans les périmètres de protection des captages</p> <p>B4 : Maintenir voire améliorer le suivi des entreprises raccordées au réseau d'assainissement collectif et les accompagner dans la recherche de solutions</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés : Temps humains interne agglo : plusieurs ETP

Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Vienne Condrieu Agglo Agence Economique, chambres d'agricultures, Agence de L'eau Rhône Méditerranée et Corse, Communes, Gestionnaires d'infrastructure de transport, Exploitants des réseaux d'eaux et d'assainissement, Syndicats (SIRRA, SyGR)	Moyens engagés :
Public cible	Grand public / Agriculteurs / Entreprises / Communes	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	A1 : 2022-2028 A2 : 2022-2023 A3-A5 : 2022-2028 : B1 : Schémas directeurs d'assainissement eaux usées et eaux pluviales 2022 : Consultation pour SDEU / Phase diagnostique 2023 : Phase diagnostique / Etude 2024-2025 : Etude / proposition plan d'action À partir 2025 : Réalisation du programme de travaux B2-B4 : 2022-2028	
Dispositif de suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	PCAET fiche G4 Stratégie agricole 2019-2024 Réalisation du Schéma directeur Linéaire de réseau d'assainissement réhabilité et/ou mise en séparatif Indice de protection de la ressource en eau (indice RPQS) Surface agricole contractualisée dans une démarche de changement de pratiques Nombre de dysfonctionnements et/ou du nombre de rejets au milieu naturel (si mesurable)	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

FICHE ACTION N°4 – A4O4

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Schéma directeur de d'alimentation de l'eau potable	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	S'adapter au changement climatique	
Description de l'action	<p>Elaboration d'un schéma directeur de d'alimentation de l'eau potable :</p> <p style="padding-left: 40px;">Amélioration des rendements de réseau afin de diminuer les volumes prélevés sur les ressources.</p> <p style="padding-left: 40px;">Sécurisation des ressources et des territoires via des interconnexions de réseau et la mise en place d'un PGSSE (Plan de Gestion de la Sécuritaire Sanitaire de l'Eau)</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p><u>A / Amélioration des rendements du réseau</u></p> <p>A1 : Réalisation d'un schéma directeur d'eau potable sur le territoire de l'Agglo</p> <p>A2 : Renouveler les réseaux pour maintenir ou améliorer les rendements</p> <p>A3 : Améliorer l'exploitation des réseaux par la mise en place d'outils de suivi (télégestion, sectorisation...)</p> <p>A4 : Diminuer les volumes prélevés et encourager les économies d'eau. Sensibiliser sur la récupération des eaux de pluie pour les jardins et espaces verts</p> <p><u>B / Sécurisation des ressources et des territoires via des interconnexions de réseau</u></p> <p>B1 : Impulser la mise en place d'un PGSSE suite à la base de travail issue du schéma directeur</p> <p>B2 : Améliorer les connaissances sur les ressources et leur instrumentation afin de mieux suivre leur évolution</p> <p>B3 : Anticiper l'impact du changement climatique sur la disponibilité des ressources et identifier les territoires en tension</p> <p>B4 : Etudier les possibilités d'interconnexion pour sécuriser les territoires avec plusieurs ressources</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	<p>Moyens engagés : Temps humains interne agglo : plusieurs ETP</p> <p>Investissements financiers en fonction des travaux mis en œuvre</p>
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Agence de l'eau Rhône méditerranée et corse</p>	<p>Moyens engagés :</p> <p>Financement d'une partie des études et travaux</p>
	<p>Structures identifiées :</p> <p>Exploitants des réseaux d'eaux</p>	<p>Moyens engagés : Temps humains pour communiquer les éléments nécessaires à la réalisation du SDAEP</p> <p>Investissements en fonction des conclusions du SDAEP</p>
Public cible	Grand public / Agriculteurs / Entreprises / Communes	

Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération (hors Syndicat des eaux du Mont du Lyonnais et SIE Oytier Septème Luzinay)
Calendrier prévisionnel	<p>A1 : Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable</p> <p>2023 : Consultation pour AMO - SDAEP</p> <p>2024 : 1^{er} semestre – Consultation pour SDAEP</p> <p>2024/2025 : Phase diagnostique</p> <p>2025/2026 : Etude et proposition de plan d’action</p> <p>À partir de 2026 : Réalisation du programme de travaux</p> <p>A2-A3 : 2023-2028</p> <p>A4 : à définir</p> <p>B1 : 2024/2025</p> <p>B2 : 2024/2025</p> <p>B3 : 2025/2026</p>
Dispositif de suivi : <ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d’évaluation du résultat de l’action 	<p>PCAET Fiche G3</p> <p>Réalisation du SDAEP</p> <p>Rendement du réseau</p> <p>Linéaire de réseaux renouvelés</p> <p>Volumes prélevés (AEP)</p> <p>Indice de protection de la ressource en eau (indice RPQS)</p>
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Une fois le SDAEP réalisé, il conviendra de décider des moyens mis en œuvre pour la réalisation ainsi que leur impact éventuel sur le prix de l’eau. Il est en effet difficile de réaliser les investissements et surtout d’augmenter le taux de renouvellement du réseau sans augmenter le prix de l’eau. La démarche d’un PGSSE induit une amélioration perpétuelle, il est donc nécessaire de structurer une équipe capable de faire vivre le document.</p>

FICHE ACTION N°5 – A4O4

Nom du porteur : Vienne

Nom de l'action	Prévention et Lutte contre les moustiques tigres	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	S'adapter au changement climatique	
Description de l'action	<p>Prévention et lutte contre le moustique Tigre, sensibilisation du public</p> <p>Mise en œuvre : Création d'un réseau de référents, sensibilisation de la population, Fourniture de moyens de lutte (piège)</p> <p>Lien : AgirMoustique.fr – Plateforme de ressources sur le moustique tigre en Auvergne Rhône-Alpes</p>	
Identification du responsable de l'action	<p>Structure identifiée : Ville de Vienne</p>	<p>Moyens engagés : Moyens humains : recrutement d'un chargé de mission moustique, participation des agents du SCHS Moyens financiers : estimation autour de 20.000 €</p>
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées : Services de la Ville de Vienne</p>	<p>Moyens engagés : Sensibilisation des agents. Repérage et suppression des gîtes larvaires dans les sites municipaux.</p>
	<p>Structures identifiées : ADVIVO le bailleur social</p>	<p>Moyens engagés : Un régisseur formé</p>
	<p>Structures identifiées : Vienne Condrieu Agglomération</p>	<p>Moyens engagés :</p>
	<p>Structures identifiées : Les établissements scolaires, centres de loisirs et centres sociaux (acteurs restants à mobiliser)</p>	<p>Moyens engagés : Valise pédagogique</p>
Public cible	Tous les habitants du territoire géographique	
Territoire géographique	Vienne	
Calendrier prévisionnel	Toute l'année avec activité renforcée d'avril à octobre.	
Dispositif de suivi :	Données recueillies : Nombre de signalements, nombre de référent Quartier, nombre de pièges distribués.	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils : ▪ Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action : 	<p>Enquête/Questionnaire Fin de saison sur le ressenti.</p> <p>Comptage des moustiques piégés pour quantifier l'infestation.</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Difficulté de recrutement d'un chargé de mission et des référents de quartier.</p> <p>Difficulté de mise en œuvre des moyens de prévention par les particuliers ou les structures diverses (copropriété, entreprises, partenaires publics,)</p>	

Axe 4 : Promotion de la santé environnementale

Objectif stratégique 5 :

Végétaliser le territoire

FICHE ACTION N°1 – A405

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Végétaliser et désimpermeabiliser progressivement l'espace public lors des aménagements	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Végétaliser le territoire	
Description de l'action	<p><u>Pour le patrimoine communautaire :</u></p> <p>Désimpermeabiliser les sols, pour assurer une gestion de l'eau pluviale (EP) à la parcelle, et ne pas rejeter dans les réseaux qui nécessite un traitement.</p> <p>Récupérer l'eau pluviale et assurer sa gestion in situ, stockage, infiltration voire arrosage des espaces végétalisés (en substitution de l'eau potable)</p> <p><u>Végétaliser les espaces publics :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . pour créer des îlots de fraîcheur (interdire progressivement les jardinières et les suspensions sur l'espace public) notamment avec des arbres de hautes tiges (non allergènes) . avec objectif d'être moins gourmand en eau (interdire progressivement les jardinières et les suspensions sur l'espace public, choix des espèces rustiques et adaptables) . Choisir des matériaux, couleurs qui réduisent l'albedo . Désimpermeabiliser systématiquement tous les nouveaux parcs de stationnement des véhicules publics <p><u>Pour les communes :</u> Encourager les communes à ces mêmes actions</p> <p>Mise en oeuvre :</p> <p>A1 : Mise en place d'un règlement de voirie avec une charte d'aménagement des espaces publics (Voirie)</p> <p>A2 : Etude du potentiel de désimpermeabilisation dans le cadre du Schéma directeur eau pluvial (Cycle de l'Eau)</p> <p>A3 : Réaliser quelques projets exemplaires : entrée nord de Vienne, cours Brillier, av G Leclerc, plantations place d'Armes de St Germain (Vienne), aménagement des centres bourgs</p> <p>A4 : 50% financement Agglo des projets des communes dans le cadre des aménagements de mobilité et qui concourent à une végétalisation, désimpermeabilisation, gestion de l'eau exemplaire, etc.</p> <p>Faire de chaque projet d'aménagement une opportunité de se prémunir contre les îlots de chaleur, la sécheresse et les inondations</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération Ville de Vienne	<p><u>Moyens engagés :</u></p> <p>Investissement :</p> <p>A2 : Entrée Nord Vienne (4,5 M€)</p> <p>A2 : Brillier (surcoût de l'ordre de 450 k€ HT)</p> <p>A3 -Subventions de travaux (240 k€ HT/an)</p> <p>Fonctionnement : AMO Charte d'aménagement espaces public</p> <p>Humains : 1 ETP direction Voirie</p>
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Vienne Condrieu Agglomération, CEREMA, Entreprises BTP	Moyens engagés :

	titulaires marchés Agglo, Agence de l'Eau, Communes	
Public cible	Grand public	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	A1-A2 : 2023 A3 : à définir A4 : 2022-2028	
Dispositif de suivi :	PCAET fiche G1	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre de m2 créés en végétal ou désimperméabilisés</p> <p>Nombre d'arbres plantés</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Association et dialogue à instaurer avec l'ABF pour les secteurs patrimoniaux (choix des revêtements et coloris)	

Axe 4 : Promotion de la santé environnementale

Objectif stratégique 6 :

Favoriser l'activité physique et les mobilités actives

FICHE ACTION N°1– A4O6

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Réaliser un schéma directeur cyclable et initier sa mise en œuvre
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale
Objectif opérationnel	Favoriser l'activité physique et les mobilités actives
Description de l'action	<p>Mettre en place les conditions favorables à la pratique cyclable, accompagner et inciter à la pratique.</p> <p>Assurer une cohérence entre toutes les politiques cyclables des différents acteurs et des actions déjà lancées sur le territoire.</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>Une véritable politique cyclable se mène autour de trois axes majeurs : les infrastructures, le stationnement et les services, le jalonnement et la signalétique.</p> <p><u>Volet infrastructure :</u> Identifier des axes structurants complété par un maillage secondaire plus fin...</p> <p>Actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mettre en œuvre un maillage cyclable rayonnant depuis la ViaRhôna et également pour des connexions intercommunales réalisables et avec suffisamment d'enjeux, compléter le maillage dans le centre. . Création d'une voie dans la vallée de la Sévenne le long de la D123 à Chuzelles puis le long de la D36 (il y a déjà du foncier acquis par les communes en prévision). . Envisager des liaisons cyclables sur les zones les plus plates des secteurs ruraux de la rive gauche (Septème...). . Créer un axe le long de la Gère (projet de véloroute voie verte en lien avec le projet global de la voie verte des Confluences). . Améliorer la desserte des zones industrielles au nord du territoire. <p><u>Volet stationnement et services :</u> équiper les pôles générateurs de déplacements de stationnement en fonction des besoins, intégrer la notion de services aux points de mobilité.</p> <p>Actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre le développement de l'offre de stationnement vélo sur l'espace public à proximité des pôles générateurs de déplacements. -Améliorer les services vélos existants (travailler sur la durée de location...), poursuivre le développement des services vélos (service type VLS pour les villes moyennes, ateliers d'entretiens et de réparations...) et mettre en place des expérimentations (exemple pour l'évènement Jazz à Vienne avec un parking à distance et des derniers kilomètres effectués à vélo). <p><u>Volet jalonnement et communication :</u> travailler sur le jalonnement des itinéraires cyclables, communiquer autour du schéma cyclable pour inciter à la pratique.</p> <p>L'action consiste donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Rédiger un cahier des charges et le lancement de la consultation. Cette première étape a été réalisée depuis 2022. . Réaliser de l'étude pour la définition du schéma directeur cyclable (diagnostic et définition des objectifs, proposition de scénarios, élaboration d'un plan d'action, zoom sur les boucles cyclotouristiques, indicateurs de suivis, calendrier de réalisation) . Mettre en œuvre du schéma directeur cyclable et suivi grâce à un comité de suivi (expérimentations, programmation et réalisation des infrastructures, coordinations avec les différents partenaires)

Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Communes, Département, CEREMA, Etat, Région, Auvergne Rhône Alpes, Intercommunalité voisines, Associations d'usagers	Moyens engagés :
Public cible	habitants	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2022-2031	
Dispositif de suivi : • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	PDM fiche B9 – PCAET fiche B3	
	<u>Indicateurs de réalisation de l'action :</u> Réalisation d'un plan de jalonnement cyclable Rédaction du cahier des charges et lancement de la consultation Réalisation de l'étude pour la définition du schéma cyclable Mise en place d'un comité de suivi Mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma <u>Indicateurs de suivi de l'action :</u> Km d'aménagements cyclables structurants et secondaires et boucles cyclotouristiques réalisées Nombre et type de stationnement implanté Nombre et type de services mis en place	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	La bonne coordination des différentes entités, des réunions de travail entre les différents partenaires impliqués à toutes les échelles. La mise en place d'un comité de suivi pour assurer le dialogue et la cohérence du développement.	

FICHE ACTION N°2 – A4O6

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Valoriser la marche comme mode de déplacement	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Favoriser l'activité physique et les mobilités actives	
Description de l'action	<p>Promouvoir le développement de la marche au sein de l'Agglomération Mettre en place les conditions favorables à la marche, accompagner et inciter à la pratique. Développer une culture commune entre les différents acteurs (élus et techniciens) en faveur de la marche.</p> <p>Mise en œuvre : Renforcer l'attractivité de la marche en communiquant sur ce mode et ses possibilités d'usage sur le territoire pour les déplacements quotidiens.</p> <p>L'action consiste donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Écrire un cahier de recommandations sur la base des bonnes pratiques synthétisés par le CEREMA dans ses documents, . Diffuser des informations pratiques pour indiquer les temps de déplacements, . Coordonner cette action avec le Plan Local Santé de l'Agglo. <p>L'action pourra intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Une signalétique simple et peu coûteuse (pochoirs) . La diffusion en formation papier ou numérique d'isochrones de temps d'accès aux pôles générateurs de déplacements . L'information des services techniques des communes sur les prescriptions ou recommandations du CEREMA concernant l'espace public et son aménagement <p>Cette problématique pourra être abordée sous l'angle des déplacements de quartiers (fonctionnel du quotidien), vers des sites ou équipements identifiés (écoles, équipements sportifs, lieux culturels, etc.). Vienne Condrieu Agglomération peut assurer le partage d'expériences et le relais des de bonnes pratiques.</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	Structures identifiées : Communes, Aménageurs.	Moyens engagés :
Public cible	habitants	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2022-2031	
Dispositif de suivi :	PDM B10 – PCAET B4	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Indicateurs de réalisation de l'action : Nombre de communes impliqué Mise en œuvre des actions inscrites dans la fiche action</p> <p>Indicateurs de suivi de l'action : Nombre de communes impliqué Évolution de la part modale dans la marche dans les enquêtes</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		

Axe 4 : Promotion de la santé environnementale

Objectif stratégique 7 :

Promouvoir des habitudes alimentaires favorables à la santé

FICHE ACTION N°1 – A407

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Soutenir la mise en place de maraîchers et développer les circuits courts	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Promouvoir des habitudes alimentaires favorables à la santé	
Description de l'action	<p>1 : FAIRE CONNAÎTRE ET PROMOUVOIR LES PRODUCTEURS ET LES PRODUITS DU TERRITOIRE L'objectif est de développer et renforcer l'approvisionnement local, notamment lors des évènements et de faciliter l'accès à l'information pour les consommateurs.</p> <p>2 : DÉVELOPPER LA CONSOMMATION LOCALE En zone périurbaine, le potentiel de consommation permet d'envisager une forte demande en produit locaux des structures de restauration hors domicile (cantines scolaires, restaurants, hôtels...). Ce contexte est une opportunité de nouveaux circuits de commercialisation pour les producteurs du territoire.</p> <p>3 : DÉVELOPPER LES FILIÈRES NÉCESSAIRES À « L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE »</p> <p>Malgré une agriculture diversifiée, les résultats de l'étude relative à « l'autonomie alimentaire » du territoire ont montré une capacité nourricière déficitaire, notamment en maraîchage. De plus, ces dernières années, le nombre d'exploitations en élevage a diminué. Ainsi, ces deux filières sont stratégiques pour l'Agglo en termes de maintien, d'installation et de transmission</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	Moyens engagés :
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Communes, Chambres d'agriculture Isère et Rhône, pôles agroalimentaires, producteurs, office de tourisme, SAFER, parc naturel du Pilat</p>	Moyens engagés :
Public cible	Habitants de l'Agglo, agriculteurs	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2024-2027	
Dispositif de suivi :	Stratégie agricole	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre d'acteurs en maraîchage</p> <p>Nombre d'installation en maraîchage</p> <p>Nombre de structures de la restauration hors domicile utilisant des produits locaux</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Ressources en eau	

FICHE ACTION N°2 – A407

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Travailler en lien avec les écoles, les cantines pour réduire l'empreinte carbone et le gaspillage alimentaire	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Promouvoir des habitudes alimentaires favorables à la santé	
Description de l'action	<p>Promouvoir une culture commune en matière d'alimentation et de lutte contre le gaspillage au sein des écoles de l'Agglo</p> <p>Positionner les cantines municipales comme lieu d'exemplarité en la matière</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>A1 : Poursuivre les actions d'animations scolaires relatives au compostage et développer le volet lutte contre le gaspillage alimentaire, informer/ associer systématiquement les communes</p> <p>A2 : Recenser l'état des pratiques en la matière (questionnaire dédié...)</p> <p>A3 : Mettre en réseau les référents des cantines municipales et promouvoir les pratiques exemplaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Etablissement listing des référents et constitution d'un groupe d'échange . Organisation de temps d'informations et partages sur les bonnes pratiques et retours d'expériences en salle ou sur le terrain (alimentation saine, moins carbonée, circuit court ; lutte contre le gaspillage, compostage...), accompagnement collectif pour un changement de pratique. 	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	<p>Moyens engagés :</p> <p>Fonctionnement : Mobilisation de moyens existants</p> <p>Humains : Inclus dans les missions des agents. Pas de temps humains interne agglo supplémentaire</p>
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Communes, Ecoles</p>	Moyens engagés :
Public cible	communes / écoles	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	2023-2025	
Dispositif de suivi :	PCAET Fiche F12	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Nombre de cantines scolaires équipés de composteur</p> <p>Nombre d'écoles ayant participé à un accompagnement (animation en classe, participation référente à groupe d'échange...) depuis 2021</p> <p>Nombre d'écoles proposant une baisse des menus avec de la viande</p> <p>Nombre d'écoles proposant des produits locaux</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<p>Mobilisation des écoles et communes de l'Agglo</p> <p>Rythme d'avancée variable en fonction des communes et leur contexte</p>	

FICHE ACTION N°3 – A407

Nom du porteur : Vienne Condrieu Agglomération

Nom de l'action	Promouvoir l'eau potable du robinet	
Axe stratégique	Axe 4 : Promotion de la santé environnementale	
Objectif opérationnel	Promouvoir des habitudes alimentaires favorables à la santé	
Description de l'action	<p>Promouvoir la consommation de l'eau du robinet afin de valoriser la ressource en eau locale, de rassurer les habitants sur la qualité de l'eau du robinet et de réduire les déchets de bouteilles plastiques liés à l'achat d'eaux conditionnées.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>A1 : Distribution de gourdes au personnel et élus de Vienne Condrieu Agglomération</p> <p>A2 : Campagne de communication (consultation de la population pour trouver un nom à l'eau du territoire, création d'outils de communication, diffusion via les réseaux sociaux et les partenaires relais (mairies, crèches, professionnels de santé, ...), participation à des événements du territoire)</p> <p>A3 : Installation de deux fontaines à eau en remplacement de la vente de bouteilles plastiques pour le festival Jazz à Vienne</p> <p>A4 : Distribution de bouteilles floquées aux bars et restaurants du territoire</p> <p>A5 : Mise en valeur des fontaines publiques du territoire (recensement, cartographie, remise en état)</p> <p>A6 : Sensibilisation des scolaires (création d'un kit pédagogique)</p>	
Identification du responsable de l'action	Vienne Condrieu Agglomération	<p>Moyens engagés :</p> <p>Investissement : Location de fontaines : 5100€ HT</p> <p>Temps humains interne agglo (Directions Environnement, Cycle de l'eau et Communication)</p>
Acteurs mobilisés	<p>Structures identifiées :</p> <p>Jazz à Vienne</p>	Moyens engagés :
Public cible	Habitants / Scolaires / Administrations / Restaurateurs	
Territoire géographique	Vienne Condrieu Agglomération	
Calendrier prévisionnel	A1 : 2022 ; A2 : 2022 ; A3 : 2023 ; A4 : 2023 ; A5 : 2023	
Dispositif de suivi :	PCAET fiche F4	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils • Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action 	<p>Part des bouteilles PET dans les emballages ménagers</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées sur des événements</p> <p>Nombre de gourdes distribuées</p>	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		